



INNOVATIVE HERMETIC
PACKAGE SOLUTIONS

• DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2007



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
DES MARCHÉS FINANCIERS
VALD'ISÈRE

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 07 juillet 2008, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

EGIDE

Société anonyme au capital de 12 861 190 euros
Siège social : Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 TRAPPES
338 070 352 RCS VERSAILLES





Sommaire

1	PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1	Personne responsable des informations	7
1.2	Déclaration de la personne responsable	7
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	8
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	8
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	8
2.3	Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux	9
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	10
3.1	Informations financières consolidées 2005, 2006 et 2007	10
3.2	Informations financières (comptes sociaux) 2005, 2006 et 2007	10
4	FACTEURS DE RISQUE	11
4.1	Risques de marchés (change, taux, action, crédit)	11
4.2	Risques juridiques	12
4.3	Risques industriels et environnementaux	13
4.4	Risques technologiques	14
4.5	Autres risques	15
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	16
5.1	Histoire et évolution de la société	16
5.2	Investissements	17
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	18
6.1	Principales activités	18
6.2	Principaux marchés	20
6.3	Événements exceptionnels	22
6.4	Position concurrentielle	22
7	ORGANIGRAMME	24
7.1	Organigramme du groupe	24
7.2	Liste des filiales et structure du groupe	24
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	25
8.1	Immobilisations corporelles importantes	25
8.2	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations	26
8.3	Impact environnemental de l'activité	26
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	29
9.1	Situation financière	29
9.2	Résultat d'exploitation	31

10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	32
10.1	Capitaux	32
10.2	Flux de trésorerie	32
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	32
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	32
10.5	Sources de financement attendues	33
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	34
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	35
12.1	Principales tendances	35
12.2	Événements susceptibles d'influer sur les tendances	35
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	36
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE	36
14.1	Conseil d'administration	36
14.2	Conflits d'intérêts	37
14.3	Liste des mandats	37
15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	39
15.1	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants	39
15.2	Montants provisionnés	39
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	40
16.1	Conseil d'administration	40
16.2	Informations sur les contrats de service	40
16.3	Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	40
16.4	Gouvernement d'entreprise	40
16.5	Rapport du président sur le contrôle interne	40
16.6	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	46
16.7	Comité de direction	47
17	SALARIÉS	49
17.1	Répartition	49
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables	49
17.3	Plans de stocks options	50
17.4	Impact social de l'activité d'Egide SA	51
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	54
18.1	Répartition du capital et droits de vote	54
18.2	Franchissement de seuils	54
18.3	Droits de vote différents	55
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	56
19.1	Conventions réglementées	56
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	56



20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	60
20.1	Informations financières historiques (2005 et 2006)	60
20.2	Informations financières pro forma	60
20.3	Etats financiers 2007	61
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	99
20.5	Autres éléments du rapport de gestion du groupe	101
20.6	Politique de distribution des dividendes	105
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	105
20.8	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	105
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	106
21.1	Capital social	106
21.2	Acte constitutif et statuts	109
21.3	Marché des titres de la société	113
21.4	Marché des Bons de Souscription d'Actions (BSA)	114
22	CONTRATS IMPORTANTS	114
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	114
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	115
24.1	Liste des documents et méthode de consultation	115
24.2	Document d'information annuel	115
24.3	Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers	116
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	117
26	RÉSOLUTIONS PROPOSÉES ET VOTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2008	117





1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur Philippe Bréji, Président - Directeur général.

1.2 Déclaration de la personne responsable

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement en pages 104 à 106 du document de référence D.06-0621 déposé auprès de l'AMF le 23 juin 2006 et incorporé par référence au présent document, qui contiennent des observations.»

Fait à Trappes, le 07 juillet 2008

Philippe Bréji
Président - Directeur général

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Jacques Wenig et Associés

Monsieur Bernard HINFRAY
65, avenue Kléber
75116 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de Paris.

Date de première nomination : à la création de la société en 1986.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Jean-François CHATEL
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles.

Date de première nomination : 29 juin 2001.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean Marc LE MER

65 avenue Kléber
75116 Paris

Date de première nomination : 21 juin 1994.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Conformément à la 9ème résolution adoptée par l'assemblée générale du 20 juin 2007, Monsieur Christian Brossier, démissionnaire, a été remplacé par Monsieur Jean-Marc Le Mer, pour la durée du mandat restant à courir.

Monsieur Etienne BORIS

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : 20 juin 2007.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Conformément à la 8ème résolution adoptée par l'assemblée générale du 20 juin 2007, le mandat de Monsieur Ghiliotti, arrivant à échéance, n'a pas été renouvelé.



2.3 Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux

En conformité avec l'article 221-1-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe Egide au titre de l'exercice 2007 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Jacques Wenig et Associés				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montants en euros		%		Montants en euros		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	76 478	121 981	100	100	81 724	186 500	86	88
- Autres missions accessoires et missions autres missions d'audit	0	0	0	0	0	10 000	0	5
Sous total	76 478	121 981	100	100	81 724	196 500	86	93
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social *	-	-	-	-	12 989	14 656	14	7
Sous total	0	0	0	0	12 989	14 656	14	7
TOTAL	76 478	121 981	100	100	94 713	211 156	100	100

* Les prestations ont été effectuées pour des filiales étrangères

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées 2005, 2006 et 2007

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2005, 2006 et 2007 peuvent être sélectionnées :

(En milliers d'euros)	2005 IFRS	2006 IFRS	2007 IFRS
Chiffre d'affaires	21 700	25 380	26 170
Résultat opérationnel	(8 174)	(4 711)	(5 410)
Résultat net	(7 942)	(5 064)	(6 141)
Actifs non courants	10 323	7 151	6 338
Trésorerie disponible	1 285	3 759	1 416
Dettes financières	2 439	5 389	5 202
Capitaux propres	14 065	13 337	7 415
Total du bilan	22 372	26 035	20 007

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2007. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou «IFRS» par simplification.

Les états financiers du groupe au 31 décembre 2007 sont les troisièmes comptes publiés selon le référentiel IFRS.

3.2 Informations financières (comptes sociaux) 2005, 2006 et 2007

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes sociaux pour les exercices 2005, 2006 et 2007 peuvent être sélectionnées :

(En milliers d'euros)	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	13 722	14 611	15 396
Résultat exploitation	(4 859)	(2 694)	(2 874)
Résultat net	(7 509)	(4 916)	(5 934)
Actif immobilisé	6 444	5 407	3 728
Trésorerie disponible	1 034	3 560	1 001
Dettes financières	0	0	0
Capitaux propres	13 516	13 114	7 189
Total du bilan	17 971	18 718	12 738



4 FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

4.1.1 Risques de change

En 2007, Egide a réalisé 70 % de ses ventes à l'exportation, dont 41 % à destination de l'Amérique du Nord. Au cours de l'exercice, Egide SA a ainsi facturé pour 4,1 millions de dollars (contre-valeur : 3 millions d'euros) et Egide USA a facturé pour 12 millions de dollars (contre-valeur : 8,7 millions d'euros). La constante dégradation du dollar face à l'euro en 2007 a donc eu pour effet de réduire le chiffre d'affaires du groupe. A taux de change constant par rapport à l'exercice 2006, l'impact de la variation de la parité euro/dollar sur le chiffre d'affaires consolidé est évalué à 1,1 millions d'euros.

Une partie des recettes en dollars américains reçues par Egide SA est utilisée pour des achats de composants aux Etats-Unis. En 2007, les encaissements en dollars ont cependant été très inférieurs aux décaissements car la mise en place de l'affacturage a entraîné des financements en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de l'achat de dollars américains car les recettes ne couvrent pas les dépenses à régler dans cette monnaie. Aucune couverture spécifique n'a été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Un schéma de travail à façon a été mis en place entre Egide et Egima : les recettes d'exportation de produits fabriqués au Maroc sont facturées par Egide ; il n'y a pas d'exposition au taux de change en dirhams. La structure de financement mise en place au Maroc est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait ainsi réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est libellé en livres sterling et parfois en dollar. Il représente cependant moins de 9 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change sera limité au résultat de l'exercice.

Le tableau suivant détaille la position nette du groupe dans les principales devises faisant l'objet de transactions :

(En milliers au 31 décembre 2007)	USD	GBP	MAD
Actifs en devises	4 104	528	7 604
Passifs en devises	2 951	413	5 040
Position nette avant gestion (+ vendeuse, - acheteuse)	1 153	115	2 564
Position hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	1 153	115	2 564
Impact de la variation défavorable de 1 centime d'euro (- perte, + gain)	(12)	(1)	(26)
Cours du 31 décembre 2007 (1 euro =)	1,4721	0,7334	11,3437
Impact en milliers d'euros	(8)	(1)	(2)

En 2007, la forte dégradation du dollar et du yen face à l'euro constatée tout au long de l'exercice (de 1,31 € au premier trimestre à 1,46 € au dernier trimestre pour le dollar) a par ailleurs pénalisé Egide SA en terme de compétitivité vis-à-vis de ses concurrents qui sont soit américains soit japonais, et dont les coûts sont principalement en devise locale (contrairement à Egide SA dont les coûts sont principalement en euros).

4.1.2 Risques de taux

Pour financer les investissements réalisés au Maroc dans sa filiale Egima d'une part, et limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham d'autre part, Egide a décidé de contracter deux emprunts auprès d'une banque locale. Le montant de l'emprunt moyen terme est de 14,6 millions de dirhams, remboursable sur une période de 7 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8 % ; l'emprunt à long terme est de 12,7 millions de dirhams, débloqué partiellement à hauteur de 10,678 millions, remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8,75 %. Ces deux emprunts ont été débloqués en début d'année 2003 ; ils n'incluent pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de «défaut».

Par ailleurs, le bâtiment dans lequel est installé le siège social d'Egide SA est financé en crédit-bail sur 12 ans depuis le 25 octobre 1999. La valeur du bien à la signature du contrat était de 0,97 million d'euros. Les redevances sont basées sur l'Euribor 3 mois + 1,3 points. Ce contrat de crédit bail ayant été levé par anticipation le 05 mars 2008, il n'y aura plus de risque de taux associé à ce financement.

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent. En février 2006, Egide USA Inc avait obtenu une ligne de crédit revolving dont le taux d'intérêt était déterminé de la manière suivante : taux de base + 3 % (avec un taux plancher de 10,25 %). Cette ligne de crédit a été soldée en février 2007 et remplacée par un contrat d'affacturage dont la commission de financement mensuelle est basée sur le «Chase Prime Rate» communiqué par JPMorganChase Bank. Un contrat d'affacturage a également été mis en place chez Egide UK en avril 2007 dont la commission de financement mensuelle est basée «Sterling Base Rate» communiqué par la banque HSBC.

En octobre 2007, Egide USA a contracté un emprunt bancaire de 1,4 million de dollars dont le taux d'intérêt est basé sur le Libor 1 mois + 8 % à la clôture du mois précédent, avec une valeur plancher de 13 %.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

4.1.3 Risques de liquidité

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Afin de conforter cette situation, le recours à des financements alternatifs tels que des opérations de cession / location de ses ensembles immobiliers de Trappes, de Bollène et de Cambridge sont en cours de mise en place au 31 décembre 2007. Compte tenu d'une part de la nécessaire réalisation de ces opérations de refinancement réalisées ou prévues en 2008 (voir ci-après, § «Événements postérieurs à la clôture»), et d'autre part des cash flows prévisionnels attendus dans le cadre du plan stratégique d'Egide pour l'exercice 2008, Egide considère qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances des 12 mois à venir.

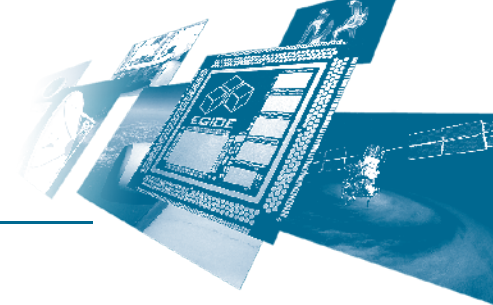
4.1.4 Risques actions

La société ne détenant directement aucune action (y compris des actions propres) autres que celles de ses filiales et d'un portefeuille de Sicav monétaires, elle n'est pas exposée au risque actions.

4.2 Risques juridiques

4.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.



4.2.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologations. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.

4.2.3 Assurances

Egide SA et ses filiales ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont principalement :

	Couverture maximum (en millions)			
	Egide SA	Egide USA	Egide UK	Egima
Risques industriels	20 M€ - Franchise 0,01 M€	11 M\$	0,60 M£	20 M DHR
Responsabilité civile	10 M€	11 M\$	5 M£	5 M DHR
Bris de machine	0,10 M€	7,2 M\$	-	6,5 M DHR
Auto-mission	0,15 M€	-	-	-
Automobiles	Illimitée	1 M\$	-	-
Pertes d'exploitation	Marge brute annuelle Franchise 3 j	2 M\$	Marge brute Max 1,401 M£	1,3 M DHR
Responsabilité civile des dirigeants	4,5 M€	4,5 M€	1 M£	-
Arrêt de travail et maladie	-	0,5 M\$	-	-
Assistance juridique	-	-	0,1 M£	-

4.2.4 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Depuis l'année 2004, Egide n'a plus de lien de dépendance majeur avec l'un ou l'autre de ses clients ; en 2007, le premier client a représenté 13 % du chiffre d'affaires consolidé contre 12 % en 2006. La société n'a par ailleurs aucun lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs.

4.2.5 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le chiffre d'affaires réalisé en Chine ou en Thaïlande s'adresse principalement soit à des filiales de clients européens ou américains, soit à des entreprises sous traitantes de renommée internationale implantées localement (comme Fabrinet par exemple), ce qui met l'entreprise à l'abri des risques inhérents aux pays concernés. Les relations avec la Corée représentant environ 1 % du chiffre d'affaires, le risque est considéré comme non significatif.

4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Risques industriels

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. En matière d'accidents du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis ou au Maroc. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles. L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée. Egide a dû, une seule fois en 20 ans, procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à une allergie au nickel.

4.3.2 Risques environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Le processus de fabrication de boîtiers hermétiques entraîne l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure (solution d'or et de cyanure). Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont ainsi régulièrement inspectés.

Sur le site de Bollène, un plan de mise en conformité a été décidé sur demande, et avec les autorités locales. Ce plan a eu pour objectif la mise en place d'une politique «rejet zéro». Pour ce faire, la société a construit une station de stockage pour les rejets, qui sont ensuite enlevés par des sociétés spécialisées. La mise en service de cette station est intervenue le 02 janvier 2007.

Pour ses installations situées au Maroc, Egide a décidé d'appliquer les normes environnementales européennes en vigueur, plus restrictives que les normes locales. Par ailleurs, préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000 et à celle des actifs d'Europlus (devenue Egide UK) en 2002, Egide a fait procéder à chaque fois à un audit d'environnement qui n'a révélé aucun risque.

L'ensemble des équipements de production utilisés dans le groupe Egide répond donc aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...).

Egide a par ailleurs été certifié ISO 14001:2004 le 17 décembre 2007 (le groupe étant également certifié ISO 9001:2000).

4.4 Risques technologiques

4.4.1 Lancement de produits de substitution

Egide fabrique des boîtiers hermétiques ; dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, de simples produits en plastique pourraient être utilisés à la place des boîtiers. Cependant, les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les diodes laser ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique ou l'automobile.

Dans certaines applications où une herméticité partielle pourrait suffire, l'utilisation de boîtiers à base de polymère viendrait concurrencer les boîtiers totalement hermétiques. Les applications concernées ne sont cependant pas celles où Egide a choisi de se concentrer et de se développer.

4.4.2 Baisse des prix

La production en volume, la concurrence entre clients et la demande de miniaturisation accrue des composants engendrent naturellement une pression à la baisse sur les prix mais les applications pour lesquelles les produits d'Egide sont vendus restent positionnées «haut de gamme» (optoélectronique, industries spatiales et aéronautique, sécurité automobile), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix.

De plus, l'outil de production marocain d'Egide, les composants moulés (technologie de fabrication moins chère) fournis par Egide UK ainsi que le recours à des fournisseurs asiatiques bas coûts donnent à Egide les moyens de produire des composants à coûts réduits et donc de limiter les pertes de marchés potentielles liées à une baisse des prix.

Par ailleurs, une recherche de fournisseurs fiables et à bas coût a été lancée pour les principaux composants achetés afin d'utiliser, autant que faire se peut, des composants moins onéreux dans la fabrication de nos boîtiers.



4.5 Autres risques

4.5.1 Arrivée de nouveaux concurrents

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques est très difficile à acquérir. Il ne suffit pas en effet d'être capable de réaliser quelques prototypes de laboratoire, mais il faut être en mesure de produire de façon régulière dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais aussi aux impératifs commerciaux et économiques. Ces barrières à l'entrée ont fait qu'aucun nouveau concurrent significatif n'est apparu depuis de nombreuses années.

4.5.2 Risques liés à la volatilité des marchés «high tech»

La société est positionnée sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels elle s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle. Par sa politique de diversification active sur plusieurs secteurs, et sur plusieurs clients au sein de chaque secteur, Egide entend amortir au mieux les effets de cette volatilité sur le chiffre d'affaires et les résultats.

4.5.3 Risques politiques liés aux implantations géographiques

Les unités de production de la société implantées en Europe (France, Grande Bretagne) ou aux Etats Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur implantation géographique. Le site de production marocain (Egima, installé à Casablanca) est celui qui pourrait être le plus affecté par l'instabilité politique ou économique éventuelle du pays dans lequel il est installé. Cependant, le risque reste faible et la société n'a mis en place aucune mesure spécifique de couverture.

4.5.4 Risques liés à la volatilité des cours

Tout événement concernant la société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient (télécommunications, défense et spatial, aéronautique civile ou automobile) pourrait avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la société. De même, le titre de la société présente un risque de liquidité certain. Sur l'année 2007, le volume quotidien moyen d'échanges s'est élevé à environ 2 551 titres (soit 0,20 % du capital) contre 2 988 titres par jour en 2006.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 338 070 352.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.

5.1.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé au 2 rue Descartes, Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 Trappes (Tél : 01 30 68 81 00).

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le code de commerce et par le décret du 23 mars 1967.

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités

1986 : création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité «encapsulation» de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers intelligents.

1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux Etats-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : éclatement de la «bulle Internet», qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représente alors plus de 95 %).

2002 : acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux,) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.

2002 : ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.

2005 : poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société. Monsieur Philippe Brégi prend la tête de la société en tant que Président et Directeur général, succédant ainsi à l'ancien PDG qui a fait valoir ses droits à la retraite.



5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements réalisés par la société depuis 2005 concernent principalement le renouvellement d'équipements industriels sur les trois principaux sites de production (américain, marocain et français). Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour ces années sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	2005	2006	2007
Terrains et constructions	50	35	330
Installations techniques et outillages	296	278	564
Autres immobilisations	35	20	86
Total	381	333	980

Lors de leur mise en service en janvier 2007, les équipements relatifs à la station de stockage des effluents qui figuraient en immobilisations en cours pour 213 K€ au 31 décembre 2006 ont été portés à l'actif des postes d'immobilisations concernés.

5.2.2 Principaux investissements en cours

75 % du budget d'investissements 2008 (d'environ 0,8 million d'euros) est prévu pour Egide SA (sécurité des installations et amélioration des performances), 12,5 % à Egide USA (sécurité des installations) et 12,5 % à Egide UK (équipements). Ces investissements seront financés sur fonds propres ou éventuellement en crédit bail pour les équipements de production.

5.2.3 Principaux investissements à réaliser

Les investissements entrepris dans les années 2000 permettent à la société de générer un chiffre d'affaires bien supérieur à celui réalisé actuellement ; aucun investissement conséquent n'est donc nécessaire pour accroître la production de manière significative.

5.2.4 Nantissements des actifs

Le bâtiment d'Egide USA sis à Cambridge dans le Maryland (USA) a été nanti en garantie d'un emprunt de 1,4 million de dollars souscrit fin septembre 2007 par la filiale américaine. Il n'existe pas d'autres nantissements des immobilisations incorporelles ou corporelles du groupe Egide. Par ailleurs, des SICAV monétaires inscrites à l'actif du bilan consolidé d'Egide au poste «Autres actifs non courants» sont données en garantie au profit de la filiale Egima (afin de garantir les emprunts souscrits par la filiale ainsi qu'une caution au profit des douanes marocaines) (voir § 20.3.1.5.4.16).

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant au 31 décembre 2007 :

Nantissement sur immobilisations :	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles			0	6 301	-
Corporelles	28/09/2007	27/09/2008	944 909	5 484 086	17,2 %
Financières			0	21 539	-
Total			944 909	5 511 926	17,1 %

6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques.

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique et modélisation hyperfréquence. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit également sa propre céramique et grâce à ses filiales anglaise et américaine, réalise en interne ses composants métalliques moulés ainsi que des perles de verre.

6.1.1.1 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou le poids critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.

Céramique - métal

Dans cette technologie, plus rare et plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques.

Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphies, remplaçant ainsi les perles de verre.

D'autres boîtiers utilisent des composants céramiques assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge.

6.1.1.2 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or et Nickel), sur une ligne de traitement de surface automatisée, semi automatisée ou manuelle selon les sites de production.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- nickelage des composants céramiques avant leur assemblage;
- pré traitement des composants métalliques;
- dorure des boîtiers verre – métal et céramique au stade final de la fabrication.



La très grande expertise d'Egide dans le domaine du traitement de surface, et l'intégration de la ligne dans le flux de production, est un atout majeur pour assurer une qualité optimale du boîtier fini.

6.1.1.3 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou «céramique cofrittée à haute température». Source de miniaturisation, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules).

De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou «green tape»)

La céramique «crue» est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin établir la conduction d'une couche à l'autre.

Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique «crue» dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constitue un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine – tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600°).

6.1.1.4 Les perles de verre

Egide fabrique sur son site américain des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre – métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600 °) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.

6.1.2 Le moulage par injection de métal (MIM)

La technologie du moulage développée dans la filiale anglaise remplace l'usinage ou l'emboutissage de matière métallique. On utilise ainsi du métal en poudre, injecté sous pression dans un moule, pour obtenir des composants de forme complexe. Une fois amorti le coût du moule, elle permet la production en grandes séries à des prix bas de structures utilisées notamment pour la fabrication des boîtiers. Cette technologie de moulage permet également de produire des pièces en plastique utilisées notamment dans les télécoms (guides et supports de fibres optiques) ainsi que des pièces en métal pour le secteur industriel ou médical.

6.1.3 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2005		2006		2007	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal	15 127	69,7 %	16 773	66,1 %	15 623	59,7 %
Produits céramique	5 263	24,3 %	6 760	26,6 %	8 034	30,7 %
Autres (dont MIM et plastique)	1 266	5,8 %	1 833	7,2 %	2 369	9,0 %
Etudes	44	0,2 %	14	0,1 %	144	0,6 %
Total	21 700	100,0 %	25 380	100,0 %	26 170	100,0 %

6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide sert aujourd'hui les marchés de l'aéronautique civile, de l'automobile, du médical et des applications industrielles de l'infrarouge.

6.2.1 Les industries de défense et du spatial

L'électronique utilisée dans tous les grands programmes militaires fait largement appel aux boîtiers hermétiques tels ceux d'Egide pour assurer sa protection. Présente naturellement dès sa création sur les programmes européens, Egide, grâce à sa filiale Egide USA produisant localement, satisfait également les besoins des marchés de défense américains.

Dans le domaine aéronautique, les différents avions de combats tels le Rafale (France), l'Eurofighter (Angleterre, Italie, Allemagne et Espagne), le Jas Grippen (Suède) ou les F18/F22 (Etats-Unis) utilisent tous des boîtiers d'Egide. Il en est de même pour les systèmes d'armes associés. L'électronique de défense concerne également les équipements au sol tels les radars, les détecteurs infrarouge, les missiles sol/sol ou sol/air ou les équipements utilisés dans les blindés (char Leclerc en Europe), les hélicoptères et les porte-avions.

Certaines applications demeurent en verre métal (boîtiers de puissance, systèmes de contrôle) et d'autres migrent vers la céramique (vision infrarouge, calculateurs pour missiles).

L'europanisation des composants a été expressément souhaitée par les principales forces armées.

L'espace connaît une forte croissance sur ses trois applications : les télécommunications, l'observation et la navigation. Egide y est présent grâce aux boîtiers verre-métal et à la céramique (MCM). Egide fournit par exemple les équipementiers du lanceur ARIANE V, dont le programme de lancements est rempli pour plusieurs années mais aussi des boîtiers utilisés dans les satellites. La société est très bien implantée chez les équipementiers du secteur grâce notamment aux agréments du CNES et de l'ESA. L'europanisation des sources est, comme dans le secteur militaire, demandée dans le domaine spatial.

6.2.2 Les télécommunications

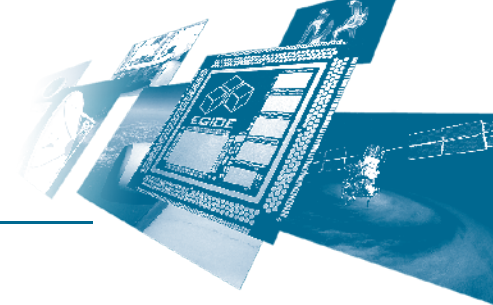
Il existe trois manières de transmettre des informations : le traditionnel fil de cuivre (ADSL), les liaisons hertziennes (téléphone mobile cellulaire) et la fibre optique. Cette dernière est de loin celle qui permet d'atteindre les plus hauts débits.

Les boîtiers d'Egide se retrouvent dans plusieurs types de sous ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables :

- les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre;
- les récepteurs, qui font l'opération inverse;
- les modulateurs, qui servent à transformer un signal continu en suite de 0 et de 1;
- les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance;
- les multiplexeurs, qui groupent, dégroupent et orientent les communications;
- les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal.

Le marché des télécoms par fibre optique a connu une crise exceptionnelle tant par l'ampleur que la durée mais le marché est actuellement en légère reprise. Cette tendance devrait s'intensifier sur les prochaines années. La surcapacité des réseaux à l'origine de la crise est en voie d'être comblée car le trafic, donc le besoin en transmission de données, n'a pas faibli. Ces transmissions par fibre optique font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables.

Seules les liaisons par fibre optique permettent de répondre aux besoins en débits élevés. La montée en puissance des services Internet, de la téléphonie fixe et mobile et de la vidéo (les offres «quadruple play») nécessite le déploiement de l'optique dans les réseaux métropolitains. Le raccordement optique des immeubles, maisons et autres réseaux locaux implique de nombreuses connexions (FTTC), donc des composants d'encapsulation.



6.2.3 Les marchés industriels

En fournissant les sous équipementiers d'Airbus Industrie et de Boeing, Egide a élargi son activité aux applications industrielles pour l'aéronautique civile. Egide propose ainsi des embases hermétiques de relais, fabriquées sur le site marocain, ou des boîtiers de protection pour les systèmes de gestion moteur (FADEC – Full Authority Digital Electronic Control).

Le désir de renforcer la sécurité a entraîné l'arrivée dans l'industrie automobile de produits de haute technologie, qui s'adressent aujourd'hui aux camions et aux véhicules haut de gamme. Egide fabrique ainsi des boîtiers pour les radars anti-collision (régulateur de vitesse «intelligent») ou pour la détection infrarouge dans des conditions de circulations difficiles (brouillard, nuit, pluie...). Les compétences techniques de la société permettent de proposer les composants nécessaires à ces équipements de sécurité, issus du domaine militaire.

Les applications infrarouge civiles deviennent multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels et des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz ... Dérivées elles aussi des applications militaires, elles connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile (vision nocturne).

6.2.4 Répartition du chiffre d'affaires par marchés

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par marchés est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2005		2006		2007	
	K€	%	K€	%	K€	%
Défense et spatial	8 669	40,0 %	10 120	39,9 %	10 028	38,3 %
Télécommunications	6 410	29,5 %	6 150	24,2 %	6 098	23,3 %
Autres (dont industriel)	6 621	30,5 %	9 110	35,9 %	10 044	38,4 %
Total	21 700	100,0 %	25 380	100,0 %	26 170	100,0 %

6.2.5 Les clients

La société dispose de nombreuses références sur ses segments d'activité. Les principaux clients du groupe Egide sont les suivants :

Télécommunications	Défense et spatial	Industriel
Alcoa (USA)	Ericsson Saab (Suède)	ABB Entrelec (France)
Avanex (France, Italie)	Goodrich (GB)	Airpax (USA)
Axsun (USA)	International Rectifier (USA)	Autocruise (France)
Bookham (Canada, GB)	Interpoint (USA)	Deutsch (France, USA, Inde)
Coset (Corée)	MBDA (France, GB)	Delavan (GB)
CyOptics (USA)	Northrup Grumann (USA)	Flir (USA)
EM4 (USA)	Raytheon (USA)	Indigo (USA)
Exfo (Canada)	SCD (Israël)	Q Imaging (Canada)
Fermionics (USA)	Selex (GB)	Richco (GB)
Fabrinet (Asie)	Sofradir (France)	Servomex (GB)
JDS Uniphase (USA, Canada, Chine)	Solitron Devices (USA)	STPI (France)
Perkin Elmer (Canada)	Teledyne Cougar (USA)	Swan Morton (GB)
TeraXion (Canada)	Textron Systems (USA)	Ulis (France)
	Thales (France)	Unipath (GB)
	Thales Alénia Space (France & Italie)	
	VPT Inc (USA)	

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2007, tous segments d'activité confondus, ont représenté environ 60 % du chiffre d'affaires, aucun client ne représentant individuellement plus de 13 % du total. En 2006, les 10 premiers clients représentaient également environ 60 % du chiffre d'affaires.

Sur la base de ce portefeuille client, Egide n'estime pas nécessaire de prendre une assurance crédit, sauf dans quelques cas bien particuliers (utilisation du crédit documentaire si nécessaire). Ce sont les livraisons qui déclenchent la facturation aux clients.

6.2.6 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2005		2006		2007	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	5 502	25,4 %	6 593	26,0 %	7 953	30,4 %
Union Européenne (hors France)	5 315	24,4 %	4 020	15,8 %	4 533	17,3 %
Amérique du Nord	9 778	45,1 %	11 832	46,6 %	10 695	40,9 %
Reste du monde	1 105	5,1 %	2 935	11,6 %	2 989	11,4 %
Total	21 700	100,0 %	25 380	100,0 %	26 170	100,0 %

6.3 Evénements exceptionnels

Le marché des télécommunications a connu une crise d'une exceptionnelle ampleur en 2001 et 2002, crise qui s'est poursuivie malgré une « mini bulle » en début 2004. La tendance actuelle serait plutôt au redémarrage mais dans des proportions et à des vitesses qui devraient éviter les conséquences désastreuses d'une surcapacité installée telle qu'on les a subies depuis maintenant plusieurs années.

Par ailleurs, consciente que tout marché de haute technologie est cyclique, Egide maintient ses efforts de diversification, avec pour objectif d'équilibrer au mieux son chiffre d'affaires sur ses trois marchés. De plus, la société cherche, à l'intérieur même de chaque marché, à se positionner sur un maximum de segments différents. Cet objectif, atteint en 2005, s'est confirmé depuis et continuera d'être au cœur de la stratégie de développement de la société au cours des années futures.

6.4 Position concurrentielle

Très peu d'acteurs au niveau mondial sont présents sur le marché du boîtier hermétique. De plus, les concurrents européens et américains de la société sont plutôt spécialisés dans les produits verre – métal alors que les concurrents japonais proposent principalement des produits céramiques.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Marchés	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek	Etats-Unis	Aéromil	\$ 0,9 milliard (1)	New York	\$ 4,8 milliards (2)
Kyocera	Japon	Aéromil, télécoms	€ 0,7 milliard (3)	Tokyo	€ 10,5 milliards (4)
Electrovac	Autriche	Industriel	Non disponible	Non cotée	-
Schott	Allemagne	Industriel, télécoms	Non disponible	Non cotée	-
Vactron	Espagne	Automobile	Non disponible	Non cotée	-
Sinclair	Etats Unis	Aéromil, industriel	Non disponible	Non cotée	-
NTK	Japon	Aéromil, industriel	€ 0,6 milliard (5)	Tokyo	€ 2,4 milliards (4)
Hirai	Japon	Industriel	Non disponible	Non cotée	-

(1) source : Rapport annuel au 31 décembre 2007 pour l'activité « électromécanique ».

(2) source : New York Stock Exchange au 26 février 2008.

(3) source : Rapport annuel au 31 décembre 2007 pour l'activité « semi-conducteurs » (9 mois de 2007).

(4) source : Tokyo Stock Exchange au 26 février 2008.

(5) source : Rapport annuel au 31 décembre 2007 (9 mois de 2007).



Les concurrents principaux sont présents sur les marchés des télécoms et de la défense, moins sur les applications industrielles, au contraire des concurrents marginaux qui s'adressent plutôt au monde industriel et automobile. Kyocéra est cependant la seule société non américaine qui, grâce à son usine de San Diego aux Etats-Unis, vend des produits céramiques aux clients américains de la défense.

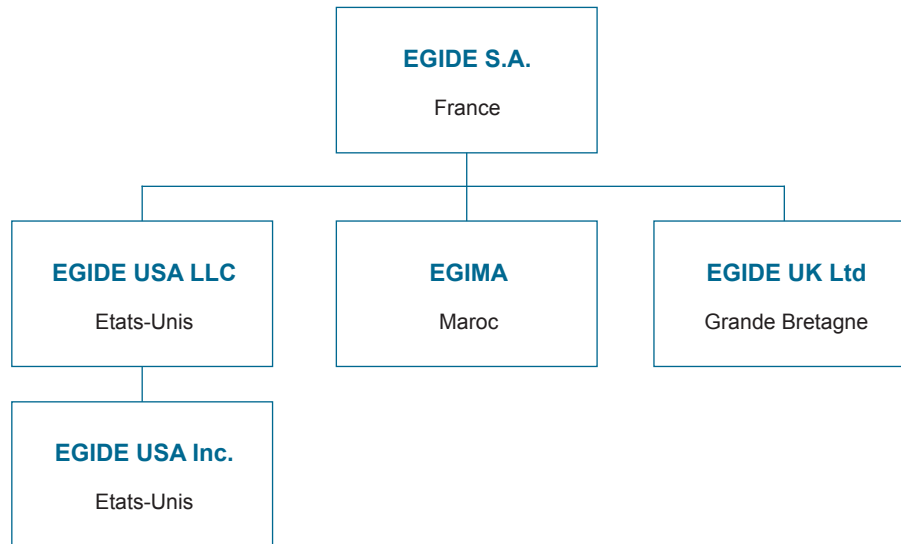
On peut regrouper les intervenants ci-dessus en deux catégories :

- des très grands groupes (Kyocéra, NTK, Ametek) ou des divisions de grand groupe (Schott);
- des sociétés de taille moyenne (Egide, Hirai, Electrovac, Vactron).

Dans cet univers concurrentiel, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications, audits réguliers,...), et occupe une position de tout premier plan aux cotés de Kyocéra.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du groupe



7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement et à 100 % ses trois filiales (Egide USA LLC aux Etats-Unis, Egide UK Ltd en Angleterre et Egima SARL au Maroc). Egide USA LLC détient quant à elle directement et à 100 % la filiale Egide USA Inc., basée aux Etats-Unis.

Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc.

Egide SA, Egide USA Inc et Egide UK sont des sociétés qui ont leur activité économique propre. A ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire indépendamment les unes des autres. Egima possède également ses actifs de production mais dépend d'Egide SA, qui est son unique client (mise en place d'un régime de travail à façon).

Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egide SA et toutes ses filiales ont le même président (gérant pour Egima). Hormis Egima, elles possèdent chacune leur propre direction, services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études et services de production. Egima est gérée directement par la maison mère française. Les différents échanges entre les sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter sociétés et répondent aux règles des conventions réglementées (voir § 19.1 – Conventions réglementées).

Toutes les sociétés opérationnelles du groupe, sauf Egide UK, exercent leur activité dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion. La filiale Egide UK Ltd vend des composants métalliques moulés (qui ne sont pas des boîtiers), principalement à destination des marchés télécoms et industriels. Elle permet également de remplacer certains fournisseurs pour des produits utilisés comme composants par les autres sociétés du groupe.

Voir § 20.3.2.4.3.21 – Eléments concernant les entreprises liées et les participations.



8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'importants moyens de production articulés autour de quatre sites à vocations complémentaires : Bollène (France), Casablanca (Maroc), Woodbridge (Suffolk, UK) et Cambridge (Maryland, USA).

Le site de Bollène (Egide SA)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m², équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique - métal. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D. Le bâtiment est détenu en pleine propriété. Dans le courant de l'année 2008, ce bâtiment pourrait être cédé à un investisseur immobilier, ce dernier le relouant à la société en vertu d'un bail commercial qui serait signé concomitamment à la vente.

Le site de Casablanca (filiale Egima)

Rattaché à Bollène, il est plus particulièrement dédié à la fabrication des composants de grandes séries. Dans un bâtiment de 3 000 m² détenu en pleine propriété, construit sur un terrain de 10 000 m² en location sur une durée de 40 ans dans la zone de l'aéroport de Casablanca, il assure l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle de boîtiers verre - métal et céramique - métal. La ligne de traitement de surface y est entièrement automatisée.

Le site de Woodbridge (filiale Egide UK)

Il détient la technologie de moulage de produits complexes par injection de métal (MIM – Metal Injection Molding). Dans un bâtiment d'environ 2 500 m² pris en location auprès d'un tiers extérieur au groupe pour une durée de 5 ans renouvelable, il assure la fabrication des moules ainsi que la production de composants métalliques. Il dispose d'un bureau d'études moulage.

Le site de Cambridge (filiale Egide USA)

Dans un bâtiment de 5 000 m², le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre - métal. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre - métal. Le bâtiment est détenu en pleine propriété. Dans le courant de l'année 2008, ce bâtiment pourrait être cédé à un investisseur immobilier, ce dernier le relouant à la société en vertu d'un bail commercial qui serait signé concomitamment à la vente, ou donné en garantie d'un emprunt à long terme.

Par ailleurs, le siège social d'Egide situé en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines) dans un bâtiment d'environ 1 300 m² financé en crédit-bail, regroupe la direction générale, les services achats, commerciaux, administratifs et financiers. En date du 05 mars 2008, la société a levé l'option d'achat du crédit-bail par anticipation et cédé le bâtiment à un investisseur immobilier qui l'a immédiatement loué à la société en vertu d'un bail de 9 ans.

8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des quatre sites de production, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, qui se composent notamment :

- de deux salles de coulage pour la céramique avec leurs équipements de contrôle atmosphérique;
- d'une salle propre avec contrôle d'accès contenant de nombreuses machines de transformation de la céramique crue : machines de poinçonnage des vias et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue;
- d'équipements de fabrication de composants moulés par injection;
- de fours de déliantage;
- de fours pour le frittage à haute température (1 600°) de la céramique et des composants moulés;
- de machines de découpe en cuit (scies diamantées);
- de machines de sérigraphie des extrémités;
- d'un four pour le brasage sous vide;
- de fours à passage pour le brasage sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température);
- de fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre;
- d'installations de galvanoplastie dont deux automatiques contrôlées par ordinateur;
- de machines de contrôle d'herméticité;
- de plusieurs centres d'usinage carbone;
- de nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont une mesure 3D);
- d'un wire bonder (équipement de câblage);
- de machines de cyclage thermique.

Les équipements ont une durée de vie moyenne comprise entre 5 et 10 ans ; ceux dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000.

8.2 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3 – Risques industriels et environnementaux.

8.3 Impact environnemental de l'activité

Les informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité d'Egide SA données dans le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2007 sont les suivantes :

Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Dans le cadre de son activité, la société consomme de l'eau pour le refroidissement de ses fours et l'alimentation de sa chaîne de galvanoplastie. Dans un souci d'économie, Egide a mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit «à bain mort», c'est à dire que les bains de rinçage sont changés périodiquement au lieu d'être en circuit ouvert continu.

En matière d'énergie, la société utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, l'entreprise utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.



Les consommations de produits cités ci-dessus sont résumées dans le tableau suivant :

Ressource	Unité	Consommation 2007
Eau	m ³	9 765
Electricité	kWh	3 647 108
Gaz de ville	kWh	1 161 846
Hydrogène	m ³	29 040
Azote	Kg	1 008 396

Dans le cadre de sa certification ISO 14001, Egide veille à limiter sa consommation de toutes ces ressources.

Pour sa production, Egide utilise principalement du kovar (ou dilver P1) comme matière première. Le kovar est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits achetés par la société auprès d'usineurs ou d'emboutisseurs. Le kovar est approvisionné auprès de sociétés spécialisées françaises ou américaines. Possédant un stock en grande quantité (environ 30 tonnes), Egide n'a acheté que peu de kovar au cours de l'exercice.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide possède des équipements de traitement de surface, principalement composés d'une chaîne semi-automatique de galvanoplastie et de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

Après traitement de surface, les boîtiers fabriqués par Egide sont séchés par immersion dans un bain d'HydroChloroFluoroCarbure (HCFC). Bien que ce produit soit interdit à l'utilisation (gaz à effet de serre), Egide bénéficie d'une dérogation d'utilisation jusqu'au 31 décembre 2008 du fait de son activité spatiale et aéronautique. La société qualifie cependant le produit qui remplacera le HCFC et compte l'utiliser dès que possible.

Nuisances sonores et olfactives

L'activité traitement de surface peut être la source d'odeurs liées à l'activité, odeurs qui sont cependant neutralisées par les installations d'aspirations en salle de galvanoplastie. En cas d'arrêt accidentel de ces extractions, une procédure permet l'arrêt de la chaîne et la mise en sécurité du personnel. L'air extrait est traité par un laveur d'air, équipement qui piège toutes les émissions polluantes avant rejet à l'extérieur.

Ce laveur d'air est d'ailleurs la seule source de nuisance sonore externe. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne compte tenu de l'environnement dans lequel se situe la société (site industriel, champs agricoles, bâtiment industriel toujours inoccupé).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, il n'en existe pas à l'exception de celles liées au fonctionnement de l'atelier d'usinage. Les machines-outils sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur et contrôlées par la CRAMIF. Egide tient cependant à disposition de son personnel des casques anti-bruit.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Egide exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Cet environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Egide, toujours soucieuse de préserver l'environnement, a mis en service en début d'année 2007 sa station de stockage de rejets d'effluents. Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO 14001, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place dans le courant de l'exercice 2007.

Démarches de certification en matière d'environnement

L'activité d'Egide est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la Drire, l'Agence de l'Eau, la CRAM ou l'APAVE (analyse des rejets). Certifiée ISO 9001 version 2000, l'entreprise a obtenu fin 2007 la certification ISO 14001 version 2004.

Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

Soumise à autorisation d'exploitation constatée par arrêté préfectoral, Egide applique les dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. En cas d'évolution des normes en vigueur, la société s'engage, en accord avec la Drire, à engager les mises en conformité demandées.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Au cours de l'exercice 2007, le coût supporté par l'entreprise d'un contrat d'apprentissage «Hygiène – Sécurité – Environnement» a été de 9 325 euros pour l'année.

Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, la direction de l'usine de Bollène et la direction de la qualité, en concertation avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'entreprise, sont directement en charge des conséquences de l'activité de l'entreprise sur son environnement. Un salarié en contrat d'apprentissage est dédié spécialement à l'étude des problèmes d'environnement. L'entreprise s'appuie également sur les organismes extérieurs compétents en la matière comme la Drire, l'APAVE ou des consultants spécialisés.

Provisions et garanties en matière d'environnement

Les travaux relatifs au traitement des effluents (rejet «zéro») ont été terminés fin 2006 ; les installations ont été mises en service début 2007 et ne nécessiteront pas de dépenses supplémentaires (en dehors des coûts de fonctionnement). Il n'est par ailleurs provisionné aucun frais spécifiques à engager en matière d'environnement.

Montant des indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Aucune indemnité n'a été versée à ce titre au cours de l'exercice 2007.

Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition des filiales étrangères (Egide USA et Egide UK), la société a fait réaliser un audit environnemental, qui a confirmé qu'aucune des deux sociétés n'était en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans leur pays respectif. Depuis, Egide s'attache à faire respecter à ses filiales américaines et anglaises les normes en cours et les éventuelles évolutions associées.

Concernant Egima, qui est une création d'usine, Egide a appliqué au Maroc les normes environnementales européennes, bien plus contraignantes que les normes locales. Une station de traitement des effluents, intégrée à la ligne de galvanoplastie, permet à cette filiale de ne rejeter aucun déchet dans l'environnement, si ce n'est de l'eau pure.

D'une manière générale, Egide fait appliquer à l'ensemble de ses filiales les normes environnementales propres à chaque pays.



9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière

9.1.1 Exercice 2005

Egide a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 12,4 % sur l'exercice 2005, à 21,7 millions d'euros, liée à la réussite de la diversification. Le secteur militaire et spatial a représenté 40 % du chiffre d'affaires 2005, les secteurs télécommunications et industriels se partageant à égalité (30 % chacun) le reste de l'activité. La diversification engagée au cours de l'exercice 2004, et poursuivie par le nouveau Président Directeur général qui a pris ses fonctions en début d'année 2005, a ainsi porté ses fruits avec notamment le développement des ventes sur de nouveaux segments comme l'infrarouge pour automobile.

Dans le même temps, le groupe a amélioré son résultat opérationnel, qui s'inscrit en perte de 8,2 millions d'euros contre une perte de 9,3 millions d'euros en 2004. La marge d'autofinancement passe de - 6,3 à - 4,3 millions d'euros, en progrès net de 2 millions d'euros. Ce résultat est notamment lié à l'amélioration des rendements industriels (rendement et productivité), en particulier sur le second semestre de l'exercice, qui sont devenus conformes aux objectifs. La consommation de trésorerie a été réduite de 30 %, passant de 7,1 millions d'euros consommés en 2004 à 4,9 millions d'euros en 2005.

La filiale Egima à Casablanca a été renforcée avec l'arrivée à la tête du site d'un ingénieur - chef de produit expérimenté, ancien responsable de production du site de Trappes et responsable de ligne produits à Bollène jusqu'au 31 décembre 2005. Les premiers transferts de produits destinés aux télécoms sont également intervenus avec succès au cours de cet exercice, les rendements obtenus étant identiques à ceux constatés sur le site de Bollène.

Malgré l'amélioration des résultats enregistrée au cours de l'exercice 2005, les niveaux d'activité et de chiffre d'affaires du groupe restent inférieurs au point d'équilibre. Ainsi, la société utilise toujours sa trésorerie pour financer les pertes opérationnelles. Le niveau d'endettement reste néanmoins faible.

Le conseil d'administration est resté très vigilant sur l'évolution des disponibilités du groupe. La situation de la trésorerie a permis à Egide d'honorer ses dettes à échéance ; la société a donc fait face avec son actif disponible à son passif exigible. Néanmoins, la situation de trésorerie s'étant tendue au fil des mois, le recours à des financements alternatifs tels que l'affacturage a été mis en œuvre. La société a alors envisagé un scénario de refinancement par augmentation de capital ; les actions relevant de cette démarche ont été engagées et leur réalisation définitive est intervenue en août 2006.

9.1.2 Exercice 2006

L'année 2006 a connu une accélération de la croissance, avec un chiffre d'affaires supérieur de 17 % à celui de l'année précédente. La diversification s'est poursuivie et a permis à la société de pallier l'absence, anticipée, de reprise du secteur télécoms. Cette reprise s'est cependant amorcée au cours du 4ème trimestre mais reste bien inférieure à ce qu'elle devrait être dans les semestres à venir. Dans les autres secteurs (militaire & spatial, industriel), la visibilité accrue des besoins clients s'est traduite par le retour de volumes significatifs (plus de 50 000 boîtiers pour une même application infrarouge civile) et par la signature de plusieurs «Long Term Agreements» ou contrats pluriannuels, notamment avec des clients militaires américains.

L'opération de renforcement des fonds propres, initiée fin 2005 et concrétisée en août, a pris la forme d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. L'émission d'environ 286 000 actions nouvelles a ainsi permis de lever un montant brut de 5 millions d'euros. A ces actions nouvelles étaient attachés des bons de souscription d'actions (BSA) exerçables jusqu'en août 2009, qui, à raison d'une parité de 4 bons pour 1 action, donneront à la société la possibilité de recevoir un montant maximum de 2,1 millions d'euros en cas d'exercice de l'intégralité des BSA. Cette opération a été largement sur souscrite et quasi intégralement placée par exercice des droits préférentiels. Il est rappelé que cette émission avait pour but de financer le besoin en fonds de roulement d'exploitation en attendant le rebond du marché télécoms, de poursuivre la stratégie de diversification, de continuer le développement de nouveaux produits, de maintenir les capacités de production actuelles et de pénétrer de nouveaux marchés ou de nouvelles applications.

La reconnaissance mondiale du savoir faire d'Egide se devait d'être maintenue, développée et mise à profit pour trouver de nouveaux débouchés. C'est pourquoi l'année 2006 a vu le renforcement des équipes commerciales avec l'arrivée d'un responsable business développement chargé principalement des marchés asiatiques et des nouvelles applications industrielles. Maintenir le savoir faire,

c'est également s'appuyer sur un service Recherche & Développement structuré et en relation étroite avec les services de production. Ainsi, un directeur R&D et Ingénierie est venu renforcer les équipes en place et a pris ses fonctions en début d'année 2007. Enfin, les sites de Bollène et de Casablanca ont vu leur structure de management intermédiaire développée par l'embauche de nouveaux ingénieurs et de techniciens ainsi que par le renforcement des postes d'agents de maîtrise.

9.1.3 Exercice 2007

L'année 2007 a été marquée par une évolution des ventes contrastée selon les sites et fortement pénalisée par un dollar en constante chute durant toute l'année. La contre performance du groupe en terme de résultats au cours du premier semestre a conduit l'entreprise à repousser de six mois ses objectifs de retour à l'équilibre en trésorerie, sans cependant remettre en cause la stratégie suivie. Afin de maintenir un niveau de trésorerie convenable sans appel public à l'épargne, Egide a engagé des solutions de financement classiques tels un emprunt bancaire et la cession/location de sites industriels.

En terme d'activité, la société a rencontré en France un grand succès dans les pôles de compétitivité, s'appuyant sur sa position de leader reconnue internationalement et faisant d'elle un acteur incontournable du domaine et accroissant ainsi ses capacités de recherche et développement pour préparer les produits de demain.

La croissance du chiffre d'affaires en 2007 a été de 3 % à taux de change courant mais de 7 % à taux de change constant. La forte dégradation du dollar par rapport à l'euro, passant en moyenne de 1,26 € en 2006 à 1,37 € en 2007, a ainsi pénalisé les ventes de plus d'un million d'euros. Egide SA a eu une croissance faible par rapport aux attentes et Egide USA n'a pas vu en dollars de progression significative de son chiffre d'affaires. Il a également fallu faire face cette année à l'absence de commandes d'embases relais sur le premier trimestre, au décalage de grands programmes spatiaux européens et militaires américains et à la faiblesse de l'activité télécoms, la reprise lente de ce marché n'ayant pas encore concerné les produits d'Egide. Egide UK a par contre réalisé une bonne progression, avec une croissance de 21 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2006.

En terme de résultats, l'exercice 2007 a été impacté par des ventes inférieures aux objectifs mais également chez Egide USA par des coûts matières supérieurs aux prévisions. Le coût du maintien d'une compétence minimale à Casablanca (embases relais) et du surdimensionnement ponctuel des effectifs à Bollène (décalage des programmes spatiaux), le mix produit défavorable d'Egide USA appelant beaucoup de structures usinées dont la qualification de sources asiatiques fiables a été plus longue et difficile que prévue ont été autant de facteurs influant négativement sur les marges. De même, des problèmes qualité ont fortement pénalisé le second semestre de la filiale américaine, engendrant des retours de produits qui ont dû être retravaillés puis relivrés sans être refacturés. La consommation de trésorerie a en conséquence été plus élevée qu'attendue et a conduit l'entreprise à définir des financements appropriés afin de maintenir sa trésorerie à un niveau convenable.

Egide USA a ainsi mis en place un contrat d'affacturage en février et a contracté un emprunt à court terme (1 an) d'un montant de 1,4 million de dollars en octobre 2007. En 2007, le groupe a également pris plusieurs contacts avec des agents immobiliers afin de procéder à des cessions / locations de ses sites industriels français (Trappes et Bollène) et américain (Cambridge), la finalisation de ces opérations étant attendue dans le courant du premier semestre 2008 (celle de Trappes a été réalisée en mars 2008).

Dans ce contexte difficile, Egide a néanmoins rencontré un grand succès auprès des pôles de compétitivité en étant retenue par deux d'entre eux en 2007 dans le cadre de projets innovants : très haut débit de transmission optique (pôle System@tic Paris Région) et système de vision et de détection de bas niveau de lumière (pôle Elopsys). Egide a par ailleurs proposé sa participation à un programme européen (Euripides) dans le domaine céramique ainsi qu'à un projet soutenu par un troisième pôle de compétitivité (Mov'éo) dans le domaine automobile. Elle a également débuté un partenariat avec la DGA pour mener à bien le projet d'innovation 75µ au sein du dispositif Recherche Exploratoire et Innovation (REI). Les efforts de Recherche et Développement engagés au cours de l'exercice ont donc commencé à porter leurs fruits. La société a par ailleurs obtenu en décembre pour ses sites français la certification environnementale ISO 14001 qui, à l'image de la certification ISO 9001 il y a quelques années, revêt de plus en plus d'importance.



9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs historiques ayant influé le chiffre d'affaires

La crise des télécommunications de 2001 a entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La structure de la société a constamment été adaptée au nouveau niveau d'activité mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste déterminant pour assurer la rentabilité de la société.

9.2.2 Eléments importants susceptibles d'influer sensiblement les revenus d'exploitation

- Evolution du marché des télécoms (voir § 6.2.2 et 6.3);
- évolution du marché militaire et spatial (voir § 6.2.1);
- évolution du marché industriel (voir § 6.2.3);
- risques de change (voir § 4.1.1);
- baisse des prix (voir § 4.4.2).

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.3 – Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 20.3.1.4 – Tableau de financement consolidé.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme suit :

- un crédit-bail immobilier sur 12 ans libellé en euros, à taux variable basé sur l'Euribor 3 mois + 1,3 point, souscrit en 1999 et qui a été soldé par anticipation le 05 mars 2008;
- un emprunt moyen terme sur 6 ans libellé en dirhams, à taux fixe de 8 %, souscrit en 2003;
- un emprunt long terme sur 11 ans libellé en dirhams, à taux fixe de 8,75 %, souscrit en 2003;
- un crédit-bail mobilier sur 4 ans libellé en dollars, à taux fixe de 7,99 %, souscrit en 2004;
- un crédit-bail mobilier sur 5 ans libellé en dollars, à taux fixe de 8,20 % souscrit en 2005;
- un crédit-bail mobilier sur 3 ans libellé en dollars, à taux fixe de 15,66 %, souscrit en 2007.

Au cours de l'année 2006, un contrat d'affacturage a été mis en place chez Egide SA (financement à taux variable basé sur l'Euribor + 1,20 point) et une ligne de crédit renouvelable a été ouverte chez Egide USA (maximum de 800 000 \$ à taux variable basé sur le taux de base US + 3 points avec minimum de 10,25 %). Cette ligne de crédit a été soldée en février 2007 et remplacée par un contrat d'affacturage (financement à taux variable basé sur le Chase Prime Rate + 1 point). Un contrat d'affacturage a également été mis en place chez Egide UK en avril 2007 (financement à taux variable basé sur le HSBC Sterling Base Rate + 1,75 point).

En septembre 2007, Egide USA a souscrit un emprunt de 1,4 million de dollars, remboursable au bout d'un an, et dont le taux d'intérêt est basé sur le Libor + 8 points avec un plancher de 13 %.

A la clôture de l'exercice 2007, le montant total des dettes financières s'élevait à 5,202 millions d'euros, dont 4,207 millions à moins d'un an (1,264 million d'emprunt et 2,943 millions d'affacturage et de passif financiers liés à des engagements de crédit-bail) et 0,995 million à plus d'un an.

Voir § 20.3.1.5.4.11 – Etat des dettes.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Voir § 20.3.1.5.4.16 – Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés.



10.5 Sources de financement attendues

Pour la partie des engagements qui ne sont pas couverts par les fonds propres ou les financements existants décrits dans le paragraphe 10.3, la société a recours à des financements alternatifs basés sur la cession / location de certains actifs immobiliers.

La société a ainsi procédé aux opérations suivantes :

Site de Trappes

Le contrat de leasing du bâtiment a été soldé par anticipation le 05 mars 2008 pour un montant de 0,3 million d'euros. Concomitamment, le bâtiment a été cédé à un investisseur immobilier pour la somme de 1 million d'euros net puis un contrat de location a été signé avec un loyer annuel de 100 000 euros révisable chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE à l'échelon national. Le montant net de l'opération est de 0,7 million d'euros.

Site de Bollène

Le bâtiment, évalué à environ 2 millions d'euros, pourrait être cédé à un investisseur immobilier puis immédiatement reloué en vertu d'un bail qui serait signé concomitamment à la vente. Cette opération pourrait être bouclée dans le courant de l'année 2008.

Site de Cambridge

Le bâtiment, évalué à environ 2 millions de dollars, pourrait être cédé à un investisseur immobilier puis immédiatement reloué en vertu d'un bail qui serait signé concomitamment à la vente, ou remis en garantie d'un emprunt long terme. Sur la somme reçue, serait prélevé un montant de 1,4 million de dollars afin de procéder au remboursement du prêt bancaire obtenu en septembre 2007. Cette opération devrait être bouclée dans le courant de l'année 2008.

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

En janvier 2007, Egide SA a renforcé son équipe de Recherche & Développement par l'embauche d'un directeur R&D et Ingénierie. Composée de 10 ingénieurs et techniciens totalement dédiés, cette direction a pour mission de développer de nouvelles briques technologiques (matériaux, procédés, ...), de les mettre en production en assurant le support technique adéquat (aide à la mise en route de nouveaux produits, résolution de problèmes en ligne, ...) et de mener à bien les travaux requis par les contrats d'études auxquels participe Egide.

Les programmes engagés ou poursuivis au cours de l'exercice ont notamment concerné :

- la réalisation de pièces en céramique avec des pistes de 75 μ de large et des vias de 75 μ de diamètre;
- le développement de boîtiers avec fond en nitrure d'aluminium;
- le développement d'un boîtier pour la protection d'un module d'émission/réception de signaux hauts débits optiques à 40 et 100 Gb/s;
- l'optimisation et le développement des barbotines céramique;
- la généralisation de la production à partir de feuilles de dimension 5 pouces;
- l'industrialisation du procédé de dorure chimique;
- le développement d'un boîtier céramique pour application basée sur l'intensification de la lumière;
- l'amélioration des performances des encres de vias et de sérigraphie;
- le développement du scellement verre-titane.

Plusieurs de ces projets entrent dans le cadre des pôles de compétitivité ou de clusters européens et sont à ce titre financés à hauteur de 30 % par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi. Une étude est également portée par la DGA. Les projets non financés sont pris en charges en totalité par Egide.

Les dépenses engagées chez Egide SA ainsi que les effectifs dédiés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2005	2006	2007
Dépenses de R&D	719 K€	601 K€	954 K€
Effectifs (équivalent personne)	5,6	5,9	10,0

La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Les marques utilisées par Egide ont été déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, la société est certifiée ISO 9001:2000 et ISO 14001:2004. Elle est de plus qualifiée par ASD-EASE (AeroSpace and Defence - European Aerospace Supplier Evaluation).



12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances

L'objectif visé pour l'exercice 2008 est d'atteindre un résultat opérationnel équilibré sur le dernier trimestre de l'année, avec une consommation de trésorerie opérationnelle nulle dès le deuxième trimestre (Ebitda, hors investissements et variation du BFR). Une situation financière maîtrisée grâce à la réalisation des opérations de financement prévues (voir événements postérieurs à la clôture), une gestion prudente des ressources par trimestre et l'amélioration continue des paramètres industriels de rendement et de productivité seront les éléments permettant de disposer des atouts nécessaires pour atteindre cet objectif.

Le niveau des commandes reste satisfaisant et la position demeure forte sur les applications en croissance (développement de l'infrarouge civil et militaire, reprise des installations de liaisons longue distance en télécommunications). Les efforts soutenus de Recherche & Développement engagés en 2007 se concrétiseront par une part croissante des études financées dans le chiffre d'affaires du groupe. Ainsi, Egide participe déjà à trois pôles de compétitivité, deux programmes européens et honore un contrat signé avec la Délégation Générale à l'Armement.

La société devra néanmoins évoluer dans un environnement où la parité euro / dollar reste défavorable, une partie du chiffre d'affaires libellé en dollars étant produite dans la zone euro. Le niveau fort de l'euro pourrait ainsi continuer à pénaliser le groupe au niveau de ses offres, les prix proposés devenant de fait moins compétitifs que ceux des concurrents américains ou japonais. Ce niveau fort de l'euro pèse également sur les marges des produits déjà vendus dans des contrats libellés en dollars.

En terme d'activité, Egide a réalisé sur le premier trimestre 2008 un chiffre d'affaires consolidé non audité de 7,5 millions d'euros, en croissance purement organique de 17 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent (6,43 millions d'euros) et de 9,5 % par rapport au dernier trimestre de 2007 (6,85 millions d'euros). A dollar et livre constants, cette croissance aurait été respectivement de 25 % et 12 %.

L'activité de ce début d'année montre une répartition à peu près équilibrée entre les applications «industriel» et «militaire & spatial» (respectivement 37 % et 40 %). Le secteur télécoms (23 % du chiffre d'affaires) demeure plus faible.

Par ailleurs, les opérations de financement basées sur la cession / location des bâtiments industriels du groupe ont avancé. Ainsi, la vente du site de Trappes a été réalisée le 05 mars 2008 et a dégagé un montant net de 0,7 million d'euros. Une lettre d'intention a été signée le 12 mars 2008 avec un agent immobilier américain pour la cession du site de Cambridge aux Etats-Unis, pour un montant brut de 2,2 millions de dollars, montant revu à la baisse à 2 millions de dollars à l'issue de la période de due diligence. Enfin, le site de Bollène évalué à environ 2 millions d'euros, pourrait être cédé à un investisseur ; la société Atisreal, agent immobilier, a reçu mandat de nous aider à monter l'opération. L'une ou l'autre de ces deux dernières opérations devraient être finalisées dans les mois qui viennent.

12.2 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés «high tech».

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société ne présente pas de prévisions.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2007, le conseil d'administration de la société EGIDE SA s'est composé de 4 membres suivants :

Nom	Fonction	Jusqu'au
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président du conseil Depuis le 26/04/2005	30/06/2011
21, Centrale Partners représentée par Monsieur Régis LAMARCHE 9 avenue Hoche, 75008 Paris	Administrateur Depuis le 17/04/2000	30/06/2012
Monsieur Albert ZYLBERSZTEJN 16 Parc de Diane, 78350 Jouy en Josas	Administrateur Depuis le 16/02/1999	30/06/2011
Monsieur Yves DZIALOWSKI 31 Hodge Road, Princeton, NJ 08540-3011 - USA	Administrateur Depuis le 26/02/2002	30/06/2008

Le 19 juin 2008, Monsieur Yves Dzialowski a fait parvenir à la société sa démission de son poste d'administrateur, son emploi du temps ne lui permettant plus de remplir sa fonction de manière effective.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

Au sens du rapport Vienot, Messieurs Zylbersztein et Dzialowski sont considérés comme administrateurs indépendants, car n'entretenant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément aux statuts de l'entreprise. En date du présent document, Monsieur Philippe Brégi détient 12 actions de la société, Monsieur Albert Zylbersztein 101 actions et Monsieur Yves Dzialowski 128 actions.

Il est précisé que le président du conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur général de la société.

Concernant le fonctionnement du conseil d'administration, nous vous invitons à vous reporter au rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société présenté au paragraphe 16.5.1 – Rapport du président sur le fonctionnement du conseil d'administration.



14.2 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société. Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.

14.3 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les administrateurs de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations ont la signification suivante :

- CS = conseil de surveillance;
- CA = conseil d'administration;
- RP = représentant permanent.

Monsieur Philippe BREGI

Société	Adresse	Poste	2007
Avanex France	Nozay (91)	Président et directeur général	Non
Egide	Trappes (78)	Président et directeur général	Oui
Egide USA LLC	Wilmington (DW – USA)	Président	Oui
Egide USA Inc.	Cambridge (MD – USA)	Président	Oui
Egide UK	Woodbridge (UK)	Président	Oui
Egima	Casablanca (Maroc)	Gérant	Oui
Highwave Optical	Lannion (22)	Membre du CS	Non
Photline Technologies	Besançon (25)	RP d'Avanex France au CA	Non
Teem Photonics	Meylan (38)	Membre du CS	Oui

Monsieur Yves DZIALOWSKI

Société	Adresse	Poste	2007
Adva Optical Network.	Munich (Allemagne)	Administrateur	Non
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui
Princeton Lightwave	New Jersey (USA)	Administrateur et directeur général	Oui
Princeton Optronics	Hamilton (USA)	Administrateur	Non
Quake Technologies	Ottawa (Canada)	Administrateur	Non
Teem Photonics	Meylan (38)	Membre du CS	Oui

Monsieur Albert ZYLBERSZTEJN

Société	Adresse	Poste	2007
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui

Monsieur Régis LAMARCHE

Société	Adresse	Poste	2007
Almaviva Santé	Marseille (13)	Membre du comité de surveillance	Oui
Averys	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Centre prophétique W.H.	Marseille (13)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Oui
Clinique Aquaviva	Marseille (13)	Vice Président du CS	Oui
Egide	Trappes (78)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Oui
Fin. Europe Assurance	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Financière Syreva	Paris (75)	RP de 21 Centrale Partners au CS	Oui
Globalgas	St Amand les Eaux (59)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Non
Robine	St Amand les Eaux (59)	RP de 21 Centrale Partners au collège de censeurs	Non
Syreva (Averys)	Paris (75)	Membre du CS	Oui

21 CENTRALE PARTNERS

Société	Adresse	Poste	2007
3C Finance	Saint Ouen (93)	Membre du CS	Non
AFE	Montrouge (92)	Membre du CS	Non
Alltub	Paris (75)	Membre du CS	Non
Allvalv	Marseille (13)	Membre du CS	Oui
Alto Expansion	Levallois Perret (92)	Membre du CS	Oui
Asteel Développement	Neuilly Plaisance (93)	Administrateur	Non
Carrère Group	Aubervilliers (93)	Membre du CS	Non
Centre prophétique W.H.	Marseille (13)	Administrateur	Oui
Cothem Développement	Vinay (38)	Membre du CS	Non
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui
Eminence	Aimargues (30)	Membre du CS	Non
FAP	Montrouge (92)	Membre du CS	Non
Financière Aramis	Glos (14)	Membre du CS	Oui
Fin. Europe Assurance	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Fin. Syreva (Averys)	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Financière Impala	Barembach (67)	Administrateur	Non
Financière Verlys	Les Andelys (27)	Membre du CS	Oui
Finathem	Paris (75)	Administrateur	Non
Fontaine Pajot	Aigrefeuille d'Aunis (17)	Administrateur	Oui
France Air Holding	Miribel (01)	Membre du CS	Non
Globalgas	Saint Amand les Eaux (59)	Administrateur	Non
Groupe Electropoli	St James (50)	Administrateur	Oui
Harmony	St Pal de Mons (43)	Membre du CS	Non
Le Goût de la Vie	Paris (75)	Administrateur	Non
Le Public Système	Levallois Perret (92)	Membre du CS	Oui
Meccano	Clichy (92)	Administrateur	Oui
Robine	Saint Amand les Eaux (59)	Membre du collège de censeurs	Non
Safig	St Ouen (93)	Administrateur	Non
SFTF Interflora	Paris (75)	Administrateur	Non
Sword Group	St Didier au Mont d'Or (69)	Administrateur	Oui
The Nomad Company	Clichy (92)	Membre du CS	Oui
Vulcanic Holding	Neuilly sur Marne (93)	Membre du CS	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer.

Il est également précisé que par jugement en date du 13 décembre 2005, le Tribunal de Grande Instance à compétence Commerciale de Guingamp a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SA Highwave Optical Technologies, dont Philippe Brégi était membre du conseil de surveillance.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles 21 Centrale Partners ou Monsieur Régis Lamarche détenaient un mandat et mises en redressement judiciaire au cours des 5 dernières années sont les suivantes :

- Intrason : redressement judiciaire prononcé le 16 octobre 2003 ; conversion en liquidation judiciaire le 18 décembre 2003;
- Le Goût de la Vie : dissolution anticipée et liquidation amiable par l'AGE du 25 juin 2004 ; clôture des opérations de liquidation le 22 décembre 2005.



15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2007 à chaque mandataire social d'Egide SA sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Administrateurs	Rémunération nette	Avantage en nature	Jetons de présence	Total 2007	Total 2006
Philippe Brégi (PDG)	123 471,30 €	4 371,44 €	-	127 842,74 €	113 820,82 €
Albert Zylbersztejn	-	-	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Yves Dzialowski	-	-	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'ont été reçus par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre des exercices 2006 et 2007 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

La rémunération de Philippe Brégi, Président Directeur général, ne comprend que des éléments fixes. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé en 2006 et en 2007.

Les administrateurs de la société n'ont pas bénéficié de stocks options, à l'exception du Président - Directeur général qui, au 30 juin 2008, est titulaire de 30 767 stocks options.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance «Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux» souscrite auprès de la société AIG. La garantie est de 4,5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de 25 000 \$ et la prime annuelle de 11 856 euros hors taxes.

15.2 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place en faveur des dirigeants. Il n'existe de la même manière aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque qui leur serait due au cas où un terme serait mis à leurs fonctions ou en cas de non renouvellement.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté (voir § 20.3.1.5.3.14).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration

Voir § 14.1 pour la liste des membres du conseil d'administration.

16.2 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Il n'existe aucun comité d'aucune sorte au sein de la société Egide.

16.4 Gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille, le groupe Egide n'a pas jugé nécessaire de mettre en place l'ensemble des mesures de gouvernement d'entreprise (telles que celles préconisées par le rapport Bouton de septembre 2002) autres que celle mentionnée au § 14.1.

16.5 Rapport du président sur le contrôle interne

16.5.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

16.5.1.1 Composition du conseil d'administration

Voir § 14.1 pour la liste des membres du conseil d'administration.

16.5.1.2 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le conseil d'administration se réunit autant de fois qu'il est nécessaire, sur convocation de son président. Compte tenu de la taille de la société et du nombre d'administrateurs, aucun règlement intérieur autre que les statuts n'a été rédigé pour fixer les modalités de fonctionnement du conseil. Chaque administrateur participe à l'ensemble des délibérations, aucun comité d'aucune sorte n'ayant été créé spécifiquement. Il reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction



générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.

Le conseil d'administration se réunit en général dans les locaux de 21 Centrale Partners. Les membres du comité d'entreprise assistent généralement à chaque conseil. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président doit s'abstenir. Un procès verbal de réunion est rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2007, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois ; dans le courant de l'année 2006, il s'était tenu 8 réunions du conseil d'administration.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur, à l'exception du président, reçoit en rémunération des jetons de présence. Pour l'exercice 2007, il a été alloué la somme totale de 15 000 euros au titre des jetons de présence, soit un montant de 5 000 euros par administrateur. Ce montant unitaire est identique à celui de l'année précédente mais les bénéficiaires ont été étendus aux personnes morales.

En matière de rémunération, le conseil d'administration arrête et modifie éventuellement la rémunération annuelle qui sera versée au Président Directeur Général. Cette rémunération est uniquement fixe et aucun élément variable ne vient s'y ajouter. En plus de cette rémunération, le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction, dont la partie correspondant à un usage privé est considérée comme avantage en nature.

16.5.1.3 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

Le 26 avril 2005, le conseil d'administration d'Egide SA s'est prononcé sur l'organisation de la direction générale et a décidé qu'elle serait exercée par le président du conseil d'administration.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général qui les exerce donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le Directeur Général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros.

16.5.2 Procédures de contrôle interne mises en place par la société

La rédaction du présent rapport a été établie en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne publié en 2006 par l'AMF et qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 janvier 2007. L'état des procédures en place a été établi en se basant sur le Manuel Qualité & Environnement de l'entreprise ainsi que sur les discussions avec le service financier.

16.5.2.1 Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par la société vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs;
- la fiabilité des informations financières;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

16.5.2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place dans le cadre de l'activité de l'entreprise

En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2000 et ISO 14001:2004, Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement du système qualité en place (regroupées au sein de son Manuel Qualité & Environnement). Ce système couvre l'ensemble des activités de production de l'entreprise (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage, chaque année, à appliquer la politique qualité et environnementale qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par la direction qualité et environnement, analysées en comité de direction (réunissant le directeur général et les directeurs qualité et environnement, commercial, R&D, production et financier) ou lors des revues de direction.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis et le bon déroulement des relations entre Egide, ses fournisseurs et ses clients. A ces informations s'ajoutent des indicateurs spécifiques à l'environnement comme le taux des rejets banals et dangereux, le taux de pollution sonore, le suivi des consommations d'énergie (eau, gaz, électricité), etc

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec la direction qualité et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Une fois par an, la direction effectue une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. La revue de direction est préparée par la direction qualité et environnement, qui est chargée d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Cette revue est réalisée notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Cette revue permet de mesurer l'efficacité du système de management de la qualité, de redéfinir les objectifs qualité et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité et environnement. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les actions décidées à cette occasion sont intégrées dans un plan d'amélioration (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue de l'entreprise.

16.5.2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place dans le cadre de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière

16.5.2.3.1 Périmètre et organisation générale

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur et dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, production, ...), il n'est pas intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001:2000 et décrites dans le Manuel Qualité et Environnement.

Maison mère

Chez Egide SA, la direction financière est assurée par le directeur financier, qui supervise la responsable comptable et ses deux collaborateurs. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire (abonnements à des revues professionnelles) permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société (évolution de la doctrine comptable et de la fiscalité). La structure réduite du service demande un niveau important d'autocontrôle de la part des collaborateurs afin de faciliter le contrôle par la responsable comptable. Cette dernière, en charge de consolider les données au niveau du groupe, s'assure par ailleurs de leur cohérence et, le cas échéant, met en place les actions correctives nécessaires.



Filiale Egide USA

La société possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur général, également directeur de la filiale. Au sein du service, une chef comptable/contrôleuse et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient également en support quand cela est nécessaire. Fin août 2007, le poste de chef comptable/contrôleur est devenu vacant suite à la démission de la responsable qui l'occupait depuis de nombreuses années. Ce poste a été pourvu sans délai, avec une période de recouvrement d'un mois. Malgré cela, la transition a été plus difficile que prévue et a entraîné des retards dans l'émission des reportings mensuels et dans la préparation de la clôture annuelle. De plus, la nouvelle personne embauchée a également donné sa démission fin mars 2008, la finalisation des comptes 2007 ayant ainsi dû être faite depuis la France par les services comptables d'Egide SA.

La direction générale a rapidement réagi et décidé de confier la tenue de la comptabilité à un cabinet comptable extérieur pour ce qui concerne l'année 2008. Un manager de ce cabinet aura en charge la supervision de la collaboratrice en poste. Il répondra au directeur de la filiale et sera supervisé par la direction financière du groupe ; il produira les mêmes documents que ceux précédemment émis par la chef comptable. La direction du groupe statuera dans les prochains mois sur la fonction « contrôle de gestion » non encore attribuée.

Filiale Egide UK

La société possède sa propre structure comptable et financière. La gestion en est assurée par le responsable financier qui dépend directement du directeur de la filiale ; il sera supervisé par la direction financière du groupe. Au sein du service, une comptable et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient également en support quand cela est nécessaire. Début avril 2008, suite au départ en retraite du responsable financier alors en poste, un nouveau manager a été embauché ; il a repris l'ensemble des fonctions de son prédécesseur dans les mêmes conditions.

Filiale Egima

La société utilise un cabinet d'expertise comptable indépendant pour la tenue de sa comptabilité. La supervision en est assurée directement par la responsable comptable d'Egide SA, qui en outre reste seul décisionnaire avec le directeur général en matière de gestion de trésorerie (incluant donc l'émission des paiements). Un collaborateur salarié de la filiale assure néanmoins sur place l'interface entre le cabinet comptable et les services d'Egide SA.

D'une manière générale, les filiales appliquent les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère. S'agissant des éléments d'information hebdomadaires ou mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par chaque filiale et d'une révision, le cas échéant, par le responsable comptable d'Egide.

Chez Egide SA, les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par le service financier s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire;
- des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, ...);
- des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs;
- des procédures d'inventaire physique des stocks;
- des procédures de suivi et de valorisation des stocks;
- des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...);
- des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations.

Le responsable du système d'informations s'assure par ailleurs que la société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers.

16.5.2.3.2 Rôle de la direction générale

La direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. A cette fin, la direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- l'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières;
- la compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne;
- la formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables;
- la conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers;
- l'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel ou en outils informatiques);
- l'existence d'une veille réglementaire afin que la société tienne compte de l'évolution de son environnement.

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part, elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le conseil d'administration, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes.

16.5.2.3.3 Rôle du conseil d'administration

Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le conseil est informé des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. Il vérifie auprès de la direction générale que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du groupe.

Dans le cadre de ce contrôle, le conseil est régulièrement informé des événements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la direction générale (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

16.5.2.3.4 Revue et diffusion de l'information financière

L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, clients,...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction (directeur général, directeur commercial et achats, directeur de production, directeur qualité et environnement, directeur R&D et directeur financier) reçoit toutes les semaines un suivi du chiffre d'affaires du groupe. Une situation de trésorerie mensuelle est également diffusée, mais uniquement au directeur général et au directeur financier.

Tous les mois et à l'occasion de la réunion du comité de direction, ces mêmes informations sont revues et comparées au budget établi pour l'année considérée. Ceci permet de suivre l'activité de la société ainsi que le maintien de sa solidité financière. Un tableau de bord présente les données trimestrielles du compte de résultat, par filiale et consolidé. Ces éléments sont également comparés au budget et mettent en évidence, le cas échéant, les dérives constatées par rapport aux prévisions. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués par la société mère ou ses filiales, afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production



peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Chaque mois, une revue des résultats des filiales est organisée sous la forme d'une conférence téléphonique. Egide USA et Egide UK sont seules concernées, car la filiale Egima dépendant de la France est revue en comité de direction. Lors de ces conférences, les directeurs respectifs des filiales présentent au directeur général et au directeur financier un certain nombre d'indicateurs, qui seront ensuite partiellement repris dans la présentation aux administrateurs. C'est également l'occasion de faire un point sur la marche des affaires et prendre les décisions du ressort de la direction générale.

Les administrateurs reçoivent régulièrement une présentation synthétique de résultats qui reprend le chiffre d'affaires réalisé, les commandes enregistrées et la consommation de trésorerie passée. Ces données sont présentées sous forme consolidée, avec le détail par société. Quand cela est nécessaire, des éléments d'informations spécifiques complètent cette présentation (points de situation de projets de financement, événements particuliers concernant l'activité, prévisions de trésorerie court terme, ...). La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs.

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la société sur un marché réglementé. Seuls le directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Ainsi, chaque trimestre, la société publie le chiffre d'affaires du groupe pour le trimestre écoulé. Elle publie également une situation intermédiaire consolidée à mi exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la direction générale et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation au 30 juin, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un document de référence également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la société et les documents papiers peuvent être obtenus au siège social de l'entreprise.

16.5.2.3.5 Analyse et maîtrise des risques

La société s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001 et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à l'activité de la société. Il n'existe pas de processus dédié ni, compte tenu de la structure et la taille de la société, d'organisation spécifique mise en place.

Le comité de direction prend directement en charge les analyses de risques sur la base des informations communiquées par les différents services de la société. La direction générale en assure le traitement, la résolution et la diffusion auprès du conseil d'administration et des commissaires aux comptes. Les principaux facteurs de risques identifiés sont par ailleurs présentés dans un chapitre dédié du document de référence qui est émis chaque année et déposé à l'AMF.

16.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

«Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EGIDE S.A. et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 mai 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray»



16.7 Comité de direction

Le comité de direction de la société est actuellement composé de 6 membres chez Egide SA, et d'un directeur par filiale (américaine et anglaise). La filiale marocaine Egima est dirigée par le directeur de production d'Egide SA.

Nom	Fonction	Entré le
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président - Directeur Général	26/04/2005
Monsieur Jim COLLINS 1553 Commanche Road, Arnold, MD 21012, USA	Directeur de Egide USA	29/12/2000
Monsieur Chris CONWAY 29 Lattice Avenue, Ipswich, Suffolk, IP4 5LJ, GB	Directeur de Egide UK	01/07/2002
Monsieur Frédéric DISPERATI 3 chemin des Passadoires, 84420 Piolenc	Directeur Qualité et satisfaction client	01/10/1990
Monsieur Philippe LUSSIEZ 2 rue des Champs, 78320 La Verrière	Directeur financier	09/06/1992
Monsieur Didier MARTIN 33 avenue du Plan de l'Eglise, 78960 Voisins le Bretonneux	Directeur Commercial, Achats et Business Développement	03/08/1992
Monsieur Michel MASSIOT 8 Résidence Le Tilleul, 26130 Saint Paul Trois Châteaux	Directeur R&D	05/01/2007
Monsieur Wladimir MUFFATO Quartier Genève, 26130 Montségur sur Lauzon	Directeur de production	19/12/1994

En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société EGIDE, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction	Depuis le
Monsieur Philippe BREGI	Gérant de la SARL Egima Président de Egide USA LLC Président de Egide USA Inc Président de Egide UK Ltd	28/04/2005 28/04/2005 28/04/2005 27/04/2005
Monsieur Jim COLLINS	Vice président de Egide USA Inc Vice président de Egide USA LLC	29/12/2000 29/12/2000
Monsieur Christopher CONWAY	Administrateur de Egide UK Ltd	01/07/2002
Monsieur Philippe LUSSIEZ	Secrétaire de Egide USA Inc Secrétaire de Egide USA LLC	28/04/2005 28/04/2005
Monsieur Didier MARTIN	Administrateur de Egide UK Ltd	01/07/2002

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

Monsieur Philippe BREGI est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et titulaire d'un MBA de l'IAE de Lyon. Avant de rejoindre Egide, il a occupé le poste de président – directeur général d'Avanex France, suite à l'acquisition par Avanex d'Alcatel Optronics, la filiale composants optiques du groupe Alcatel dont il était le directeur général. Avec plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications, il est une personnalité reconnue internationalement dans le domaine des transmissions optiques.

Monsieur Jim COLLINS est «Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering» de l'université de Rutgers (USA). Après avoir exercé des fonctions de management au sein de la société Electronic Packaging Products, il prend la direction opérationnelle de la filiale américaine Egide USA Inc et en est nommé vice-président.

Monsieur Christopher CONWAY est ingénieur en électricité. Après 10 ans passés chez Hewlett Packard dans la division fibre optique, il rejoint la société Europlus en tant que Managing Director. Actuellement Managing Director d'Egide UK, il en est un des administrateurs depuis le 1er juillet 2002.

Monsieur Frédéric DISPERATI est ingénieur en sciences et génie des matériaux. Entré chez Egide en 1990, il a été responsable du développement des produits aluminium, puis chef de produit au bureau d'études, avant de passer une année et demi en tant que support technique dans la filiale Egide USA. A son retour en mars 2003, il a été nommé directeur qualité d'Egide SA.

Monsieur Philippe LUSSIEZ est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieur. Il a rejoint le groupe Egide en 1992 comme responsable de la comptabilité de l'établissement de Bollène, puis a été nommé contrôleur de gestion du groupe et responsable de la communication financière depuis l'introduction en bourse de la société. Depuis le 1er juillet 2006, il occupe les fonctions de directeur financier.

Monsieur Didier MARTIN est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale de Physique et de Chimie de Caen. Il dispose d'une expérience significative dans le domaine de la production de semi-conducteurs. Son profil est celui d'un manager opérationnel habitué aux impératifs de fabrication.

Monsieur Michel MASSIOT est ingénieur physicien INSA. Après avoir occupé différentes positions de direction dans des sociétés spécialisées en céramique industrielle, il a rejoint le groupe Egide en début d'année 2007. Il est membre du comité directeur de l'IMAPS France et expert auprès de la Commission européenne.

Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction des usines de Bollène et de Casablanca en janvier 2003.



17 SALARIÉS

17.1 Répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2005	2006	2007
Administration et commercial	30	30	30
Production, qualité et R&D	277	403	361
Total	307	433	391

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2005	2006	2007
Egide Trappes et Bollène	163	228	174
Egide USA	83	106	111
Egide UK	25	29	35
Egima	36	70	71
Total	307	433	391

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2005	2006	2007
Contrats à durée déterminée	48	133	54
Contrats à durée indéterminée	258	298	334
Apprentis	1	2	3
Total	307	433	391

17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés en France bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée :

- aux commerciaux en fonction de leurs résultats;
- à tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation et de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

A l'exception du personnel de production directe de la filiale américaine Egide USA, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs des filiales étrangères d'Egide SA bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée aux commerciaux en fonction de leurs résultats.

17.3 Plans de stocks options

Depuis l'introduction en bourse de la société, des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains membres de l'encadrement. Au 31 mai 2008, le montant global des options attribuées aux salariés d'Egide SA et non encore exercées est de 42 041 options, celles attribuées et non encore exercées par les salariés d'Egide USA est de 2 350 options et celles des salariés d'Egide UK de 3 220 options.

A l'exception du président, aucun membre de conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En sa qualité de dirigeant de la société, ce dernier est titulaire de 30 767 options qui lui ont été attribuées le 26 avril 2005 et le 15 janvier 2007 (voir plans n° 4.1 et n° 4.3 dans le tableau ci-après). En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président Directeur général.

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 31 mai 2008 :

Numéro du plan	Plan 3.1	Plan 3.2	Plan 3.3	Plan 4.1	Plan 4.3	Plan 4.4	Plan 5.1	Total
Assemblée générale du Conseil du	29/06/2001 26/06/2002	29/06/2001 28/04/2003	29/06/2001 27/10/2003	08/06/2004 26/04/2005	08/06/2004 15/01/2007	08/06/2004 15/01/2007	20/06/2007 24/07/2007	
Nombre d'actions initial	11 300	1 398	600	20 000	10 000	4 900	5 400	53 598
- dont au mandataire social	0	0	0	20 000	10 000	0	0	30 000
- dont aux 10 premiers salariés	9 500	1 398	600	0	0	4 500	3 800	19 798
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	11 596	1 453	608	20 767	10 000	4 900	5 400	54 724
Date de départ d'exercice	26/06/2004	28/04/2005	27/10/2005	26/04/2007	15/01/2009	15/01/2009	24/07/2009	
Date de fin d'exercice	25/06/2009	27/04/2010	26/10/2010	25/04/2012	14/01/2014	14/01/2014	23/07/2014	
Modalités d'exercice	Levée maximum par $\frac{1}{4}$ tous les 30 jours de bourse avec un minimum de 20 actions (plans n° 3.1, 3.2, 3.3, 4.4 et 5.1), 500 actions (n° 4.1) ou 200 actions (n° 4.3). Salariés Egide SA et Egide UK Cession : blocage 2 ans à compter de la date d'exercice. Salariés Egide USA Cession : blocage 1 an pour la totalité + 1 an pour la moitié à compter de la date d'exercice. Mandataire social Cession du plan n° 4.3 : maximum 80 % des options levées pendant l'exercice du mandat.							
Prix de souscription	45,13 €	14,97 €	38,56 €	29,74 €	31,15 €	31,15 €	27,83 €	
Nombre d'options souscrites	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options perdues	5 778	727	608	0	0	0	0	7 113
Nombre restant à lever	5 818	726	0	20 767	10 000	4 900	5 400	47 611

* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital.

Au cours de l'exercice 2007, aucune option de souscription n'a été exercée.

Il est rappelé que pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit être lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. De même, en cas de dépassement de la date d'exercice, les stocks options sont automatiquement perdues. Au cours de l'exercice 2007, un certain nombre d'options de souscription ont ainsi été perdues par leurs bénéficiaires :

- **Plan n° 1.2** : 484 options n'ont pas été exercées avant le 1er mars 2007, date limite d'exercice. Ces options sont donc devenues caduques.
- **Plan n° 3.1** : deux salariés titulaires de 2 078 options ont quitté la société.
- **Plan n° 3.3** : un salarié titulaire de 208 options a quitté la société.

Un total de 2 770 options de souscriptions a ainsi été perdu par leurs bénéficiaires au cours de l'exercice 2007 ; leur caducité a été constatée par le conseil d'administration.



Le nombre maximum d'options étant fixé à 5 % des actions composant le capital (soit 64 305 options attribuables au 31 mars 2008), il reste donc un solde disponible de 16 694 options, soit 1,30 % du capital. A cette même date, les 47 611 options non exercées représentent une dilution potentielle de 3,70 %.

17.4 Impact social de l'activité d'Egide SA

Les informations sociales relatives à Egide SA données dans le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2007 sont les suivantes :

Effectif total

Au 31 décembre 2007, l'effectif total d'Egide SA est de 174 personnes, dont 20 sont basées à Trappes, au siège social, 153 dans l'usine de Bollène et 1 est détaché dans la filiale Egima. L'effectif moyen de l'exercice est de 200 personnes.

Recrutements

Au cours de l'année 2007, la société a procédé à l'embauche de 55 personnes en CDD (principalement des postes d'opérateurs) et 12 en CDI (conversion de CDD en CDI). Egide n'éprouve pas de difficultés particulières lors des recrutements.

Licenciements

Une procédure de licenciement a été engagée au cours de l'année 2007. Elle a concerné une salariée en longue maladie (d'origine non professionnelle), dont l'état de santé ne lui permettait pas d'assurer son poste au sein de la société.

Heures supplémentaires

Sur l'exercice 2007, un total de 15 884 heures supplémentaires sur le site de Bollène et 1 304 heures sur le site de Trappes ont été payées pour faire face à des surcroûts d'activité.

Main d'œuvre extérieure à la société

En 2007, Egide a fait appel à des sociétés d'intérim à plusieurs reprises, dont 783 heures pour remplacement de salariés absents et 452 heures pour faire face à un surcroît de travail.

Organisation du temps de travail

L'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés. Egide emploie 2 salariés à mi-temps et 18 personnes à temps partiel (4/5ème soit 80 % du temps de travail hebdomadaire).

Absentéisme

En dehors des absences pour maladie ou maternité, rémunérées ou non, l'entreprise ne constate pas d'absentéisme particulier. En 2007, 26 743 heures d'absence ont été constatées, principalement imputables à des congés longue maladie.

Rémunérations et évolutions

La masse salariale brute versée en 2007 a été de 5 292 642 euros, dont 997 632 euros pour le site de Trappes et 4 295 010 euros pour le site de Bollène. L'augmentation moyenne des salaires de l'exercice a été d'environ 3 %.

L'ensemble du personnel de la société est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Aucun salarié n'est payé au rendement.

Charges sociales

Le montant des charges sociales patronales enregistré dans les comptes de l'exercice 2007 est de 1 984 436 euros, soit 37,5 % de la masse salariale brute. Le montant des charges sociales salariales assises sur les salaires versés en 2007 est de 1 149 410 euros (soit 21,7 %).

Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2007.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre de l'exercice 2007.

Il n'existe pas au sein de l'entreprise de plan d'épargne en faveur des salariés.

Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Bien que le personnel d'atelier soit majoritairement féminin, il n'y a aucun poste au sein de l'entreprise qui pourrait engendrer une inégalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Relations professionnelles et accords collectifs

Les élections du comité d'entreprise ont été organisées en 2006. Un seul comité d'entreprise regroupant les deux établissements a été élu pour une durée de 4 ans.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise, Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leur personnel. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il existe de structure particulière pour cela.

En matière d'accord collectif, outre l'accord de participation signé pour 3 ans, le comité d'entreprise négocie en cours d'année un accord relatif aux augmentations salariales pour l'exercice en cours.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni 3 fois à Bollène au cours de l'exercice 2007. La société a été amenée à constater 4 accidents de travail ayant touché des salariés. Elle n'a par contre pas enregistré de maladie professionnelle durant cette année.

Au cours de l'exercice, les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site de Trappes	Taux : 1,08 %	Cotisation : 10 774 €
Site de Bollène	Taux : 1,16 %	Cotisation : 49 236 €

Formation

En 2007, Egide a engagé un total de 37 155 euros au titre de la formation, interne et externe. Le nombre d'heures de formation utilisées en 2007 dans le cadre du droit individuel à la formation est non significatif au regard du nombre d'heures (environ 5 000 heures) acquises par les salariés d'Egide SA .

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Egide emploie directement sur le site de Bollène 13 salariés, reconnus handicapés (non moteur). Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société.



Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, la société propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé. Au cours de l'exercice, la société a ainsi engagé 118 003 euros au titre des tickets restaurant et 6 509 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle.

Par ailleurs, Egide alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 63 121 euros pour l'exercice 2007, soit 1,2 % de la masse salariale. Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, sorties, repas, etc....

Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2007, Egide SA a enregistré dans ses charges 113 091 euros payés aux sociétés d'intérim et 34 142 euros aux sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représente l'équivalent de 2,8 % de la masse salariale annuelle.

Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide entre en contact avec les antennes locales de l'Agence Nationale Pour l'Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent.

Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la GEstion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou bien les Centres d'Activité par le Travail (restaurant utilisé pour les repas d'affaires). Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient 3 filiales basées aux Etats Unis, en Angleterre et au Maroc. Les salariés de ces filiales sont issus du bassin d'emploi propre à chaque pays. A l'exception d'un ingénieur français détaché au Maroc, l'ensemble du personnel est local. En 2008, il est prévu que cet ingénieur détaché soit réintégré sur le site de Bollène et soit remplacé par un autre ingénieur déjà salarié du site de Bollène.

Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Egide, société française, et ses filiales américaines et anglaises respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail. Concernant la filiale marocaine, le directeur de l'usine, qui est français, applique dans le respect des lois en vigueur au Maroc, les règles européennes.

La quasi-totalité des sous-traitants utilisés par Egide étant européens ou américains, la société est a priori à l'abri du non respect par ces derniers des conventions de l'OIT.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et droits de vote

Situation au 31 mai 2008	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	2 512	0,20 %	5 022	0,34 %
FCPR 21 Développement	126 471	9,83 %	252 942	17,26 %
21 Esenga FCPR	90 681	7,05 %	135 129	9,22 %
Actionnaires agissant de concert *	217 152	16,88 %	388 071	26,48 %
Public (titres au porteur)	1 054 939	82,02 %	1 054 939	71,99 %
Public (titres au nominatif)	11 517	0,90 %	17 591	1,19 %
Public	1 066 456	82,92 %	1 072 530	73,18 %
TOTAL	1 286 120	100,00 %	1 465 623	100,00 %
BSA exercés depuis le 1er janvier 2008	0		0	
Total coté en circulation à Euronext	1 286 120		1 465 623	

* avis CMF n° 202C1661 du 17 décembre 2002 concernant les fonds FCPR 21 Développement et 21 Esenga FCPR.

Ce tableau a été établi sur les bases d'informations communiquées par la banque CM-CIC Securities, chargée de la gestion des titres «Egide» inscrits au nominatif pur.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

18.2 Franchissement de seuils

L'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, 50 %, 66,66 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2007 :

	+ de 5 %		+ de 10 %		+ de 15 %		+ de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
FCPR 21, Développement	x					x		
21 Esenga FCPR	x	x						
<i>21 Développement et 21 Esenga agissant de concert</i>					x			x
Monsieur Antoine Dréan	x	x						
Optigestion	x	x						
Compagnie financière Sopalia	x							

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 % du capital.

Aucun actionnaire ne détient plus de 33 % du capital ou des droits de vote.

En date du 03 janvier 2007, la société Optigestion a déclaré à la société et à l'AMF, à titre de régularisation, avoir franchi à la hausse le 25 octobre 2006, par suite d'acquisition de titres sur le marché, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société.



En date du 5 décembre 2007, la société SOPALIA Compagnie Financière Holding a déclaré à la société et à l'AMF avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital suite à l'acquisition d'actions sur le marché.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

18.3 Droits de vote différents

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 31 mai 2008, 179 300 actions inscrites au nominatif (dont 170 919 détenues conjointement par 21 Centrale Parners et 21 Esenga) bénéficient ainsi d'un droit de vote double.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Conventions réglementées

Les conventions réglementées en vigueur au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

Conventions conclues au cours de l'exercice 2007 et préalablement autorisées

- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide UK à hauteur de £300 000 dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage entre Egide UK et la banque HSBC (conseil d'administration du 30 mars 2007).
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide USA à hauteur d'un montant maximum de \$ 1 500 000 dans le cadre de la souscription par Egide USA d'un emprunt auprès de la société Pinecrest National Funding LLC (conseil d'administration du 20 septembre 2007).

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Convention de compte courant entre la société Egide UK et Egide SA (conseil d'administration du 14 octobre 2002 et du 31 octobre 2005).
- Convention de compte courant entre la société Egima et Egide SA (conseil d'administration du 16 mars 2001 et du 31 octobre 2005).
- Convention de compte courant entre la société Egide USA et Egide SA (conseil d'administration du 31 octobre 2005).
- Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide SA et ses filiales Egide USA, Egima et Egide UK (conseils d'administration du 2 mai 2002 et du 14 octobre 2002).
- Convention de nantissement d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'un crédit moyen terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 26 juin 2002).
- Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 30 octobre 2001).
- Convention de gage d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima (conseil d'administration du 27 octobre 2003).
- Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société (conseil d'administration du 09 novembre 2004).

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution est terminée

Néant.

Il est précisé que le conseil d'administration du 31 octobre 2005 a décidé qu'à compter du 1er janvier 2005, le taux de rémunération des comptes courants entre Egide SA et ses filiales serait ramené de 6 % à 4 % l'an.

19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

«Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code



de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 - Convention de garantie dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage entre Egide UK Ltd. et la banque HSBC Invoice Finance (UK) Ltd.

Nature et objet : Au terme d'un accord d'affacturage, la banque HSBC Invoice Finance (UK) Ltd. a accordé à Egide UK Ltd. une avance, basée sur son encours client, d'un montant maximum de 300 000 £. Dans ce cadre, la banque HSBC a demandé à Egide S.A. de garantir sa filiale à hauteur de cette avance.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 30 mars 2007.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

1.2 - Convention de garantie en contrepartie d'un crédit accordé à la société Egide USA Inc.

Nature et objet : Le 28 septembre 2007, la société américaine Pinecrest National Funding LLC a accordé à Egide USA Inc. un prêt d'un montant de 1 391 000 \$ pour une durée maximale d'un an (échéance le 1er octobre 2008 au plus tard). Dans ce cadre, la société Pinecrest National Funding LLC a demandé à Egide S.A. de garantir sa filiale Egide USA Inc. dans ses obligations à son égard. Le solde de cet emprunt restant à rembourser au 31 décembre 2007 s'élève à la contrevaletur de 944 909 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 20 septembre 2007.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2 - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 - Convention de compte courant entre la société Egide UK Ltd. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd. Au 31 décembre 2007, le solde du compte courant s'élève à 973 257 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 14 octobre 2002 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 31 octobre 2005.

Modalités : Ces avances sont rémunérées au taux de 4 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 37 306 €.

2.2 - Convention de compte courant entre la société Egima et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit marocain Egima. Au 31 décembre 2007, le solde du compte courant s'élève à 7 630 224 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 16 mars 2001 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 31 octobre 2005.

Modalités : Ces avances seraient rémunérées au taux de 4 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 278 858 €.

2.3 - Convention de compte courant entre la filiale Egide USA Inc. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit américaine Egide USA Inc. Au 31 décembre 2007, le solde du compte courant s'élève à 723 842 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 31 octobre 2005.

Modalités : Ces avances seraient rémunérées au taux de 4 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 28 974 €.

2.4 - Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide S.A. et ses filiales Egide (U.S.A.) Inc., Egima et Egide UK Ltd

Nature et objet : Refacturation par Egide S.A. à sa filiale de droit américain Egide (U.S.A.) Inc., à sa filiale de droit marocain Egima et à sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd., d'une quote-part de frais de direction commerciale, financière et générale.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 02 mai 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et ses filiales Egima et Egide (U.S.A.) Inc. et d'une autorisation du conseil d'administration en date du 14 octobre 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et Egide UK Ltd.

Modalités : Les montants facturés correspondent aux salaires et aux charges sociales des salariés concernés sur la base d'une évaluation forfaitaire des temps consacrés par chacun pour chaque société du groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le montant facturé par Egide S.A. à Egide (U.S.A.) Inc. s'est élevé à 34 650 €. Le montant facturé par Egide S.A. à Egima s'est élevé à 244 780 €. Le montant facturé par Egide S.A. à Egide UK Ltd. s'est élevé à 15 792 €.

2.5 - Convention de nantissement d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'un crédit à moyen terme accordé à la société Egima

Nature et objet : Nantissement d'un portefeuille de Sicav au profit du Crédit Lyonnais, pour un montant à l'origine de 1 420 040 €, en contrepartie de la garantie donnée par le Crédit Lyonnais au Crédit du Maroc (à échéance du 15 janvier 2010) suite à un prêt de 14 600 000 dirhams accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima. Le prêt a été accordé le 28 janvier 2003 pour une durée initiale de 7 ans, dont un an de franchise en capital.

Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser ; cette opération permet de libérer une Sicav nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une Sicav nantie. Au 31 décembre 2007, le solde du gage est de 591 396 € pour un solde d'emprunt restant à rembourser de 561 717 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 26 juin 2002.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.6 - Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima

Nature et objet : Egide S.A. s'est portée caution à première demande au profit du Crédit du Maroc en contrepartie d'un crédit à long terme accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima. Le prêt, d'un montant de 10 678 000 dirhams, a été accordé le 21 mars 2003 pour une durée initiale de 12 ans (échéance le 21 mars 2015), dont un an de franchise en capital. La garantie donnée par Egide S.A. porte sur le capital et les intérêts restant dus par la société Egima dans la limite de 12 700 000 dirhams en principal. Le solde de cet emprunt restant à rembourser au 31 décembre 2007 s'élève à la contrevaleur de 721 764 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 30 octobre 2001.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.7 - Convention de gage d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima

Nature et objet : Remise en gage d'un portefeuille de Sicav pour un montant total de 57 447 euros au profit du Crédit du Nord en contrepartie d'une caution donnée à la Société Générale Marocaine de Banque qui a octroyé à la demande de la filiale marocaine Egima une caution permanente au profit de l'administration des douanes et des impôts directs du Maroc. La valeur des Sicav remises en garantie s'élève à 61 823 € au 31 décembre 2007.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 27 octobre 2003.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.



2.8 - Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société

Nature et objet : Engagement pris au bénéfice du président directeur général, M. Philippe Brégi, par la société Egide S.A., correspondant à la souscription d'une assurance pour perte d'emploi «Chef d'entreprise», à la date de sa nomination approuvée par le conseil d'administration du 09 novembre 2004.

Modalités : Les montants facturés s'élèvent à 3 339 € sur l'exercice 2007.

3 – Personne concernée

Monsieur Philippe Brégi, président directeur général de votre société est également chairman de la société Egide UK Ltd., gérant de la société Egima, chairman et chief executive officer de la société Egide USA Inc.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 mai 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray»

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques (2005 et 2006)

Les états financiers consolidés et sociaux des exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans les documents mentionnés dans le tableau suivant, sont incorporés par référence au présent document de référence.

Version imprimée du :	Document de référence 2005 n° D06-0621 du 23 juin 2006	Document de référence 2006 n° D07-0562 du 06 juin 2007
Comptes consolidés et annexes	Pages 57 à 81 (§ 20.3.1)	Pages 57 à 75 (§ 20.3.1)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Pages 104 et 105 (§ 20.4.1)	Pages 96 et 97 (§ 20.4.1)
Comptes sociaux et annexes	Pages 82 à 103 (§ 20.3.2)	Pages 75 à 95 (§ 20.3.2)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	Pages 105 et 106 (§ 20.4.2)	Pages 97 et 98 (§ 20.4.2)

20.2 Informations financières pro forma

Néant



20.3 Etats financiers 2007

20.3.1 Etats financiers consolidés

20.3.1.1 Bilan consolidé

ACTIF (en K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2007	Valeurs nettes au 31/12/2006
Immobilisations incorporelles	4.3	6	5
Immobilisations corporelles	4.3	5 484	6 110
Immobilisations financières	4.3	22	10
Autres actifs non courants	4.4	826	1 025
Actifs non courants		6 338	7 151
Stocks	4.5	5 091	5 471
Clients et autres débiteurs	4.6	6 802	9 325
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.7	1 416	3 759
Autres actifs courants	4.8	360	328
Actifs courants		13 669	18 884
TOTAL ACTIF		20 007	26 035

PASSIF (en K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	Valeurs au 31/12/2007	Valeurs au 31/12/2006
Capital apporté	4.9	12 861	12 858
Primes liées au capital social		355	5 119
Réserve légale		402	402
Réserves consolidées		1 871	2 051
Résultat de l'exercice		(6 141)	(5 064)
Ecart de conversion		(1 933)	(2 029)
Titres d'autocontrôle		0	0
Capitaux propres		7 415	13 337
Provisions non courantes	4.10	253	277
Dettes financières à plus d'un an	4.11	995	1 644
Passifs non courants		1 248	1 921
Provisions courantes	4.10	16	0
Dettes financières à moins d'un an	4.11	4 207	3 745
Fournisseurs et autres créditeurs	4.11	7 121	7 032
Passifs courants		11 344	10 777
TOTAL PASSIF		20 007	26 035

20.3.1.2 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT (en K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires		26 170	25 380
Achats consommés		(12 936)	(12 455)
Var. stocks de produits finis & en cours		92	428
Charges de personnel		(12 261)	(11 643)
Charges externes		(4 873)	(4 648)
Impôts et taxes		(577)	(502)
Amort. & dépr. des immobilisations	4.3	(1 178)	(1 389)
Dotations et reprises de dépr. & provis.	4.5, 6, 10	6	(199)
Autres produits et charges opérationnels		148	317
Résultat opérationnel	4.13	(5 410)	(4 711)
Produits de trésorerie et équiv. de trés.	4.14	69	67
Coût de l'endettement financier brut	4.14	(431)	(324)
Coût de l'endettement financier net	4.14	(362)	(257)
Autres produits et charges financiers	4.14	(370)	(96)
Impôt sur le résultat	4.12	0	0
Résultat de l'exercice		(6 141)	(5 064)
Part du Groupe		(6 141)	(5 064)
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat par action (en €)		(4,78)	(3,94)
Résultat dilué par action (en €)		(4,78)	(3,94)

20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En K€, sauf pour les actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Situation au 01/01/06	998 256	9 982	10 988	2 817	(1 781)	(7 942)	14 065
Variation du capital de la société mère	287 575	2 876	1 639				4 515
Affectation du résultat de l'exercice 2005			(7 509)	(433)		7 942	0
Résultat consolidé de l'exercice						(5 064)	(5 064)
Options de souscription d'actions				69			69
Variation de l'écart de conversion					(248)		(248)
Situation au 31/12/06	1 285 831	12 858	5 118	2 453	(2 029)	(5 064)	13 337
Variation du capital de la société mère	288	3	6				8
Affectation du résultat de l'exercice 2006			(4 915)	(148)		5 064	0
Résultat de l'exercice						(6 141)	(6 141)
Options de souscription d'actions				114			114
Variation de l'écart de conversion					97		97
Situation au 31/12/07	1 286 119	12 861	208	2 419	(1 933)	(6 141)	7 415

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.



20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en K€, normes IFRS)	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net des sociétés intégrées	(6 141)	(5 064)
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (1)	1 211	1 454
- plus-values de cession d'immobilisations incorporelles & corporelles	(2)	(16)
- autres	(123)	69
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)		
- (augmentation) / diminution des stocks	218	(986)
- (augmentation) / diminution des créances clients	309	(1 798)
- (augmentation) / diminution des autres créances	2 159	(142)
- augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	6	1 710
- augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	193	247
- augmentation / (diminution) des autres dettes	419	(263)
Flux de trésorerie liés à l'activité	(1 751)	(4 788)
Acquisitions d'immobilisations	(789)	(530)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	7	43
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(782)	(487)
Augmentations de capital en numéraire	3	4 515
Variation des autres fonds propres	6	
Souscription d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail	1 030	
Remboursement d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail	(377)	(364)
Dettes financières relatives à l'affacturage et au crédit revolving	(687)	3 376
Variation de nantissement de sicav	235	229
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	210	7 756
Variation de trésorerie	(2 323)	2 481

(1) hors dépréciations sur actif circulant.

(2) en valeurs nettes.

	31/12/2007	31/12/2006
Trésorerie de clôture *	1 405	3 745
Trésorerie d'ouverture *	3 745	1 268
Incidence des variations de cours des devises	17	3
Variation de la trésorerie	(2 323)	2 481

Les dettes fournisseurs présentant une échéance à fin décembre 2007 et réglées au début du semestre suivant se sont élevées à 394 K€ et à 488 K€ au titre de décembre 2006 réglées début 2007.

* Pour information, les montants de trésorerie au 31/12/2006 et 31/12/2007 se décomposent comme suit :

	Solde au 31/12/2007	Solde au 31/12/2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 416	3 759
Découverts bancaires et intérêts courus	(11)	(14)
Trésorerie dans le tableau de flux	1 405	3 745

20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2007, dont le total du bilan est de 20 007 K€, et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 6 141 K€ arrêtée par le conseil d'administration du 29 avril 2008.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire. L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

20.3.1.5.2 Informations relatives au référentiel de consolidation et au périmètre

20.3.1.5.2.1 Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et publiées par l'IASB au 31 décembre 2007. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2007. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou «IFRS» par simplification.

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation déjà publiée non entrée en vigueur au 31 décembre 2007. La réflexion sur l'impact potentiel de ces normes ou interprétations est en cours. Le groupe n'anticipe pas à ce stade de sa réflexion d'impact matériel.

Les impacts de l'application d'IFRS 7 ont été traduits dans les paragraphes 20.3.1.5.3.2, 20.3.1.5.3.4 et 20.3.1.5.3.11. L'amendement IAS 1 n'a eu aucun impact sur la présentation des états financiers. IFRIC 7, 8, 9 et 10 n'ont pas eu d'impact sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

20.3.1.5.2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Egide au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Trappes (Yvelines)	100%	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington - Delaware (USA)	100%	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge - Maryland (USA)	100%	Intégration globale	29/12/2000
Egima	Casablanca (Maroc)	100%	Intégration globale	01/11/2000
Egide UK Ltd	Woodbridge - Suffolk (Grande Bretagne)	100%	Intégration globale	01/06/2002

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

20.3.1.5.2.3 Règles de consolidation

Les états financiers des différentes filiales étrangères sont retraités en conformité avec le plan comptable du Groupe et les règles communes d'évaluation des différents postes afin de garantir une homogénéité satisfaisante des informations financières.

20.3.1.5.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

20.3.1.5.3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés de l'exercice 2007 sont élaborés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.



La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Afin de conforter cette situation, le recours à des financements alternatifs tels que des opérations de cession / location de ses ensembles immobiliers de Trappes, de Bollène et de Cambridge sont en cours de mise en place au 31 décembre 2007. Compte tenu d'une part de la réalisation de ces opérations de refinancement réalisées ou prévues début 2008 (voir ci-après, § «Evènements postérieurs à la clôture»), et d'autre part des cash flows prévisionnels attendus dans le cadre du plan stratégique d'Egide pour l'exercice 2008, Egide considère qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances des 12 mois à venir.

20.3.1.5.3.2 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine. Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.1.5.3.3 Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué initialement par l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, des passifs identifiés et passifs éventuels acquis. Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuellement ou en cas d'indice de perte de valeur. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.4 Immobilisations incorporelles

Les normes IAS 36 et IAS 38 sont applicables aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Compte tenu du caractère «sur mesure» des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif du bilan du groupe.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement n'a pas tenu compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de l'actif car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations du groupe Egide. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.5 Immobilisations corporelles

Les normes IAS 16 et IAS 36 sont applicables aux immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine des actifs immobilisés, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Une dépense est inscrite

à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.6 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Pour le Groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- les sociétés Egide SA et Egima;
- la société Egide USA Inc;
- la société Egide UK Ltd.

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash flows le plus fin que peut définir le Groupe. Le Groupe procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations a une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

20.3.1.5.3.7 Immobilisations acquises par voie location-financement

Conformément à IAS 17, les contrats de location-financement sont retraités et inscrits dans les comptes consolidés. Les biens correspondants sont inscrits à l'actif du bilan, en contrepartie, une dette figure au passif. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue du bien concerné (cf. durées indiquées au paragraphe 20.3.1.5.3.5.).

20.3.1.5.3.8 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.



Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées à hauteur de 50 à 100 % la deuxième année selon la nature des stocks et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonctions de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Les variations de stocks et encours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées sur une même ligne du compte de résultat du Groupe.

20.3.1.5.3.9 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Les états sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes du groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc et d'Egide UK Ltd (filiales autonomes) sont convertis selon la méthode du cours de clôture, le bilan étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste «écarts de conversion».

Les comptes d'Egide USA LLC et d'Egima (filiales non autonomes) sont convertis selon la méthode du cours historique, le bilan étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste «écarts de conversion».

20.3.1.5.3.10 Comptes et opérations réciproques

Tous les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées sont ajustés puis éliminés.

20.3.1.5.3.11 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celle ayant une échéance à plus d'un an étant le cas échéant actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat financier.

20.3.1.5.3.12 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées au cours de clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Elles sont, le cas échéant, ajustées pour tenir compte de leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les VMP sont ainsi évaluées à leur juste valeur par contrepartie du résultat.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du «premier entré – premier sorti» (F.I.F.O.).

20.3.1.5.3.13 Impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables applicables pour les comptes consolidés, ainsi que certains décalages temporaires qui existent dans les comptes annuels, dégagent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs retraités.

Les différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un avenir prévisible.

20.3.1.5.3.14 Provisions pour pensions et avantages similaires

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans;
- âge de début de carrière : 18 ans;
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 3 %;
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 1999-2001;
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement;
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 4,19 % (taux OAT 10 ans);
- les provisions sont calculées hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc....) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.1.5.3.15 Provisions

La comptabilisation de provisions intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ces tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

20.3.1.5.3.16 Bons de souscription d'action

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 07 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2007.

20.3.1.5.3.17 Affacturage

Les sociétés du groupe ont recours à l'affacturage : Egide SA depuis le 1er semestre 2006, Egide USA Inc et Egide UK Ltd depuis le 1er trimestre 2007. Il n'y a pas d'impact sur la présentation des comptes clients de la société mais une dette financière diverse à court terme apparaît au passif du bilan. Elle représente les avances financées par le factor sous déduction des règlements clients reçus par le factor en remboursement de la créance qui a été subrogée. Le groupe affacture actuellement environ 85% de son chiffre d'affaires.

L'organisme d'affacturage d'Egide SA traitant les créances exports limite les encours autorisés par client financé à 250 K€. Cette limite n'était pas atteinte au 31 décembre 2007.

20.3.1.5.3.18 Information sectorielle

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs géographiques.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.



20.3.1.5.4 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.1.5.4.1 Estimations et jugements comptables déterminants

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent premièrement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le groupe peut être amené à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.1.5.3.6, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Deuxièmement, le groupe détermine les durées d'utilité de ses immobilisations corporelles estimées et les dotations aux amortissements qui en découlent. Concernant les équipements de production céramique, cette estimation est basée sur des cycles de vie projetés des produits. Elle pourrait être sujette à modification du fait de la variation de la durée de ces cycles.

De même, ces hypothèses et estimations d'activité ont un impact très significatif sur la trésorerie attendue de l'exploitation d'Egide. Le niveau de trésorerie attendu par Egide pour faire face à ces échéances des 12 mois à venir, tel que mentionné au paragraphe 20.3.1.5.3.1 ci-dessus, est donc conditionné par la bonne réalisation de ces prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité.

20.3.1.5.4.2 Gestion du risque financier

20.3.1.5.4.2.1 Risque de change

Egide réalise ses ventes majoritairement à l'exportation (70 %), l'Amérique du Nord représentant 41 % du total des ventes du groupe. La constante dégradation du dollar face à l'euro en 2007 a donc eu pour effet de réduire le chiffre d'affaires du groupe. A taux de change constant par rapport à l'exercice 2006, l'impact de la variation de la parité euro/dollar sur le chiffre d'affaires consolidé est évalué à 1,1 millions d'euros.

Cependant, 33 % de ce chiffre d'affaires est libellé en dollars et réalisé par la filiale américaine Egide USA, dont l'ensemble des coûts est également en dollars. Par ailleurs, la majeure partie du chiffre d'affaires européen est libellé en euros. Le risque de change est donc limité à la part des ventes libellées en dollars et réalisée par la société française Egide SA, soit 11 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2007.

Les recettes en dollars américains reçues par Egide SA sont utilisées pour des achats de composants aux Etats-Unis. En 2007, les encaissements en dollars ont cependant été très inférieurs aux décaissements car la mise en place de l'affacturage a entraîné des financements en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de l'achat de dollars américains car les recettes ne couvrent pas les dépenses à régler dans cette monnaie. Aucune couverture spécifique n'a été mise en place.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Un schéma de travail à façon a été mis en place entre Egide et Egima : les recettes d'exportation de produits fabriqués au Maroc sont facturées par Egide ; il n'y a pas d'exposition au taux de change (en dirhams). La structure de financement mise en place au Maroc est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait ainsi réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est majoritairement libellé en livres sterling. Le chiffre d'affaires global d'Egide UK ne représente cependant que 9 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change sera limité au résultat de l'exercice.

20.3.1.5.4.2.2 Risque de taux

Pour financer les investissements réalisés au Maroc dans sa filiale Egima d'une part, et limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham d'autre part, Egide a décidé de contracter deux emprunts auprès d'une banque locale. Le montant de l'emprunt moyen terme est de 14,6 millions de dirhams, remboursable sur une période de 7 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8 % ; l'emprunt à long terme est de 12,7 millions de dirhams, débloqué partiellement à hauteur

de 10,678 millions, remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8,75 %. Ces deux emprunts ont été débloqués en début d'année 2003 ; ils n'incluent pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de «défaut».

Par ailleurs, le bâtiment dans lequel est installé le siège social d'Egide SA est financé en crédit-bail sur 12 ans depuis le 25 octobre 1999. La valeur du bien à la signature du contrat était de 0,97 million d'euros. Les redevances sont basées sur l'Euribor 3 mois + 1,3 points. Ce contrat de crédit-bail ayant été levé par anticipation le 05 mars 2008, il n'y aura plus de risque de taux associé à ce financement.

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent. En février 2006, Egide USA Inc avait obtenu une ligne de crédit revolving dont le taux d'intérêt était déterminé de la manière suivante : taux de base + 3 % (avec un taux plancher de 10,25 %). Cette ligne de crédit a été soldée en février 2007 et remplacée par un contrat d'affacturage dont la commission de financement mensuelle est basée sur le «Chase Prime Rate» communiqué par JPMorganChase Bank. Un contrat d'affacturage a également été mis en place chez Egide UK en avril 2007 dont la commission de financement mensuelle est basée «Sterling Base Rate» communiqué par la banque HSBC.

En octobre 2007, Egide USA a contracté un emprunt bancaire de 1,4 million de dollars dont le taux d'intérêt est basé sur le Libor 1 mois + 8 % à la clôture du mois précédent, avec une valeur plancher de 13 %.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

20.3.1.5.4.2.3 Risque de liquidité

Voir § 20.3.1.5.3.1.

20.3.1.5.4.3 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles apparaissant à l'actif du bilan du groupe au 31 décembre 2007 ont été acquises. Il s'agit de brevets, licences et logiciels.

La norme IAS 17 - Contrats de location-financement conduit à enregistrer à l'actif les valeurs concernant le crédit-bail sur l'usine de Trappes dans les postes Terrain pour 191 K€ et Constructions pour 778 K€. La valeur nette comptable de ce crédit-bail au 31 décembre 2007 est de 718 K€.

La station de stockage des effluents a été mise en service chez Egide SA en janvier 2007. Elle figure au poste Constructions pour une valeur brute de 127 K€ et au poste Installations Techniques pour 90 K€.



La variation des valeurs brutes des immobilisations s'analyse comme suit :

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2006	Variation de change	Valeur au 31/12/2006 au cours du 31/12/2007	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements, reprises	Entrée de périmètre	Valeur au 31/12/2007
Autres immobilisations incorporelles							
Valeur brute	349		349	4	2		351
- amortissements	(344)	1	(343)	(4)	(2)		(345)
- dépréciations							
Valeur nette	5	1	6	0	0		6
Total immobilisations incorporelles	5	1	6	0	0		6
Terrains & agencements							
Valeur brute	837	(51)	786				786
- amortissements	(86)	7	(79)	(7)			(86)
- dépréciations	(59)		(59)				(59)
Valeur nette	692	(44)	648	(7)			641
Constructions							
Valeur brute	3 570	(74)	3 496	330	53		3 773
- amortissements	(909)	18	(891)	(156)	(49)		(998)
- dépréciations	(137)		(137)				(137)
Valeur nette	2 524	(56)	2 468	174	4		2 638
Install. techniques & outillage industriel							
Valeur brute	17 270	(440)	16 830	564	35		17 359
- amortissements	(11 938)	346	(11 592)	(1 185)	(357)		(12 420)
- dépréciations	(2 824)		(2 824)				(2 824)
Valeur nette	2 508	(94)	2 414	(621)	(322)		2 115
Autres immobilisations corporelles							
Valeur brute	2 171	(54)	2 117	86	21		2 182
- amortissements	(1 830)	86	(1 744)	(129)	(15)		(1 858)
- dépréciations	(251)		(251)				(251)
Valeur nette	90	32	122	(43)	6		73
Immob. corporelles encours, avances & acomptes							
Immob. corporelles encours	292		292		275		17
Avances et acomptes	4		4		4		0
Total	296		296		279		17
Total immobilisations corporelles	6 110	(162)	5 948	(497)	(33)		5 484

La valeur des amortissements cumulés des immobilisations mises au rebut ou cédées au cours de l'exercice s'élève à 107 K€. Les dotations et reprises d'amortissements et dépréciations apparaissent sur la ligne amortissement et dépréciation des immobilisations du résultat opérationnel.

L'application de la norme IAS 36 a conduit à enregistrer une dépréciation de 3 272 K€ au 31 décembre 2005 compte tenu du niveau actuel de sous activité des usines du groupe et des hypothèses d'activité future retenues. En l'absence de nouveaux indices de pertes de valeur au 31 décembre 2007, ce niveau de dépréciation a été maintenu.

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2006	Variation de change	Valeur au 31/12/2006 au cours du 31/12/2007	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements, reprises	Entrée de périmètre	Valeur au 31/12/2007
Immobilisations financières							
Prêts et autres immob. financières	10		10	11			22

20.3.1.5.4.4 Autres actifs non courants

Les actifs désignés dans cette rubrique sont les suivants :

Montants en K€	Valeur nette au 31/12/2007	Valeur nette au 31/12/2006
Crédit d'impôt recherche d'Egide SA	173	137
Sicav nanties par Egide SA en garantie d'un emprunt souscrit par Egima au Maroc	653	888
Total	826	1 025

20.3.1.5.4.5 Stocks et encours

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2006	Variation de change	Valeur au 31/12/2006 au cours du 31/12/2007	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 31/12/2007
Ma. premières & approvisionnements						
Valeur brute	8 207	(148)	8 059	57		8 116
- dépréciations	(4 766)	64	(4 702)	(231)	(23)	(4 911)
Valeur nette	3 441	(84)	3 357	(174)	(23)	3 205
Encours						
Valeur brute	1 517	(62)	1 455		58	1 397
- dépréciations	(23)		(23)	(12)	(25)	(10)
Valeur nette	1 494	(62)	1 432	(12)	33	1 387
Produits finis						
Valeur brute	1 411	(20)	1 391	33		1 424
- dépréciations	(882)		(882)	(64)	(13)	(933)
Valeur nette	529	(20)	509	(31)	(13)	491
Marchandises						
Valeur brute	63		63	2		65
- dépréciations	(56)		(56)	(1)		(57)
Valeur nette	7		7	1		8
Total	5 471	(166)	5 305	(216)	(3)	5 091

Il a été appliqué au stock de kovar, matière première qui présente une possibilité d'écoulement par revente ou transformation en structures, un taux de dépréciation limité à 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock.

20.3.1.5.4.6 Créances clients et autres débiteurs

Les postes inclus dans la rubrique Clients et autres débiteurs sont les suivants :

Rubriques	Solde au 31/12/2007	Solde au 31/12/2006
Avances et acomptes sur commandes	39	47
Créances clients et comptes rattachés	6 157	6 689
Personnel et comptes rattachés	7	10
Impôt sur le résultat		1 874
Taxe sur la valeur ajoutée	412	556
Impôts divers	124	52
Débiteurs divers	63	97
Total	6 802	9 325

Le montant des effets et virements à recevoir inclus dans les créances clients est nul au 31 décembre 2007 et de 4 K€ au 31 décembre 2006 car les créances concernant les clients utilisant ce mode de paiement sont majoritairement subrogées aux factors depuis début 2006.



Le poste créances clients a varié comme suit :

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2006	Variation de change	Valeur au 31/12/2006 au cours du 31/12/2007	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 31/12/2007
Valeur brute	6 879	(208)	6 671		321	6 350
- dépréciations	(190)	9	(181)	(12)		(193)
Valeur nette	6 689	(199)	6 490	(12)	321	6 157

Une dépréciation de 168 K€ a été enregistrée en 2006 pour le poste Taxe sur la Valeur Ajoutée afin de constater le risque de rejet des dossiers de demande de remboursement des crédits de TVA présentés au fisc marocain par Egima.

Les créances à échéance supérieure à un an sont présentées dans la rubrique «Autres actifs non courants» (cf §20.3.1.5.4.4.).

20.3.1.5.4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les OPCVM ont une valeur nette comptable de 1 292 K€. Les OPCVM sont réalisés au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. En conformité avec la définition d'équivalents de trésorerie précisée par IAS 7, ces OPCVM sont considérées comme des placements à court terme, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Au 31 décembre 2007, la trésorerie en dollars du groupe est de 41 K\$ chez Egide SA, 208 K\$ chez Egide USA Inc., et 14 K\$ chez Egide USA LLC. Les disponibilités en euros sont de 405 K€ chez Egide SA. Les autres disponibilités en devises sont 1 892 KMAD chez Egima et 19 K£ chez Egide UK Ltd.

20.3.1.5.4.8 Autres actifs courants

Cette catégorie concerne les charges constatées d'avance qui se décomposent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Achats de matières et consommables divers		48
Loyers	62	65
Assurances	158	141
Intérêts	93	
Taxes		34
Divers	46	40
Total	360	328

20.3.1.5.4.9 Informations sur le capital apporté

Une augmentation de capital a été réalisée en août 2006 par émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions (ABSA) avec maintien du droit préférentiel de souscription. Au cours de l'exercice 2007, 1 152 bons de souscription ont été exercés entraînant, à raison d'une action nouvelle pour 4 bons, la création de 288 actions de 10 euros de valeur nominale, soit 2 880 euros.

Le capital social s'élève donc au 31 décembre 2007 à 12 861 190 euros, soit 1 286 119 actions de 10 euros de valeur nominale.

20.3.1.5.4.9.1 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 08 juin 2004 d'Egide SA et celle du 20 juin 2007 a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui a expiré le 08 août 2007 (autorisation du 08 juin 2004) et expirera le 20 août 2010 (autorisation du 20 juin 2007), des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables,

ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Conformément aux règles fiscales en vigueur, les quatre ans d'indisponibilité de ces actions exonèrent Egide SA de charges sociales lors des levées de stocks options. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, est ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2007, le conseil d'administration a utilisé cette autorisation à deux reprises : le 15 janvier 2007 pour ce qui concerne le plan 4.4 et le 24 juillet 2007 pour le plan 5.1.

Aucune option n'a été levée en 2007. 2 327 options ont été annulées lors de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2007 car les salariés bénéficiaires ont quitté la société en 2006. En outre, 2 286 options seront à annuler, leur bénéficiaire ayant quitté la société en 2007. De même, 484 options sont devenues caduques du fait du dépassement de la date limite d'exercice.

La situation des divers plans au 31 décembre 2007 est la suivante :

Numéro du plan	Plan 3.1	Plan 3.2	Plan 4.1	Plan 4.3	Plan 4.4	Plan 5.1	Total
Options attribuées non exercées	5 818	726	20 767	10 000	4 900	5 400	47 611
Prix de souscription	45,13 €	14,97 €	29,74 €	31,15 €	31,15 €	27,83 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2007 a été de 28,74 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2007 est de 19,80 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 16 694 options au 31 décembre 2007.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

La charge relative à l'exercice 2007 est de 114 K€.

20.3.1.5.4.9.2 Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2006 a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sous la forme d'obligations convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans appel public à l'épargne, pour un montant maximum de 10 000 K€ pour les obligations et de 5 000 K€ pour les actions issues de la conversion. Cette délégation a expiré le 12 septembre 2007 et n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2007.

L'assemblée générale mixte du 20 juin 2007 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 K€. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée du 20 juin 2007, et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2005. Ces autorisations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice.



20.3.1.5.4.10 Provisions

Rubriques	Au 31/12/2006	Var. de change et ajustements	Au 31/12/2006 au cours du 31/12/2007	Dotat.	Repr. (prov. utilisée)	Repr. (prov. non utilisée)	Entrée de périmètre et autres movts	Au 31/12/2007
Provisions non courantes								
Provisions pour avantages au personnel	262		262	4	26			240
Divers	15	(1)	14	16				30
Total	277	(1)	276	20	26			270
Dot. / rep. d'exploitation				20	26			
Dot. / rep. financières								

La distinction entre provision courante ou non courante est déterminée par l'échéance prévisible de l'obligation du groupe à l'égard du tiers concerné, qui se situe dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice pour la partie courante.

20.3.1.5.4.11 Etat des dettes

Rubriques	Solde au 31/12/2007	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an et moins de 5 ans	Dont à plus de 5 ans	
Dettes financières à plus d'un an					
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	975		696	279	a
Emprunts et dettes divers	20		20		
Dettes financières à moins d'un an					
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	1 264	1 264			b
Emprunts et dettes divers	2 942	2 942			c
Fournisseurs et autres créditeurs					
Avances et acomptes reçus sur commandes	245	245			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 130	5 130			
Personnel et comptes rattachés	1 281	1 281			
Taxe sur la valeur ajoutée	89	89			
Autres impôts et taxes	161	161			
Créditeurs divers	118	118			
Dettes sur immobilisations	97	97			
Total	12 322	11 327	716	279	

(a) 3 693 KMAD (326 K€) à 8 % taux fixe sur 6 ans et 7 635 KMAD (649 K€) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans (emprunts Egima).

(b) dont principalement 2 679 KMAD (236 K€) à 8 % taux fixe sur 6 ans, 823 KMAD (72 K€) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans (emprunts Egima) et 1 391 K\$ (945 K€) à un taux variable basé sur Libor 1 mois + 8 %.

(c) dont principalement 310 K€ à un taux variable basé sur Euribor 3 mois (crédit-bail immobilier Egide SA pour lequel l'option d'achat a été exercée le 05 mars 2008), 2 198 K€ à un taux variable basé sur Euribor 3 mois (contrats d'affacturation Egide SA), 335 K\$ (227 K€) à un taux variable basé sur le taux de base américain (contrat d'affacturation Egide USA Inc.) et 138 K£ (189 K€) à un taux variable basé sur le taux de base anglais (contrat d'affacturation Egide UK Ltd).

Au 31 décembre 2007, le montant des factures non parvenues inclus dans le poste Dettes fournisseurs et comptes rattachés est de 914 K€ et le montant des charges à payer inclus dans le poste Personnel et comptes rattachés est de 642 K€.

20.3.1.5.4.12 Impôt et crédit d'impôt

20.3.1.5.4.12.1 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

	31/12/2007
Résultat avant impôts de l'exercice des entreprises intégrées	(6 301)
Produit d'impôt théorique au taux en vigueur au 31 décembre 2007	2 100
Incidence des pertes reportables	(2 100)
Produit d'impôt comptabilisé	0

La situation fiscale latente au 31 décembre 2007 est essentiellement composée des pertes reportables d'un montant de 36 483 K€ pour Egide SA, reportables indéfiniment.

Par mesure de prudence, l'impôt différé correspondant aux déficits reportables d'Egide SA et Egide USA Inc. n'a pas été porté à l'actif eu égard aux règles comptables applicables.

20.3.1.5.4.12.2 Crédit d'impôt recherche

A compter de l'exercice 2007, le produit de crédit d'impôt recherche est enregistré dans le compte de résultat pour un montant de 159 K€, au niveau des «Autres produits et charges opérationnels», en références à la norme IAS 20 et non plus dans la rubrique de «Charge d'impôts» comme cela avait été fait jusqu'en 2006. Ce changement de classification a un impact sur le résultat opérationnel et le montant de l'impôt. Le résultat net de l'exercice et les capitaux propres restent inchangés. Afin de ne pas altérer la comparabilité des comptes, le crédit d'impôt recherche de l'exercice 2006 a été également reclassé en autres produits pour un montant de 105 K€.

20.3.1.5.4.13 Information sectorielle

20.3.1.5.4.13.1 Secteur primaire

Le premier niveau d'information sectorielle choisi par le Groupe est la ventilation géographique correspondant à la localisation des actifs. Les sociétés Egide SA et Egima ont été regroupées parce qu'Egima est un sous-traitant pour Egide SA qui est son unique client.

	Au 31/12/2007				Au 31/12/2006			
	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total
Chiffre d'affaires	15 095	8 756	2 318	26 170	14 139	9 408	1 833	25 380
Résultat opérationnel	(3 473)	(1 698)	(239)	(5 410)	(3 848)	(567)	(296)	(4 711)
Actifs immobilisés nets	4 031	1 206	275	5 512	4 419	1 558	149	6 126
Dépenses d'investiss. de l'exercice	412	88	216	716	444	75	24	543
Dépréciation d'actifs immobilisés / IAS 36	2 871	386	15	3 272	2 871	386	15	3 272
Dettes financières à plus d'un an	975	20		995	1 617	27	0	1 644
Dettes financières à moins d'un an	2 828	1 190	188	4 206	3 228	517	0	3 745

20.3.1.5.4.13.2 Secteur secondaire

Les actifs de production (hormis les équipements de fabrication de la céramique chez Egide SA) étant communs à tous les produits, quels que soient leur technologie (verre-métal et céramique) et leur secteur d'application (défense-spatial, télécoms et industrie), il est donc impossible de ventiler le résultat opérationnel et les actifs par secteurs d'activité et donc de fournir ces informations. Les informations du secteur secondaire sont réduites au chiffre d'affaires réparti par secteur d'application des produits vendus.



	31/12/2007	31/12/2006
Défense-spatial	10 025	10 120
Industrie	10 044	9 110
Télécoms	6 101	6 150
Total	26 170	25 380

20.3.1.5.4.14 Résultat financier

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent essentiellement le résultat sur cessions de VMP réalisées par Egide SA. Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant au bilan.

Le détail des autres produits et charges financiers est le suivant :

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat de change	(346)	(150)
Produit	328	206
Charges	(674)	(356)
Produits et charges divers	(24)	(9)
Produit	18	3
Charges	(43)	(12)
Plus ou moins values latentes sur VMP d'Egide SA		3
Actualisation de la créance de carry back d'Egide SA		60
Total	(370)	(96)

20.3.1.5.4.15 Transactions avec les parties liées

La rémunération brute versée au Président du Conseil d'Administration s'est élevée à 157 K€ au titre de l'exercice 2007. Il n'a pas été versé de rémunération au titre des fonctions de dirigeant d'Egide USA LLC, Egide USA Inc. et Egima.

Il a été versé au cours de l'exercice 2007 10 K€ de jetons de présence aux autres membres du conseil d'administration (montant brut).

20.3.1.5.4.16 Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

(En K€)	31/12/2007	31/12/2006
Nantissements	653	888
Cautions données	2 076	802
Total	2 729	1 690

En faveur des sociétés liées :

- Egide SA a remis en gage des SICAV :

- au Crédit Lyonnais jusqu'au 12 février 2010, pour un montant de 1 420 K€, afin de garantir l'emprunt à moyen terme accordé à la filiale marocaine Egima. Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser. Cette opération permet de libérer une SICAV nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une SICAV support. Au 31 décembre 2007, le solde du gage en valeur actualisée est de 591 K€ pour un solde d'emprunt de 562 K€.

- au Crédit du Nord, pour un montant de 57 K€, afin de garantir la caution bancaire accordée à la filiale marocaine Egima, dans le cadre des cessions d'admissions temporaires. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2007 est de 62 K€.

Ces équivalents de trésorerie nantis ont été affectés au poste «Autres actifs non courants».

- Egide SA s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 722 K€.
- Egide SA s'est portée caution en faveur de la société HSBC dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage pour sa filiale Egide UK en mars 2007, pour un montant de 300 K£ représentant 409 K€ au 31 décembre 2007.
- Egide SA s'est portée caution en faveur de la société Pinecrest National Funding LLC pour un montant de 1 391 K\$ représentant 945 K€ au 31 décembre 2007 dans le cadre de l'octroi d'un prêt à sa filiale Egide USA Inc.

En faveur de tiers divers :

- Le nombre d'heures de formation utilisées en 2007 dans le cadre du Droit Individuel à la Formation est non significatif au regard du nombre d'heures acquises (environ 5 000 heures) par les salariés d'Egide SA.

Engagements reçus :

- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques :

- Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 K€.

20.3.1.5.4.17 Ventilation de l'effectif moyen

	31/12/2007	31/12/2006
Cadres et assimilés	64	56
Agents de maîtrise et techniciens	44	40
Employés	18	17
Ouvriers	283	262
Total	409	375

20.3.1.5.5 Événements postérieurs à la clôture

Le 05 mars 2008, Egide SA a levé par anticipation l'option d'achat du contrat de crédit-bail immobilier du bâtiment de son siège social de Trappes pour un montant de 297 K€. Elle a concomitamment vendu ce bâtiment à un investisseur immobilier, la SCI Floria, pour un montant de 1 000 K€ et a conclu avec cette dernière un contrat de location d'une durée de 9 ans.

Une promesse de vente concernant le bâtiment de Bollène est en cours de rédaction afin d'être signée au cours du mois de mai 2008 avec la société Finexel pour un montant de 2 000 K€. Le bail commercial sera signé en même temps pour une durée de 11 ans.

Une lettre d'intention a été signée le 12 mars 2008 avec un agent immobilier américain pour la cession du site de Cambridge aux Etats-Unis, pour un montant brut de 2,2 millions de dollars.



20.3.2 Etats financiers sociaux

20.3.2.1 Bilan

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2007	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2007	Valeurs nettes au 31/12/2006
Immobilisations incorporelles	498 426	492 125	6 301	5 453
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences	345 977	339 676	6 301	5 453
Fonds commercial	152 449	152 449	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 537 403	11 641 661	1 895 741	2 256 359
Terrains	160 680	27 294	133 386	135 750
Constructions	703 843	253 554	450 289	200 132
Install. techniques mat. & out. industriels	10 768 035	9 687 374	1 080 662	1 388 210
Autres immobilisations corporelles	1 608 140	1 376 736	231 404	257 522
Immobilisations corporelles en cours	296 704	296 704	0	274 744
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	84 433 988	82 607 632	1 826 356	3 145 629
Participations	75 103 856	74 775 180	328 677	2 100 942
Créances rattachées à des participations	9 327 323	7 832 452	1 494 872	1 041 878
Autres immobilisations financières	2 808		2 808	2 808
ACTIF IMMOBILISE	98 469 817	94 741 418	3 728 399	5 407 440
Stocks et encours	8 923 950	5 275 739	3 648 211	3 802 715
Mat. premières & approvisionnements	6 863 529	4 285 473	2 578 056	2 601 094
Encours de production de biens	812 090	1 641	810 449	879 104
Encours de production de services				
Produits intermédiaires & finis	1 182 822	931 437	251 385	315 110
Marchandises	65 509	57 188	8 321	7 407
Créances	1 454 724	104 519	1 350 205	933 008
Av. & acomptes versés sur commandes	36 200		36 200	43 296
Clients et comptes rattachés	1 418 524	104 519	1 314 005	889 712
Capital souscrit - appelé non versé				
Autres créances	1 864 092		1 864 092	3 786 907
Disponibilités	1 657 330	7 308	1 650 022	4 444 850
Valeurs mobilières de placement	1 223 678	7 308	1 216 370	4 090 518
Disponibilités	433 652		433 652	354 332
Charges constatées d'avance	148 180		148 180	213 097
ACTIF CIRCULANT	14 048 276	5 387 566	8 660 710	13 180 577
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif	349 186		349 186	129 628
TOTAL GENERAL	112 867 279	100 128 984	12 738 295	18 717 646

PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2007	Valeurs au 31/12/2006
Situation nette	7 188 994	13 114 122
Capital	12 861 190	12 858 310
Primes d'émission, de fusion	5 760	4 183 232
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	402 348	402 348
Rés. statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(146 535)	586 461
Résultat de l'exercice	(5 933 769)	(4 916 228)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	7 188 994	13 114 122
Avances conditionnées	57 510	63 900
AUTRES FONDS PROPRES	57 510	63 900
Provisions pour risques	365 186	129 628
Provisions pour charges	239 575	261 616
PROVISIONS	604 761	391 244
Dettes financières		
Emprunts & dettes auprès des états de crédit		
Emprunts & dettes financières divers		
Av. & acpts reçus s/commandes en cours	227 005	38 393
Dettes diverses	4 660 026	5 105 903
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3 198 558	3 731 239
Dettes fiscales et sociales	1 255 243	1 142 190
Dettes fournisseurs d'immobilisations	97 460	141 135
Autres dettes	108 764	91 338
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	4 887 031	5 144 296
Ecart de conversion passif		4 084
TOTAL GENERAL	12 738 295	18 717 646



20.3.2.2 Compte de résultat

Rubriques	France	Export	31/12/2007	31/12/2006
Ventes de marchandises	36 647	96 006	132 653	163 496
Production vendue (biens)	7 651 585	6 948 799	14 600 385	13 803 712
Production vendue (services)	265 273	397 299	662 571	643 395
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	8 248 726	7 146 882	15 395 609	14 610 603
Production stockée			(78 031)	(187 837)
Subventions			2 287	8 463
Reprises de dépr. & prov. - Transf. de chg.			94 624	1 409 280
Autres produits			13 682	2 865
Produits d'exploitation			15 428 170	15 843 374
Achats de marchandises			49 295	51 475
Variations de stocks de marchandises			(2 177)	1 408
Achats matières premières et approvis.			5 709 280	6 292 706
Var. de stocks (mat. prem. et autres)			(101 783)	26 334
Autres achats et charges externes			3 954 869	3 954 661
Impôts et taxes			413 025	382 748
Salaires et traitements			5 293 518	4 942 017
Charges sociales			1 984 436	1 728 995
Dotations aux amortiss. & dépr. sur immo.			742 750	810 172
Dotations aux dépréc. sur actif circulant			215 081	296 915
Dotations aux provisions			20 374	35 706
Autres charges d'exploitation			23 703	14 182
Charges d'exploitation			18 302 370	18 537 320
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 874 200)	(2 693 946)
Intérêts et produits assimilés			349 773	285 521
Rep. de dépr. & prov. - Transferts de chg.			159 239	147 126
Différences positives de change			32 295	24 396
Produits nets s/ cessions de VMP			63 958	58 783
Produits financiers			605 265	515 825
Dot. aux amortiss., dépr. & provisions			3 529 805	2 634 259
Intérêts et charges assimilés			208 163	94 536
Différences négatives de change			80 696	68 141
Charges nettes s/ cessions de VMP			0	0
Charges financières			3 818 665	2 796 936
RESULTAT FINANCIER			(3 213 400)	(2 281 111)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(6 087 600)	(4 975 057)
Produits except. sur opérations de gestion			0	0
Produits except. sur opérations en capital			0	42 985
Autres opérations en capital			0	0
Rep. de dépr. & prov. - Transferts de chg.			322 277	358 421
Produits exceptionnels			322 277	401 406
Charges except. sur opérations de gestion			0	0
Charges except. sur opérations en capital			0	27 055
Dot. aux amortiss., dépr. & provisions			327 710	375 893
Charges exceptionnelles			327 710	402 949
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(5 433)	(1 543)
Impôt sur les bénéfices			(159 264)	(60 372)
TOTAL DES PRODUITS			16 355 712	16 760 605
TOTAL DES CHARGES			22 289 481	21 676 832
BENEFICE OU PERTE			(5 933 769)	(4 916 228)

20.3.2.3 Tableau de flux de trésorerie

Rubriques (montants en euros)	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net	(5 933 769)	(4 916 228)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréc. sur actifs circulants)	4 119 459	3 299 760
- plus ou moins values de cessions d'immobilisations		(15 930)
- charges à répartir		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (en valeurs nettes)		
- stocks et travaux en cours	154 504	(669 250)
- créances clients	(424 293)	2 913 747
- autres créances et charges constatées d'avance	1 775 270	(1 732 053)
- dettes fournisseurs	(532 681)	1 191 676
- autres dettes et produits constatés d'avance	315 008	(11 626)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	(526 502)	60 097
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	(432 090)	(373 459)
- immobilisations financières	(1 838 486)	(1 948 422)
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles		42 985
- immobilisations financières		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(2 270 576)	(2 278 896)
Augmentation de capital en numéraire	2 880	4 514 708
Augmentation des autres fonds propres	5 760	
Augmentation des dettes financières		
Distribution de dividendes		
Réduction de capitaux propres		
Remboursement des dettes financières	(6 390)	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	2 250	4 514 708
Variation des disponibilités	(2 794 828)	(2 295 909)
Variation des concours bancaires		
VARIATION DE LA TRESORERIE	(2 794 828)	(2 295 909)
Trésorerie d'ouverture	4 444 850	2 148 941
- dont VMP nanties	814 801	1 051 475
- dont VMP disponibles	3 275 716	697 989
- dont disponibilités	354 332	399 477
Trésorerie de clôture	1 650 021	4 444 850
- dont VMP nanties	578 128	814 801
- dont VMP disponibles	638 242	3 275 716
- dont disponibilités	433 652	354 332
VARIATION DE LA TRESORERIE	(2 794 828)	(2 295 909)

20.3.2.4 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes sociaux
20.3.2.4.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2007, dont le total du bilan est de 12 738 295 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 5 933 769 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.



20.3.2.4.2 Règles et méthodes comptables

20.3.2.4.2.1 Règles de base

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2007 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Afin de conforter cette situation, le recours à des financements alternatifs tels que des opérations de cession / location de ses ensembles immobiliers de Trappes, de Bollène et de Cambridge sont en cours de mise en place au 31 décembre 2007. Compte tenu d'une part de la réalisation de ces opérations de refinancement réalisées ou prévues début 2008 (voir ci-après, § «Événements postérieurs à la clôture»), et d'autre part des cash flows prévisionnels attendus dans le cadre du plan stratégique d'Egide pour l'exercice 2008, Egide considère qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances des 12 mois à venir.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général 2005 (CRC n°99-03 du 29 avril 1999 modifié).

20.3.2.4.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Compte tenu du caractère «sur mesure» des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces immobilisations car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations encours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.4 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Il a été déterminé une seule UGT rassemblant les actifs d'Egide SA et de sa filiale marocaine Egima car cette dernière a pour unique client sa société mère et constitue uniquement un sous-traitant interne pour l'assemblage, le traitement chimique et le contrôle de produits vendus par Egide SA.

Egide procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée. Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

En application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006, pour permettre la déductibilité fiscale de la dépréciation consécutive à un test de dépréciation, celle-ci est transférée en compte d'amortissement à hauteur du montant d'amortissement définitivement acquis à chaque clôture. Le montant du transfert est égal à la différence entre le montant des dotations aux amortissements calculé sur la nouvelle base amortissable (dépréciation déduite) et le montant des dotations aux amortissements qui aurait été comptabilisé en l'absence de dépréciation. Cette reprise est étalée sur la durée d'utilisation restant à courir du bien.



20.3.2.4.2.5 Outillages

Les participations aux frais d'outillages facturées par les fournisseurs, mais dont Egide n'a pas le contrôle, sont enregistrées en charges de l'exercice.

Les outillages dont Egide a le contrôle sont enregistrés en «Installations techniques» et sont amortis sur une durée d'utilité prévue de 3 ans au cours de laquelle ils généreront des avantages économiques futurs à la société.

20.3.2.4.2.6 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

20.3.2.4.2.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième, sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de part sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

20.3.2.4.2.8 Opérations et comptes en devises étrangères

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devises en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique «différences de change».

20.3.2.4.2.9 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

20.3.2.4.2.10 Affacturage

Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative. La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

L'organisme d'affacturage traitant les créances exports limite les encours autorisés par client financé à 250 K€. Cette limite n'était pas atteinte au 31 décembre 2007.

20.3.2.4.2.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si leur valeur liquidative est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du «premier entré – premier sorti» (F.I.F.O.).

20.3.2.4.2.12 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont virées en résultat exceptionnel l'année de leur obtention, sans échelonnement.

20.3.2.4.2.13 Avances remboursables

Les avances reçues de l'état et remboursables en une ou plusieurs fois selon des conditions définies par convention sont enregistrées en autres fonds propres.

20.3.2.4.2.14 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière. Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans;
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 3 %;
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 1999-2001;
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement;
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 4,19 % (taux OAT 10 ans);
- la provision est calculée hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.2.4.2.15 Provisions

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêtés des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

20.3.2.4.2.16 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm «départ usine». Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.2.4.3 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.2.4.3.1 Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs



et des passifs au cours de la période suivante concernent premièrement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.2.4.2.4., les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Deuxièmement, la société détermine les durées d'utilité de ses immobilisations corporelles estimées et les dotations aux amortissements qui en découlent. Concernant les équipements de production céramique, cette estimation est basée sur des cycles de vie projetés des produits. Elle pourrait être sujette à modification du fait de la variation de la durée de ces cycles.

De même, ces hypothèses et estimations d'activité ont un impact très significatif sur la trésorerie attendue de l'exploitation d'Egide. Le niveau de trésorerie attendu par Egide pour faire face à ces échéances des 12 mois à venir, tel que mentionné au paragraphe 20.3.2.4.2.1 ci-dessus, est donc conditionné par la bonne réalisation de ces prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité.

20.3.2.4.3.2 Capital social

Suite aux levées d'un total de 1 152 bons de souscriptions d'actions au cours de l'exercice 2007, le capital a été augmenté de 288 actions de 10 euros de valeur nominale, soit 2 880 euros.

Le capital social s'élève donc au 31 décembre 2007 à 12 861 190 euros, soit 1 286 119 actions de 10 euros de valeur nominale.

20.3.2.4.3.3 Prime d'émission

La prime d'émission résulte des augmentations de capital réalisées par la société en 1999, 2000, 2001 et 2006, d'une incorporation partielle de la prime au capital social à hauteur de 837 131 euros opérée préalablement à la conversion du capital en euros en 2001 et des levées d'options de souscription d'actions intervenues au cours des exercices 2001, 2003 à 2007.

L'augmentation de la prime d'émission liée à l'exercice de bons de souscription d'actions s'élève à 5 760 euros au cours de l'exercice 2007.

20.3.2.4.3.4 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 08 juin 2004 d'Egide SA et celle du 20 juin 2007 a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui a expiré le 08 août 2007 (autorisation du 08 juin 2004) et expirera le 20 août 2010 (autorisation du 20 juin 2007), des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Conformément aux règles fiscales en vigueur, les quatre ans d'indisponibilité de ces actions exonèrent Egide SA de charges sociales lors des levées de stocks options. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, est ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2007, le conseil d'administration a utilisé cette autorisation à deux reprises : le 15 janvier 2007 pour ce qui concerne le plan 4.4 et le 24 juillet 2007 pour le plan 5.1.

Aucune option n'a été levée en 2007. 2 327 options ont été annulées lors de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2007 car les salariés bénéficiaires ont quitté la société en 2006. En outre, 2 286 options seront à annuler, leur bénéficiaire ayant quitté la société en 2007. De même, 484 options sont devenues caduques du fait du dépassement de la date limite d'exercice.

La situation des divers plans au 31 décembre 2007 est la suivante :

Numéro du plan	Plan 3.1	Plan 3.2	Plan 4.1	Plan 4.3	Plan 4.4	Plan 5.1	Total
Options attribuées non exercées	5 818	726	20 767	10 000	4 900	5 400	47 611
Prix de souscription	45,13 €	14,97 €	29,74 €	31,15 €	31,15 €	27,83 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2007 a été de 28,74 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2007 est de 19,80 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 16 694 options au 31 décembre 2007.

20.3.2.4.3.5 Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2006 a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sous la forme d'obligations convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans appel public à l'épargne, pour un montant maximum de 10 000 K€ pour les obligations et de 5 000 K€ pour les actions issues de la conversion. Cette délégation a expiré le 12 septembre 2007 et n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2007.

L'assemblée générale mixte du 20 juin 2007 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 K€. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée du 20 juin 2007, et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2005. Ces autorisations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice.

20.3.2.4.3.6 Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net comptable Soit par action	(5 933 769) (4,61)	(4 916 228) (3,82)
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus) Soit par action	8 640 0,01	4 514 708 3,51
Dividende proposé Soit par action	- -	- -
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	18 030 350 - (4 916 228) 13 114 122	21 024 398 - (7 508 756) 13 515 642
Variations du capital social : - 21/08/2006 : émission de 285 738 actions de 10 euros de nominal - 31/12/2006 : émission de 1 828 actions de 10 euros de nominal - 31/12/2006 : émission de 9 actions de 10 euros de nominal - 31/12/2007 : émission de 288 actions de 10 euros de nominal		2 857 380 18 280 90 2 880
Variations de la prime d'émission : - 21/08/2006 : émission de 285 738 actions avec 7,50 euros de prime - 21/08/2006 : frais liés à l'émission des 285 738 actions - 31/12/2006 : émission de 1 828 actions de 4,96 euros de prime - 31/12/2006 : émission de 9 actions de 20 euros de prime - 30/06/2007 : affectation du résultat 2006 - 31/12/2007 : émission de 288 actions de 20 euros de prime		2 143 035 (513 324) 9 067 180 (4 183 232) 5 760
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	13 122 762 (4 174 592)	18 030 350 4 514 708

20.3.2.4.3.7 Avances remboursables

Dans le cadre de la mise en conformité du site de production de Bollène, la société a reçu au cours de l'exercice 2004 une avance de 63 900 euros attribuée par l'Agence de l'eau. Cette avance est remboursable en 10 annuités de 6 390 euros chacune, à compter du 16 septembre 2007.



20.3.2.4.3.8 Provisions

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	31/12/2006	Dotations	Reprises	31/12/2007
Provisions pour perte de change	129 628	349 186	129 628	349 186
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	261 616	4 374	26 415	239 575
Autres provisions : - litiges sociaux	0	16 000	0	16 000
Total	391 244	369 560	156 043	604 761
Dotations et reprises d'exploitation		20 374	26 415	
Dotations et reprises financières		349 186	129 628	
Dotations et reprises exceptionnelles				

La reprise de provision pour indemnités de départ en retraite a été utilisée totalement suite au départ en retraite de trois employés au cours de l'exercice 2007.

20.3.2.4.3.9 Tableau des dépréciations

Rubriques (euros)	31/12/2006	Dotations	Reprises	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	2 419 837		322 277	2 097 560
Immobilisations financières	79 449 873	3 157 759		82 607 632
Stocks et encours	5 095 306	215 081	34 648	5 275 739
Créances	138 080		33 561	104 519
Total	87 255 545	3 373 840	390 486	90 328 899

20.3.2.4.3.10 Concessions, brevets, licences

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2006	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2007
Concessions, brevets, licences	343 219	4 408	1 650	345 977

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Amortiss. cumulés au 31/12/2007
Concessions, brevets, licences	337 767	3 559	1 650	339 676

Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés. La dotation aux amortissements est enregistrée en résultat d'exploitation.

20.3.2.4.3.11 Fonds commercial

Euros	31/12/2006	31/12/2007
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	(152 499)	(152 499)
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité «boîtiers céramique» qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002. En effet, la technologie céramique qui était l'objet de l'acquisition de ce fonds en 1992 est liée majoritairement à la production de boîtiers utilisés dans les télécommunications. Le manque de visibilité dans ce secteur a conduit à déprécier par prudence cette valeur.

20.3.2.4.3.12 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Valeur brute au 31/12/2006	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2007
Terrains	160 680			160 680
Constructions	456 782	300 037	52 976	703 843
Install. techniques et outillage industriel	10 474 112	328 571	34 648	10 768 035
Autres immobilisations corporelles	1 580 573	30 142	2 575	1 608 140
Immobilisations corporelles en cours	571 448		274 744	296 704
Avances et acomptes	0			0
Total	13 243 595	658 750	364 943	13 537 403

Les diminutions d'immobilisations correspondent soit à des cessions à des tiers, soit à des mises au rebut de matériels obsolètes, non utilisables ou de composants remplacés en fin de vie. La variation des immobilisations en cours concerne à hauteur de 213 K€ la mise en service au début de l'exercice 2007 de la station de stockage des effluents.

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Amortiss. cumulés au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Amortiss. cumulés au 31/12/2007
Terrains	24 930	2 364		27 294
Constructions	256 649	45 745	48 841	253 554
Install. techniques et outillage industriel	7 672 432	958 397	34 648	8 596 181
Autres immobilisations corporelles	613 387	54 962	1 277	667 072
Total	8 567 398	1 061 468	84 766	9 544 101

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 739 K€ et en résultat exceptionnel pour 322 K€.

Le transfert de dépréciation en amortissement en application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006 est de 322 K€ en 2007. Cette opération est enregistrée en résultat exceptionnel.



La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Dépréc. cumulées au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Dépréc. cumulées au 31/12/2007
Install. techniques et outillage industriel	1 413 469		322 277	1 091 192
Autres immobilisations corporelles	709 664			709 664
Immobilisations corporelles encours	296 704			296 704
Total	2 419 837	0	322 277	2 097 560

L'arrêt de l'exploitation de l'usine de Trappes avait donné lieu à l'enregistrement de dépréciations en 2001 à hauteur 668 K€ pour le matériel industriel et à 710 K€ pour les agencements. De même, les immobilisations corporelles en cours sont dépréciées à hauteur de 297 K€.

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2005 a conduit la société à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement élaborés par la Direction en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent. Sur ces bases, une dépréciation de 1 083 K€ a été estimée nécessaire. Au 31 décembre 2007, aucune nouvelle dépréciation n'a été effectuée en l'absence de nouvel indice de perte de valeur.

20.3.2.4.3.13 Immobilisations financières

Rubriques (en euros)	Valeur brute au 31/12/2006	Variation	Valeur brute au 31/12/2007	Dépréc. au 31/12/2006	Variation	Dépréc. au 31/12/2007
Actions Egima	1 444 198		1 444 198	1 444 198		1 444 198
Participation Egide USA LLC	72 688 338		72 688 338	70 587 396	1 772 265	72 359 661
Actions Egide UK Ltd	971 321		971 321	971 321		971 321
Créances ratt. aux particip. Egima	6 084 822	1 545 402	7 630 224	6 084 822	1 178 435	7 263 257
Créances ratt. aux particip. Egide UK Ltd	920 205	53 052	973 257	362 136	207 059	569 195
Créances ratt. aux particip. Egide USA Inc	483 810	240 032	723 842			
Dépôt de garantie	2 808		2 808			
Total	82 595 502	1 838 486	84 433 988	79 449 873	3 157 759	82 607 632

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritères pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières, le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide sur la base du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

A la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2007, dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des différentes filiales, les dépréciations de ces titres ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2007.

De même, les créances rattachées aux participations dans Egima et Egide UK Ltd ont été dépréciées de telle sorte que les dépréciations constituées couvrent les situations nettes négatives de ces sociétés.

20.3.2.4.3.14 Stocks et encours

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Valeur brute au 31/12/2006	Valeur brute au 31/12/2007	Dépréc. au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2007
Mat. prem. et approv.	6 761 746	6 863 529	4 160 652	147 870	23 049	4 285 473
Encours	882 207	812 090	3 103	3 439	4 901	1 641
Produits finis	1 190 736	1 182 822	875 626	62 509	6 698	931 437
Marchandises	63 332	65 509	55 925	1 263		57 188
Total	8 898 021	8 923 950	5 095 306	215 081	34 648	5 275 739

Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock.

20.3.2.4.3.15 Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2006	Valeur brute au 31/12/2007	Dépréc. au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2007
Créances clients	1 027 792	1 418 524	138 080		33 561	104 519

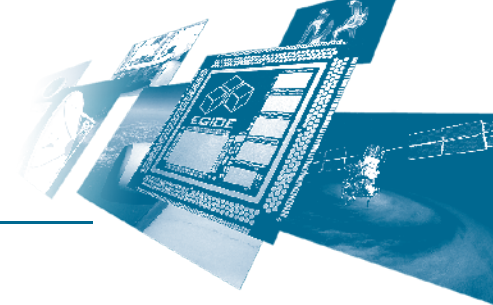
Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur d'environ 95 % du chiffre d'affaires réalisé. Les créances clients cédées aux factors mais non encore réglées s'élèvent à 3 567 K€ au 31 décembre 2007, ce qui porterait à 4 986 K€ la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage.

20.3.2.4.3.16 Etat des créances et des dettes

Etat des créances (en euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans
Créances rattachées à des participations	9 327 323		9 327 323
Autres immobilisations financières	2 808		2 808
Avances et acomptes versés	36 200	36 200	
Clients douteux ou litigieux	104 519		104 519
Autres créances clients	1 314 005	1 314 005	
Personnel et comptes rattachés	2 662	2 662	
Etat : impôt sur les bénéfices			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	134 927	134 927	
Etat : créances diverses	296 260	123 574	172 686
Factors	1 367 845	1 367 845	
Débiteurs divers	62 399	62 399	
Charges constatées d'avance	148 180	148 180	
Total	12 797 128	3 189 792	9 607 336

La créance relative aux factors représente le fonds de garantie non financé ainsi que les sommes définancées suite à un retard de règlement du client ou à un dépassement de la garantie accordée par l'assurance crédit. La créance d'impôts sur les bénéfices pour le report en arrière des déficits de 1 874 K€ a été recouvrée en avril 2007.

Etat des dettes (en euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Clients, acomptes reçus	227 005	227 005		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 198 558	3 198 558		
Personnel et comptes rattachés	513 869	513 869		
Sécurité sociale, autres org. soc.	524 776	524 776		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	75 875	75 875		
Etat : autres impôts et taxes	140 724	140 724		
Dettes sur immobilisations	97 460	97 460		
Autres dettes	108 765	108 765		
Total	4 887 032	4 887 032		



20.3.2.4.3.17 Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées uniquement par des OPCVM dont la valeur comptable est de 1 223 674 euros. Les OPCVM sont réalisées au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. La valeur actuelle au 31 décembre 2007 des SICAV, soit 1 291 913 euros, fait apparaître une plus-value latente de 75 543 euros et une moins-value latente de 7 308 euros qui a fait l'objet d'une dépréciation.

20.3.2.4.3.18 Charges constatées d'avance

Rubriques (en euros)	31/12/2007	31/12/2006
Achats de matières et consommables divers	897	47 755
Loyers	30 138	31 916
Assurances	88 364	105 111
Divers (Maintenance, ...)	28 781	28 315
Total	148 180	213 097

20.3.2.4.3.19 Charges à payer

Rubriques (en euros)	31/12/2007	31/12/2006
Fournisseurs - factures non parvenues	737 343	843 680
Personnel – dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	580 720	570 355
Personnel – dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	44 807	31 666
Personnel – indemnités de sécurité sociale	70	4 174
Personnel – indemnités de prévoyance	654	4 041
Etat – Autres charges à payer	140 724	131 690
Clients – avoirs à établir	6 403	13 497
Notes de frais à payer	5 791	2 459
Commissions à payer	36 479	18 970
Redevances à payer	13 183	13 183
Jetons de présence à payer	15 000	10 000
Total	1 581 174	1 643 715

20.3.2.4.3.20 Produits à recevoir

Rubriques (en euros)	31/12/2007	31/12/2006
Clients – factures à établir	0	0
Fournisseurs - avoirs à recevoir	55 336	47 940
Etat – Produits à recevoir	0	121 161
Divers – Produits à recevoir	450	41 070
Total	55 786	210 171

20.3.2.4.3.21 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Tableau des filiales et participations

	EGIMA Casablanca - Maroc	EGIDE USA, LLC Wilmington DW - USA	EGIDE UK Ltd Woodbridge - GB
Capital	14 800 000 MAD	66 878 828 USD	657 064 GBP
Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.)	(79 666 886 MAD)	(364 746 USD)	(900 239 GBP)
Quote-part du capital détenu	100 %	100 %	100 %
Valeur comptable des titres détenus :			
- Brute	1 444 198 €	72 688 338 €	971 321 €
- Nette	0 €	328 677 €	0 €
Prêts et avances consentis et non encore remboursés	7 630 224 €	Néant	973 257 €
Montant des cautions et avals donnés par la société	1 374 983 €	Néant	409 082 €
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	6 271 044 MAD	Néant	1 648 078 GBP
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	(18 646 654 MAD)	(64 USD)	(174 245 GBP)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Autres informations	Filiale constituée le 01/11/2000. Début d'exploitation en 2002.	Création le 08/11/2000. Société constituée pour la détention d'EGIDE USA Inc.	Filiale constituée le 04/04/2002.

Créances et dettes avec les entreprises liées

Rubriques (en euros)	31/12/2007	31/12/2006
Créances rattachées à des participations	9 327 323	7 488 837
Créances clients et comptes rattachés	323 217	346 196
Fournisseurs et comptes rattachés	106 417	111 469

20.3.2.4.3.22 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Rubriques (en euros)	31/12/2007	31/12/2006
Clients – effets à recevoir	0	4 289
Fournisseurs – effets à payer	7 493	15 618

Les créances relatives aux clients payant habituellement par effet sont pour la plupart cédées aux factors depuis avril 2006.

20.3.2.4.3.23 Ecart de conversion

Poste concerné	Devise	Ecart actif (en euros)	Ecart passif (en euros)
Fournisseurs	YEN	(1 368)	
Avances reçues	YEN	20 788	
Fournisseurs	MAD	(74)	
Divers	MAD	176 888	
Fournisseurs	CHF	74	
Divers	GBP	70 139	
Fournisseurs	USD	(10 001)	
Clients	USD	(417)	
Divers	USD	93 157	
Total		349 186	

Une provision pour perte de change a été comptabilisée pour 349 186 euros.



20.3.2.4.3.24 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2007 s'élève à 36 483 181 euros.

Les moins-values nettes à long terme reportables sont les suivantes :

Année d'origine de la moins-value	Date limite de report	Montant (en euros)
2001	31/12/2011	33 000 000
2002	31/12/2012	32 497 460
2003	31/12/2013	3 257 550
2004	31/12/2014	2 414 113
2005	31/12/2015	1 007 821
2006	31/12/2016	2 490 573
2007	31/12/2017	3 124 198
Total		77 791 715

La situation fiscale à la clôture de l'exercice 2001 a conduit la société à enregistrer dans ses comptes un produit d'impôt sur les sociétés de 1 873 566 euros représentant la créance de carry back portant sur les bénéfices fiscaux de 1999 et 2000. Cette créance a été recouvrée en avril 2007.

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2007 pour 76 384 euros.

20.3.2.4.3.25 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Accroissements (en euros)	2007	2006
Provision pour perte latente de change de l'exercice	349 186	129 628
Indemnité de départ à la retraite	25 829	
Total	375 015	129 628
Taux d'imposition	33,33%	33,33%
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	124 992	43 205

Allègements (en euros)	2007	2006
Perte de change latente	349 186	129 628
Organic	24 633	23 399
Profit latent sur OPCVM	75 543	75 518
Indemnités de départ à la retraite		29 820
Déficits reportables	36 486 920	32 311 788
Total	36 936 282	32 570 153
Taux d'imposition	33,33%	33,33%
Soit un allègement de la dette future d'impôt	12 310 863	10 855 632

20.3.2.4.3.26 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Le chiffre d'affaires 2007 correspond principalement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

Secteurs d'activité (en euros)	31/12/2007	31/12/2006
Verre-métal	6 876 969	7 364 912
Céramique	8 034 226	6 760 381
Etudes	179 568	13 890
Groupe	304 846	471 419
Total	15 395 609	14 610 603

20.3.2.4.3.27 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques (en euros)	31/12/2007	31/12/2006
France	7 953 476	6 593 091
CEE hors France	1 956 916	1 927 023
USA et Canada	3 138 391	3 686 601
Autres pays	2 041 980	1 932 469
Groupe	304 846	471 419
Total	15 395 609	14 610 603

20.3.2.4.3.28 Résultat financier

Rubriques (en euros)	31/12/2007	31/12/2006
Produits nets sur cessions de V.M.P.	63 958	58 783
Résultat net des opérations en devises	(267 959)	(83 780)
Intérêts et autres produits financiers	314 778	284 517
Dépréciation des titres de partic. et créances ratt.	(3 157 759)	(2 490 573)
Provision pour situation nette négative d'Egima		57 532
Dépréciation des V.M.P.	6 750	(14 058)
Commission spéciale de financement - affacturage	(173 168)	(93 532)
Total	(3 213 400)	(2 281 111)

Les comptes courants entre la société Egide SA et ses filiales Egima, Egide USA LLC, Egide USA Inc et Egide UK Ltd, donnent lieu à rémunération au taux de 4 % l'an. A la clôture, la société Egide SA a enregistré un produit financier correspondant aux intérêts sur comptes courants de 345 K€.

20.3.2.4.3.29 Résultat exceptionnel

Rubriques (en euros)	31/12/2007	31/12/2006
Amortissement des immobilisations	(5 433)	(17 472)
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs		15 930
Total	(5 433)	(1 543)

20.3.2.4.3.30 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée au Président du conseil d'administration s'est élevée à 157 K€ en 2007. Les jetons de présence versés en 2007 aux membres du conseil d'administration représentent 10 K€.



20.3.2.4.3.31 Crédit-bail immobilier

Le 25 octobre 1999, la société CM-CIC Lease (ex Lorbail) s'est portée acquéreur pour le compte d'Egide de l'immeuble à usage industriel, siège social et usine de Trappes, qu'elle occupe depuis sa création en 1986. La durée du crédit-bail est de 12 ans ; le taux d'intérêt appliqué est l'Euribor 3 mois + 1,3 points.

Le 05 mars 2008, Egide a levé par anticipation l'option d'achat de ce crédit-bail immobilier en versant à CM-CIC Lease la somme de 296 671 euros représentant le capital et les intérêts dus à cette date.

Euros	31/12/2007
Valeur des biens à la signature du contrat	969 271
Redevances payées en 2007 (capital + intérêts)	100 189
Redevances payées cumulées (capital + intérêts)	904 326
Redevances restant à payer HT (capital)	20 193
- dont à moins d'1 an	20 193
Intérêts restant à payer (sur la base d'un Euribor à 3,860 %)	4 777
- dont à moins d'1 an	4 777
Valeur résiduelle HT	0,15
Dotations aux amortissements en 2007 qui auraient été enregistrées si les biens avaient été acquis par Egide SA	31 118
Amortissements cumulés	254 144

20.3.2.4.3.32 Autres engagements

Engagements donnés :

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques (en euros)	31/12/2007	31/12/2006
Nantissements	653 219	888 131
Cautions données	2 075 755	802 370
Total	2 728 974	1 690 501

En faveur des sociétés liées :

- La société a remis en gage des SICAV :

- au Crédit Lyonnais jusqu'au 12 février 2010, pour un montant à l'origine de 1 420 040 euros afin de garantir l'emprunt à moyen terme accordé à la filiale marocaine Egima. Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser. Cette opération permet de libérer une SICAV nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une SICAV support. Au 31 décembre 2007, le solde du gage, en valeur actualisée au 31 décembre 2007, est de 591 396 euros pour un solde d'emprunt de 561 717 euros,
- au Crédit du Nord, pour un montant à l'origine de 57 447 euros afin de garantir la caution bancaire dans le cadre des cessions d'admissions temporaires accordée à la filiale marocaine Egima. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2007 est de 61 823 euros.

Le montant du poste Valeurs Mobilières de Placement faisant ainsi l'objet de nantissement est de 578 128 euros soit 47 % de ce poste au 31 décembre 2007.

- La société s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 721 764 euros.

- La société s'est portée caution en faveur de la société HSBC dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage pour sa filiale Egide UK en mars 2007, pour un montant de 300 000 GBP représentant 409 082 euros au 31 décembre 2007.

- La société s'est portée caution en faveur de la société Pincrest National Funding LLC pour un montant de 1 391 000 \$ représentant 944 909 euros au 31 décembre 2007 dans le cadre de l'octroi d'un prêt à sa filiale Egide USA Inc.

En faveur de tiers divers :

- Le nombre d'heures de formation utilisées en 2007 dans le cadre du Droit Individuel à la Formation est non significatif au regard du nombre d'heures (environ 5 000 heures) acquises par les salariés de la société.

Engagements reçus :

- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques :

- Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, la société a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximal égal à 1 500 K€.

20.3.2.4.3.33 Ventilation de l'effectif moyen

	2007	2006
Cadres et assimilés	35	32
Agents de maîtrise et techniciens	25	23
Employés	4	4
Ouvriers	136	131
Effectif moyen	200	190

20.3.2.4.4 Evénements postérieurs à la clôture

Le 05 mars 2008, la société a levé par anticipation l'option d'achat du crédit bail immobilier du bâtiment de son siège social de Trappes pour un montant de 297 K€. Elle a concomitamment vendu ce bâtiment à un investisseur immobilier, la SCI Floria, pour un montant de 1 000 K€ et a conclu avec cette dernière un contrat de location d'une durée de 9 ans.

Une promesse de vente concernant le bâtiment de Bollène est en cours de rédaction afin d'être signée au cours du mois de mai 2008 avec la société Finexel pour un montant de 2 000 K€. Le bail commercial sera signé en même temps pour une durée de 11 ans.



20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2007

«Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EGIDE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme exposé dans les notes 2.5, 2.6 et 3.3 [cf § 20.3.1.5.3.5, 20.3.1.5.3.6 et 20.3.1.5.4.3 du présent document de référence] de l'annexe relatives aux immobilisations corporelles, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. En l'absence de nouveaux indices de pertes de valeur, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci dessus et leur correcte application, et nous avons examiné l'approche mise en œuvre, reposant sur des hypothèses que la direction du groupe a jugées raisonnables, et des estimations qui en résultent. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.»

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 mai 2008.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray

Voir également la communication des commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale du 27 juin 2008 présente au paragraphe 20.8 du présent document.

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2007

«Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Egide S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme exposé dans les notes 1.6 et 2.13 [*cf § 20.3.2.4.2.6 et 20.3.2.4.3.13 du présent document de référence*] de l'annexe relatives aux immobilisations financières, votre société constitue des provisions pour dépréciation de ses titres de participation lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique d'acquisition. Dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des filiales, les provisions pour dépréciation de ces titres ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2007.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et de leur correcte application. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'approche mise en œuvre, reposant sur des hypothèses d'exploitation et de financement que la direction a jugé raisonnables, et des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.»



Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 mai 2008.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray

Voir également la communication des commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale du 27 juin 2008 présente au paragraphe 20.8 du présent document.

20.5 Autres éléments du rapport de gestion du groupe

20.5.1 Exposé sur l'activité

20.5.1.1 Activité d'Egide SA (France)

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 15,40 millions d'euros en 2007 contre 14,61 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 5,4 % ; à dollar constant, cette progression serait de 7,3 %.

Le secteur d'activité de défense et du spatial a connu une très forte croissance de 21,4 %, avec un chiffre d'affaires de 5,81 millions d'euros en 2007 contre 4,79 millions en 2006.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine des télécommunications a continué de baisser, passant de 3,74 millions d'euros en 2006 à 2,96 millions d'euros en 2007, soit une chute de 21 % liée à l'absence de reprise du secteur pour les composants produits par la société française.

Les marchés industriels ont généré un chiffre d'affaires de 6,32 millions d'euros en 2007, notamment grâce aux produits application infrarouge civile. Cela représente une progression de 13 % par rapport à l'exercice précédent, dont la part industrielle représentait 5,61 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ce marché reste ainsi la première activité de la société en France.

Les facturations intra-groupe ont légèrement baissé d'un exercice à l'autre, passant de 0,47 million d'euros en 2006 à 0,31 million d'euros en 2007.

La technologie verre-métal, avec 6,88 millions de ventes, représente 45 % du chiffre d'affaires en 2007 contre 50 % en 2006. Cette baisse est due aux ventes réalisées dans le secteur militaire et industriel, dont les applications infrarouges migrent vers des produits céramique. Ainsi, la technologie céramique progresse d'environ 19 % avec un chiffre d'affaires de 8,03 millions d'euros en 2007 contre 6,76 millions en 2006, devenant la principale technologie pour Egide SA.

La société a facturé 0,14 million d'euros au titre d'études financées au cours de l'exercice 2007 ; les montants n'étaient pas significatifs en 2006.

Egide SA reste toujours une entreprise exportatrice avec 47 % de son chiffre d'affaires 2007 (hors groupe) réalisé hors de France (contre 53 % en 2006). L'Europe représente 13 % et l'Amérique du nord 21 % du chiffre d'affaires hors groupe de l'exercice. La part réalisée en dehors de ces régions atteint 14 % en 2007, grâce notamment aux ventes télécoms en Asie et aux ventes militaires en Israël.

20.5.1.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 8,83 millions d'euros en 2007 (dont 0,09 million d'euros de facturation intergroupe) contre 9,45 millions d'euros en 2006. Cela représente une baisse de 7 % d'un exercice à l'autre (chiffre d'affaires hors groupe) imputable en totalité à l'évolution du dollar par rapport à l'euro (cours moyen de 1,26 en 2006 contre 1,37 en 2007). En devises, le chiffre d'affaires d'Egide USA (hors groupe) est en très légère hausse de 1 %.

L'activité défense et spatial a représenté 47 % du chiffre d'affaires 2007, contre 56 % en 2006, avec respectivement 4,18 et 5,26 millions d'euros. Cette forte baisse est due au report de certaines commandes militaires qui font néanmoins l'objet de contrat de longue durée (de 3 à 5 ans). Le secteur industriel a été également en baisse, passant de 26 % à 19 % du chiffre d'affaires, soit 1,64 millions d'euros

en 2007 contre 2,45 millions d'euros en 2006. Le secteur télécommunications a représenté 33 % du chiffre d'affaires de l'exercice (contre 18 % en 2006), en forte progression grâce à plusieurs commandes de modulateurs en provenance notamment de clients européens et nord-américains (y compris leurs sous-traitants asiatiques).

Les produits vendus font appel uniquement à la technologie verre métal. Le marché nord américain représente toujours le principal débouché de la filiale américaine ; près de 80 % de son chiffre d'affaires 2007 y est réalisé. Les 20 % restants proviennent principalement de la part télécoms à destination de l'Europe et de l'Asie.

20.5.1.3 Activité d'Egima

Il est rappelé qu'Egima a pour unique client Egide SA, qui lui confie en sous-traitance la production d'une partie de ses commandes. Egima n'achète ni les composants ni l'or, qui lui sont fournis par Egide SA. La filiale marocaine ne réalise donc pas de chiffre d'affaires autre que celui intra-groupe, soit environ 0,57 million d'euros au titre de l'exercice 2007 contre 0,62 en 2006, cette baisse s'expliquant par le très faible niveau de commandes d'embase relais au premier trimestre.

Les marchés de destination sont principalement des applications industrielles en verre métal dans le domaine de l'aéronautique civile et de l'automobile (70 % environ) et des produits télécoms en verre métal et céramique métal (30 %).

20.5.1.4 Activité d'Egide UK

Cette filiale a pour activité la fabrication et la vente de composants moulés en métal et en plastique. L'exercice 2007 a généré un chiffre d'affaires de 2,42 millions d'euros, dont 0,09 million d'euros réalisés avec le groupe. La forte hausse de 27 % du chiffre d'affaires hors groupe par rapport à l'exercice 2006, qui affichait un chiffre d'affaires de 1,83 million d'euros, provient principalement de la poursuite de la diversification réussie vers les marchés industriels et plus particulièrement les applications médicales.

Ce chiffre d'affaires a ainsi été réalisé principalement dans le secteur industriel (89 %), la part des télécommunications étant de 9 %. La technologie plastique a représenté 24 % du chiffre d'affaires, les 76 % restant concernant le moulage de métal. 67 % du chiffre d'affaires est réalisé en Europe, 27 % en Amérique du Nord et 6 % dans le reste du monde.

20.5.2 Exposé sur les résultats

20.5.2.1 Résultats consolidés

Au 31 décembre 2007, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes :

- Egide USA LLC, détenue directement à 100 %;
- Egide USA Inc, détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC;
- Egima, détenue directement à 100 %;
- Egide UK Ltd, détenue directement à 100 %.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 26,17 millions d'euros et dégage une perte opérationnelle de 5,41 millions d'euros (contre 4,71 millions d'euros en 2006).

Les amortissements, dépréciations et provisions ont été enregistrés pour un montant total net de 1,17 millions d'euros, contre 1,59 millions d'euros en 2006. Il est précisé qu'aucune dépréciation complémentaire des actifs n'a été enregistrée en 2007.

Le résultat financier dégage une perte de 0,73 million d'euros (contre une perte de 0,35 million d'euros en 2006), provenant principalement des intérêts et charges assimilées liées à la mise en place de l'affacturage sur les entités française, américaine et anglaise du groupe, des intérêts liés à l'emprunt d'Egide USA et aux pertes de change.

La perte nette s'élève à 6,14 millions d'euros (contre 5,06 millions d'euros en 2006), soit une dégradation de 21,3 %.

Depuis la clôture de l'exercice 2003, il n'existe plus d'écart d'acquisition non amorti dans le bilan consolidé de la société.

Les autres actifs non courants figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2007 sont constitués principalement de Sicav de trésorerie nanties en garantie d'un emprunt bancaire de la filiale marocaine. La trésorerie courante s'élève à 1,42 million d'euros, contre 3,76 millions à fin 2006. L'endettement à plus d'un an de 1,00 million d'euros est constitué par deux emprunts bancaires dans les comptes d'Egima. Les dettes financières à moins d'un an représentent la part de ces emprunts qui sera remboursée au cours de l'exercice 2008 (0,31 million d'euros), un emprunt dans les comptes d'Egide USA (0,96 million d'euros), le financement



des créances clients par les organismes d'affacturage (2,62 millions d'euros) ainsi que les dettes afférentes aux engagements de crédit-bail (0,31 million d'euros). Les contrats d'affacturage ont été mis en place début 2006 en France et début 2007 aux Etats-Unis et en Angleterre.

Le besoin en fonds de roulement représente un peu moins de 71 jours de chiffre d'affaires, ratio en amélioration d'environ 20 jours par rapport à l'exercice précédent.

La situation financière du groupe s'est dégradée mais reste néanmoins maîtrisée, avec un endettement net de 3,13 millions d'euros. Les dettes financières à plus et moins d'un an représentent 26 % du total du bilan, le ratio dettes financières / capitaux propres étant de 0,70. Il est précisé qu'Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

20.5.2.2 Résultats sociaux

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2007 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 15,40 millions d'euros contre 14,61 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une légère hausse de 5,4 %. Le total des produits d'exploitation est de 15,43 millions d'euros contre 15,84 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 18,30 millions d'euros, en baisse de 1,3 % pour une production supérieure de 6,2 % par rapport à l'exercice 2006. L'amélioration des rendements de production, notamment au cours du second semestre de l'exercice, et l'évolution du mix produit vers la céramique ont impacté favorablement les consommations de matières (passant de 40,7 % à 36,9 % de la production de l'exercice). Les frais de personnel ont par contre augmenté, atteignant un total de 7,28 millions d'euros en 2007 contre 6,67 millions en 2006. Cette hausse de 9,1 % est liée à un effectif salarié moyen (CDI + CDD) qui passe de 190 à 200 personnes mais également au renforcement des équipes commerciales et de Recherche et Développement intervenu en début d'année. Le niveau des autres charges externes reste stable à 3,9 millions d'euros.

Un test de dépréciation avait été réalisé au 31 décembre 2005 et consistait à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement revus en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultaient. Ce test avait entraîné l'enregistrement d'une dépréciation de 1,08 million d'euros dans les comptes de l'exercice 2005. Aucune dépréciation complémentaire n'avait été enregistrée en 2006. En l'absence de nouveaux indices de pertes de valeur au 31 décembre 2007, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée en 2007 et le niveau de dépréciation a été maintenu.

Malgré la maîtrise des coûts d'exploitation, le niveau d'activité en 2007 reste en deçà du niveau d'équilibre et dégage une perte d'exploitation qui ressort à 2,87 millions d'euros (2,03 millions au premier semestre et 0,84 million au second semestre) contre 2,69 millions d'euros au titre de l'exercice précédent (1,48 million au premier semestre et 1,21 million au second semestre).

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice peut être évalué à environ 1 million d'euros. Ces frais ne sont pas immobilisés.

Un complément de dépréciation des titres de participation détenus sur la filiale américaine Egide USA LLC a été enregistré en charges financières pour 1,77 million d'euros. Une dépréciation des créances rattachées aux filiales a été enregistrée pour 1,18 millions d'euros concernant Egima et pour 0,21 million d'euros concernant Egide UK, et ce afin de couvrir les pertes en capital subies et les situations nettes négatives de ces filiales.

Le résultat financier dégage une perte de 3,2 millions d'euros contre une perte de 2,3 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, principalement due à la dépréciation des titres et des créances des filiales.

Le résultat courant avant impôts de l'exercice fait apparaître une perte de 6,09 millions d'euros contre 4,98 millions d'euros pour l'exercice précédent, en dégradation de 22 %.

Le résultat exceptionnel n'est pas significatif. Le crédit d'impôt recherche de l'exercice a été enregistré dans les comptes pour 0,08 million d'euros, montant auquel s'est ajouté la réactivation d'un crédit d'impôt recherche au titre de 2004 pour 0,08 million d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 5,93 millions d'euros contre une perte de 4,92 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2007, le total du bilan de la société s'élevait à 12,74 millions d'euros contre 18,72 millions d'euros pour l'exercice précédent. Hors affecturation, l'entreprise n'est pas endettée et présente une trésorerie de 1,65 millions d'euros à la fin de l'exercice, contre 4,44 millions au 1er janvier 2007.

20.5.3 Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA)

Date d'arrêté Durée de l'exercice	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois	31/12/2004 12 mois	31/12/2003 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (€)	12 861 190	12 858 310	9 982 560	9 933 140	9 862 150
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 286 119	1 285 831	998 256	993 315	986 215
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre d'actions max. à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	64 305	64 291	49 912	49 665	49 311
OPERATIONS ET RESULTATS (€)					
Chiffre d'affaires HT	15 395 609	14 610 603	13 722 541	11 964 492	9 083 067
Résultat avant impôt, participation, dépréciations et provisions	(1 833 453)	(2 738 482)	(1 923 153)	(3 580 809)	(4 095 766)
Impôts sur les bénéfices	(159 264)	(60 372)	(20 930)	(25 694)	18 750
Dépréciations et provisions	4 259 580	2 238 118	5 606 533	5 539 778	3 862 032
Résultat net	(5 933 769)	(4 916 228)	(7 508 756)	(9 094 913)	(7 976 548)
RESULTAT PAR ACTION (€)					
Résultat après impôt, participation et avant dépréciations et prov.	(1,30)	(2,08)	(1,91)	(3,58)	(4,17)
Résultat après impôt, participation, dépréciations et provisions	(4,61)	(3,82)	(7,52)	(9,16)	(8,09)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	200	190	175	177	140
Masse salariale (€)	5 293 518	4 942 017	4 530 775	4 468 189	4 189 009
Sommes versées en avantages sociaux (€)	1 984 436	1 728 995	1 790 983	1 687 187	1 546 314

20.5.4 Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA)

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA au 31 décembre 2007 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
Titres immobilisés		
Actions Egide USA LLC	-	328 677
Actions Egima	14 800	-
Actions Egide UK Ltd	657 064	-
Sous total titres immobilisés		328 677
Valeurs mobilières de placement		
SICAV LCL monétaire	11	520 681
SICAL Etoile Jour Sécu	15	57 447
SICAV Etoile Var. Spread	2 900	289 333
SICAV Etoile Moné Euribor	2	218 114
SICAV Etoile Eonia FCP	1	97 974
SICAV CIC Eparcic	15	32 821
Sous total VMP		1 216 370
Total valeur nette comptable		1 545 047



20.6 Politique de distribution des dividendes

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. La société à l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2008.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance d'Egide, il n'y a pas à ce jour de procédure qui a eu récemment ou pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

20.8 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Communication du président à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008

Depuis la publication du rapport financier annuel portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le paragraphe du rapport de gestion «Evénements postérieurs à la clôture» ainsi que les paragraphes «Principes généraux» et «Evénements postérieurs à la clôture» des comptes consolidés et des comptes annuels nécessitent l'actualisation suivante, suite aux événements intervenus postérieurement à l'établissement de ce rapport.

En ce qui concerne le bâtiment de Bollène, l'accord de vente conclu avec la société Finexel n'a pas été honoré par cette dernière, qui a annoncé fin mai 2008 son intention de ne plus y donner suite. D'autres contacts commerciaux ont été noués pour la vente de ce bâtiment et n'ont pas encore abouti à ce jour.

La lettre d'intention, signée le 12 mars 2008, avec un agent immobilier américain pour la cession du site de Cambridge pour un montant brut de 2,2 millions de dollars a été revue à la baisse à l'issue de la période de due diligence, cet agent immobilier ne proposant plus que 2 millions de dollars. En parallèle, Egide a engagé des discussions pour un prêt à long terme de 1,6 million de dollars remboursable au bout de 10 ans. Une lettre d'intention a été signée le 29 mai et la période de due diligence correspondante se termine au cours du mois de juillet. L'une ou l'autre de ces opérations (cession ou prêt) devrait être conclue dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, le plan stratégique d'Egide n'est pas remis en cause en regard des 5 premiers mois de l'exercice 2008.

Egide considère donc que, au travers des cash flows prévisionnels attendus dans le cadre de son plan stratégique et de la réalisation d'une au moins des opérations présentées ci-dessus, elle disposerait d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances des 12 mois à venir, dont le remboursement à la fin septembre 2008 de l'emprunt de 1,4 million de dollars souscrit en octobre 2007.

Communication des commissaires aux comptes à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008

Suite à la communication par le président à l'assemblée générale du 27 juin 2008 des éléments d'actualisation mentionnés au paragraphe 20.9.1, les commissaires aux comptes déclarent : « Vous venez d'entendre la lecture de nos rapports. Ils sont datés du 05 mai 2008. La communication que vient de faire le président de votre société à la présente assemblée ne remet pas en cause notre opinion sur les comptes sociaux et consolidés d'Egide. Cependant, si nous avons été dans la situation financière qui vient de vous être décrite lors de la signature de nos rapports, nous aurions été amenés à formuler une observation dans notre rapport général et dans notre rapport sur les comptes consolidés pour attirer l'attention du lecteur de ces comptes sur la situation financière d'Egide dont l'issue d'une au moins des opérations présentées par Egide dans sa communication financière de ce jour conditionne l'existence d'une trésorerie suffisante pour que votre société puisse faire face à ses échéances ».

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 31 décembre 2007, le capital social est de 12 861 190 euros, divisé en 1 286 119 actions de 10 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré.

21.1.2 Capital autorisé non émis

L'assemblée générale mixte du 23 juin 2005 a conféré au conseil d'administration les délégations de compétences suivantes :

	Date d'expiration de la délégation	Montant maximal de la délégation	Utilisation des délégations
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	22/08/2007	Actions : 10 000 000 € Titres créance : 100 000 000 €	Partielle, le 17 août 2006
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	22/08/2007	Actions : 10 000 000 € Titres créance : 100 000 000 €	Néant

Il est précisé que la résolution déléguant au conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise institué à l'initiative de la société a été rejetée, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale du 23 juin 2005.

Ces autorisations ont expiré le 22 août 2007.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2006 a accordé au conseil d'administration la délégation de compétence suivante :

	Date d'expiration de la délégation	Montant maximal de la délégation	Utilisation de la délégation
Autorisation d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sous la forme d'obligations convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans appel public à l'épargne	12/09/2007	Obligations : 10 000 000 € Actions issues de la conversion : 5 000 000 €	Néant

Il est précisé que la résolution déléguant au conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise institué à l'initiative de la société a été rejetée, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale du 13 mars 2006.

Cette délégation a expiré le 12 septembre 2007.



L'assemblée générale mixte du 20 juin 2007 a conféré au conseil d'administration les délégations de compétences suivantes :

	Date d'expiration de la délégation	Montant maximal de la délégation	Utilisation des délégations
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	19/08/2009	Actions : 10 000 000 € Titres créance : 100 000 000 €	Néant
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	19/08/2009	Actions : 10 000 000 € Titres créance : 100 000 000 €	Néant

Il est précisé que la résolution déléguant au conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise institué à l'initiative de la société a été rejetée, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale du 20 juin 2007.

21.1.3 Capital potentiel

21.1.3.1 Autorisation d'émission de stocks options

L'assemblée générale du 08 juin 2004 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 5 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, diminuée de 5 %. Cette autorisation a expiré le 07 août 2007.

L'assemblée générale du 20 juin 2007 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 5 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois.

La situation des plans en vigueur au 31 mai 2008 est donnée au § 17.3.

21.1.3.2 Bons de Souscription d'Actions (BSA)

L'augmentation de capital du 17 août 2006 par émission de 285 738 actions nouvelles a été assortie de l'émission de 285 738 BSA. Chaque BSA donne la possibilité de souscrire à une action nouvelle à créer au prix unitaire de 30 euros, à raison de 4 BSA pour 1 action. L'exercice des BSA est ouvert du 21 août 2006 au 20 août 2009 inclus et pourra rapporter à la société un maximum de 2,14 millions d'euros sur cette période.

Il est précisé qu'au 31 mai 2008, un total de 1 188 BSA a été exercé, entraînant la création de 297 actions nouvelles (9 actions en 2006 et 288 actions en 2007). Ainsi, le solde de BSA non exercé est de 284 550, soit un capital potentiel de 71 137 actions nouvelles (5,53 % du capital).

21.1.4 Evolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15,24 €	457 347
15/12/87	Augmentation (1)	320 143			51 000	15,24 €	777 490
30/09/88	Augmentation (1) (2)	654 311			93 920	15,24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation (1)	419 235		76 301	121 420	15,24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation (1) (3)	449 725			150 920	15,24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction (4)		920 304		150 920	9,15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation (1)	1 829 388			350 920	9,15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation (1)	927 262			452 294	9,15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation (5)	1 749 846		1 751 013	643 598	9,15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation (6)	3 659		3 297	643 998	9,15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation (7)	841 509		11 670 355	735 997	9,15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation (8)	2 244 037		93 435 443	981 329	9,15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation (9)	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation (10)	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation (11)	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation (12)	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation (13)	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation (14)	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation (15)	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation (16)	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/12/07	Augmentation (17)	2 880		5 760	1 286 119	10 €	12 861 190

(1) Apports en numéraire.

(2) Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F).

(3) Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F).

(4) Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F).

(5) Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris – Visa COB n° 99-775 du 7 juin 1999.

(6) Levée de stock options suite au décès d'un bénéficiaire.

(7) Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000.

(8) Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000.

(9) Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F).

(10) Levée de stock options au cours de l'exercice 2001.

(11) Levée de stock options au cours de l'exercice 2003.

(12) Levée de stock options au cours de l'exercice 2004.

(13) Levée de stock options au cours de l'exercice 2005.

(14) Levée de stock options au 28 février 2006.

(15) Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006.

(16) Exercice de 36 BSA au cours de l'exercice 2006 entraînant la création de 9 actions nouvelles.

(17) Exercice de 1 152 BSA au cours de l'exercice 2007 entraînant la création de 288 actions nouvelles.

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/2007			Situation au 31/12/2006			Situation au 31/12/2005		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
Dirigeants	2 512	0,20	0,34	3 012	0,23	0,41	3 010	0,30	0,41
FCPR 21 et 21 Esenga	217 152	16,88	26,48	217 152	16,89	26,49	217 152	21,75	31,70
SNVB Part.	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	45 711	4,58	7,47
Public	1 066 455	82,92	73,18	1 065 667	82,88	73,10	732 383	73,37	58,98
Total	1 286 119	100,00	100,00	1 285 831	100,00	100,00	998 256	100,00	100,00



21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts) :

- la conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique;
- dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger;
- et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : «La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur est rééligible.»

Article 14 des statuts : «Les administrateurs doivent être propriétaire de UNE action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.»

Article 15 des statuts : «Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 65 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus.»

Article 16 des statuts : «Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Le règlement intérieur établi par le conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs participant à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, révocation, fixation de la rémunération du président, du directeur général, du ou des directeurs généraux délégués;
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.»

Article 17 des statuts : «Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.»

21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

Article 11 des statuts (extrait) : « Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'un actionnaire comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette. »

21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts (extrait) : « L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. »

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : « Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables. »

Article 23 des statuts : « Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant 1/10ème au moins du capital. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. En cas d'appel public à l'épargne, la société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article 130 du décret du 23 mars 1967. »

Article 24 des statuts : « L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »



Article 27 des statuts : «Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle.»

Article 28 des statuts : «L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.»

Article 29 des statuts : «L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.»

Article 30 des statuts : «S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut-être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.»

Article 31 des statuts : «Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminés par la loi.»

21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissement de seuils

Article 11 des statuts : «Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent

pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du code de commerce s'appliqueront.»

21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : «Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite.»

L'assemblée générale mixte du 29 juin 2006 a autorisé la société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions avec pour objectif l'animation du cours de l'action par un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

En conformité avec ce programme, la société a donné mandat à la société de bourse Gilbert Dupont d'assurer la tenue de marché du titre Egide. Dans le cadre de ce contrat de liquidité, la société Gilbert Dupont a acheté 62 818 titres (cours moyen : 29,98 euros) et revendu 63 607 titres (cours moyen: 29,49 euros). L'assemblée générale du 20 juin 2007 n'ayant pas statué sur une résolution visant à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, ce contrat de tenue de marché a été suspendu à l'échéance du programme de rachat en vigueur. Au 31 décembre 2007, tous les titres Egide enregistrés au sein du contrat de tenue de marché étaient vendus et ce dernier était clôturé.



21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2007 de 1 286 119 et d'un cours de clôture en date du 31 décembre 2007 de 19,80 €, la capitalisation boursière était de 25,47 millions d'euros.

En date du 31 mars 2008, la capitalisation boursière de la société était de 20,04 millions d'euros (1 286 119 d'actions au cours de 15,58 €).

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions de l'action sur les 12 derniers mois :

	Cours de l'action en euros			Volume des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres
Avril 2007	29,45	35,85	33,31	2 507
Mai 2007	29,70	31,50	30,41	855
Juin 2007	29,00	33,00	30,56	1 346
Juillet 2007	27,02	30,80	28,82	1 386
Août 2007	24,51	28,34	26,64	1 085
Septembre 2007	26,50	29,40	27,75	555
Octobre 2007	20,15	30,00	26,11	2 265
Novembre 2007	17,71	21,85	19,23	2 128
Décembre 2007	18,00	19,87	18,81	3 012
Janvier 2008	14,10	19,93	18,10	1 228
Février 2008	15,70	17,96	17,42	399
Mars 2008	13,11	16,50	14,99	475

21.4 Marché des Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions du BSA depuis sa cotation :

	Cours du BSA en euros			Volume des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de BSA
Avril 2007	5,56	6,99	6,14	1 072
Mai 2007	5,10	6,03	5,67	939
Juin 2007	5,03	5,94	5,44	405
Juillet 2007	4,02	5,48	4,91	778
Août 2007	4,10	4,92	4,45	533
Septembre 2007	3,73	4,49	4,37	466
Octobre 2007	2,22	4,99	3,80	608
Novembre 2007	1,73	2,75	2,37	492
Décembre 2007	1,50	2,30	1,87	1 018
Janvier 2008	1,25	3,00	2,34	309
Février 2008	1,18	2,49	1,58	111
Mars 2008	1,50	2,18	1,84	26

Il est rappelé qu'en date du présent document, 284 550 BSA sont cotés sous la référence ISIN FR0010361568 (GIDBS).

22 CONTRATS IMPORTANTS

Dans le cadre normal des affaires, Egide USA a signé plusieurs «Long Term Agreement» ou contrats de longue durée avec des clients américains du secteur de la défense. Ces contrats ont chacun fait l'objet d'un communiqué de presse :

- signature avec Textron Systems d'un contrat de 5 ans d'une valeur totale de 1 million de dollars, publié le 27 novembre 2006;
- signature avec Crane Aerospace & Electronics d'un contrat de 2 ans d'une valeur totale de 1,5 million de dollars, publié le 05 avril 2007.

L'objet de ces contrats est de définir un cadre de coopération sur plusieurs années entre Egide et ses clients, illustrant ainsi leur volonté de compter sur un approvisionnement sûr de leurs produits, tant en terme de qualité que de respect des délais.

En dehors des contrats ci-dessus, il n'existe aucun autre contrat signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.



24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social :

- statuts;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence;
- les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document de référence.

24.2 Document d'information annuel

Il est précisé que depuis l'application de la Directive Transparence le 20 janvier 2007, la société utilise les services d'un diffuseur réglementé au sens de l'AMF pour assurer la diffusion de toutes ses informations.

24.2.1 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et/ou en anglais, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) :

03/01/2007 10/01/2007 22/01/2007 12/03/2007 05/04/2007 24/04/2007 24/04/2007 11/06/2007 12/07/2007 10/09/2007 19/10/2007	Bilan annuel du contrat de liquidité 2006 Chiffre d'affaires de l'exercice 2006 Le cap de 50 000 boîtiers franchi pour une application infrarouge Renforcement des équipes R&D et commerciales Nouveau contrat longue durée aux USA Résultats annuels 2006 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2007 Premier succès d'Egide au sein d'un pôle de compétitivité (System@tic Paris-Région) Chiffre d'affaires du 1er semestre 2007 Nouveau succès d'Egide au sein d'un pôle de compétitivité (Elopsys) Résultats au 30 juin 2007 et chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2007
10/01/2008 14/01/2008 21/01/2008 04/02/2008 18/02/2008 06/05/2008 06/05/2008 06/05/2008 27/06/2008	Chiffre d'affaires de l'exercice 2007 Egide participe au futur de la microélectronique (Programme Ceramjet) Signature d'un contrat avec la Délégation Générale pour l'Armement Egide obtient la certification ISO14001:2004 Egide retenu comme partenaire par le pôle de compétitivité à vocation mondiale Mov'eo Résultats annuels 2007 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2008 Mise à disposition du rapport financier 2007 Communication du président à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008

24.2.2 Documents de référence

Les documents de référence sont disponibles en téléchargement, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) :

28/09/2001	Document de référence - Exercice 2000
30/07/2002	Document de référence - Exercice 2001
05/06/2003	Document de référence - Exercice 2002
08/07/2004	Document de référence - Exercice 2003
14/06/2005	Document de référence - Exercice 2004
23/06/2006	Document de référence - Exercice 2005
06/06/2007	Document de référence - Exercice 2006
07/07/2008	Document de référence - Exercice 2007

24.2.3 Informations publiées au BALO

Les informations suivantes ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, et sont disponible sur le site Internet du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr) :

24/01/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2006 Chiffre d'affaires 2006 Désignation du teneur de compte de titres nominatifs Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2007 Projets de comptes sociaux et consolidés 2006 Avis de réunion d'une assemblée générale mixte Avis de convocation d'une assemblée générale mixte Comptes annuels de l'exercice 2006 Approbation des comptes de l'exercice 2006 et rapports des commissaires aux comptes Chiffre d'affaires du 1er semestre 2007 Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2007 Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2007 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels 2007
05/02/2007	
23/02/2007	
30/04/2007	
04/05/2007	
09/05/2007	
30/05/2007	
22/06/2007	
29/06/2007	
18/07/2007	
29/10/2007	
07/12/2007	
24/12/2007	
08/02/2008	
14/05/2008	
16/05/2008	
19/05/2008	

24.2.4 Opérations financières

21/07/2006	Note d'opération – Emission de 285 738 ABSA – Visa AMF n°06-271 du 21 juillet 2006
------------	--

24.3 Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers

Les dates prévisionnelles de communication des chiffres et comptes de la société sont les suivantes :

Date	Informations	Communication
06 mai 2008	Projets de comptes sociaux et consolidés 2007	Réunion SFAF
14 mai 2008		Publication BALO
27 juin 2008		Assemblée générale
07 juillet 2008	Document de référence exercice 2007	Dépôt AMF
09 juillet 2008		Publication au BALO
Non défini	Résultats consolidés semestriels 2008	Réunion SFAF
15 octobre 2008	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2008	Publication au BALO
08 janvier 2009	Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2008	Publication BALO



25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir § 7.2 - Liste des filiales.

Voir § 20.3.2.4.3.21 - Eléments concernant les entreprises liées et les participations.

26 RÉOLUTIONS PROPOSÉES ET VOTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2008

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2007;
- lecture du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société;
- lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, du rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne, et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce;
- lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions;
- lecture du rapport spécial du conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations de rachat d'actions;
- approbation des comptes sociaux, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce;
- affectation du résultat;
- approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société;
- approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions;
- approbation du rapport spécial du conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations de rachat d'actions;
- renouvellement du mandat d'un administrateur;
- attribution de jetons de présence;
- pouvoirs pour formalités.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 5 933 768,73 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé. Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Cette résolution a été adoptée avec 735 135 voix pour et 7 000 voix contre.

DEUXIÈME RÉOLUTION - Conventions de l'article L.225-38 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce, approuve chacune de ces conventions, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

Cette résolution a été adoptée avec 735 113 voix pour et 7 000 voix contre, Monsieur Brégi n'ayant pas pris part au vote conformément à la loi.

TROISIÈME RÉOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 5 933 768,73 euros de la manière suivante :

- imputation sur le poste «Prime d'émission» pour 5 760,00 euros;
- affectation sur le poste «Report à nouveau» pour le solde, soit 5 928 008,73 euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION - Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 6 141 493,35 euros.

Cette résolution a été adoptée avec 735 135 voix pour et 7 000 voix contre.

CINQUIÈME RESOLUTION - Approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, et du rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport, approuve lesdits rapports.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION - Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions, approuve ledit rapport.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION - Approbation du rapport spécial du conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations de rachat d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations de rachat d'actions, élaboré en application de l'article L.225-209 alinéa 2 du code de commerce, approuve ledit rapport.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.



En date du 19 juin 2008, Monsieur Yves Dzialowski a fait parvenir à la société sa démission de son poste d'administrateur d'Egide, son emploi du temps ne lui permettant plus de remplir sa fonction de manière effective. En conséquence, la 8ème résolution demandant le renouvellement de son mandat devient caduque et n'a pas été présentée au vote.

NEUVIÈME RÉOLUTION - Attribution de jetons de présence

L'assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 18 000 euros.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

